Quatre-vingtième année. — N° 261. Le Numéro : 7 francs. Jeudi 4 Novembre 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret du 2 novembre 1948 déclarant d'utilité publique et urgente une acquisition immobilière (p. 10674).

Décret n° 48-1692 du 3 novembre 1948 portant modifications du décret n° 45-2289 du 9 octobre 1945, fixant les carrières ouvertes aux élèves de l'école nationale d'administration, modifié par le décret n° 48-511 du 22 mars 1948 (p. 10674).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêté portant suppression du conseil supérieur du centre national d'études des télécommunications (rectificatif) (p. 10675).

Vice-présidence du conseil. Ministère de la justice.

Décret du 22 octobre 1948 portant désignation de membres du conseil de préfecture de la Réunion (p. 10675).

Décret du 2 novembre 1948 constatant la destitution et l'exclusion des fonctions judiciaires d'un procureur de la République près le tribunal de la Seine (p. 10675).

Arrêté portant admission à la retraite (greffiers) (p. 10675).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 2 novembre 1948 rapportant un précédent décret portant désignation du consul général de France à Hambourg (p. 10692).

(1 f.)

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 2 novembre 1948 déclarant d'utilité publique l'acquisition de terrains par diverses communes et par le département de la Vienne (p. 10675).

Décret du 2 novembre 1948 autorisant et déclarant d'utilité publique la création du cimetière intercommunal de Clamart (Seine) et portant autorisation d'emprunt (p. 10675).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 48-1693 du 30 octobre 1948 relatif à la répartition du produit des amendes et confiscations en matière de contributions indirectes (p. 10676).

Décret n° 48-1694 du 2 novembre 1948 relatif à l'attribution d'indemnités aux personnes prêtant leur concours à la commission de vérification des comptes des entreprises publiques (p. 10676).

Décret n° 48-1695 du 2 novembre 1948 portant modification du décret n° 47-934 du 27 mai 1947 allouant une indemnité représentative de frais aux fonctionnaires mis à la disposition du comité central d'enquête (p. 10676).

Décret n° 48-1696 du 2 novembre 1948 fixant le taux de l'indemnité exceptionnelle pour frais de déplacement allouée aux agents du cadastre participant à la réfection du cadastre de la ville de Marseille (p. 10677).

Décret n° 48-1697 du 2 novembre 1948 relatif à l'intégration du personnel de maîtrise des fabriques de tabacs privées d'Alsace dans les cadres du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (p. 10677).

Ministère de la défense nationale.

Décrets du 30 octobre 1948 portant attribution de la médaille des évadés (p. 10678).

Décrets du 3 novembre 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatif (p. 10685).

Décret du 3 novembre 1948 portant mise en congé définitif du personnel navigant d'un officier général de l'armée de l'air (p. 10686).

Décrets portant promotions et radiation des cadres (armée de terre, active et armée de l'air, réserve) (rectificatifs) (p. 10686).

Arrêté du 20 octobre 1948 portant remise de débet (p. 10686).

Arrêtés modifiant de précédents arrêtés et rectificatif (armée de terre et de l'air, active) (p. 10686).

Décision portant attribution de brevets et certificats à des officiers de marine (p. 10686).

Listes de désignations pour campagne :
Officiers mariniers fourriers (p. 10687).
Officiers mariniers radiotélégraphistes (p. 10689).
Officiers mariniers électriciens (p. 10690).

Liste concernant des véhicules réquisitionnés pouvant être restitués à leurs anciens propriétaires et rectificatif (p. 10692).

Ministère de l'éducation nationale.

Décrets du 2 novembre 1948 relatifs à l'école nationale supérieure agronomique et à l'école nationale supérieure d'électrotechnique et d'hydraulique de Toulouse (p. 10693).

Arrêtés portant nomination d'élèves à l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres (p. 10694).

Liste, par ordre de mérite, des élèves de l'école d'ingénieurs de Marseille ayant obtenu le diplôme d'ingénieur (promotion 1948) (p. 10694).

Listes, par ordre de mérite, des élèves de l'école technique supérieure du laboratoire ayant obtenu à la fin de l'année scolaire 1947-1948 le diplôme de technicien ou le brevet de manipulateur de laboratoire (p. 10694).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret n° 48-1698 du 2 novembre 1948 relatif aux tarifs des redevances prévues par l'article 44 de la loi du 8 avril 1898 (p. 10692).

Décret du 2 novembre 1948 portant admission à la retraite (ponts et chaussées) (p. 10693).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 3 novembre 1948 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10677).

Arrêté du 27 octobre 1948 portant ouverture de crédit (fonds de concours) (p. 10677).

Arrêté modifiant l'arrêté du 19 septembre 1947 portant nomination des membres du comité du contentieux (p. 10677).

Liste des élèves de l'école nationale supérieure des mines de Paris ayant obtenu le diplôme d'ingénieur civil des mines en 1948 (p. 10677).

Ministère de l'agriculture.

Citation à l'ordre de la Nation (p. 10694).

Arrêtés du 25 octobre 1948 portant ouverture et annulation de crédits (p. 10694).

Arrêté du 26 octobre 1948 fixant le pourcentage des semences, hors contrat, dont l'acquisition, par les établissements de semences, est autorisée (p. 10695).

Arrêtés portant nominations et radiation des cadres (génie rural et service de la protection des végétaux) (p. 10695).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décrets des 1er octobre et 2 novembre 1948 portant promotion, nomination et maintien en position de mission (gouverneurs des colonies et ingénieurs des travaux publics des colonies) (p. 10695).

Décret n° 48-1699 du 2 novembre 1948 réglementant les conditions de remboursement des frais d'achat de vaccin et de déplacement ainsi que l'allocation d'indemnités aux fonctionnaires et à leur famille, appelés à se faire vacciner en vue de leur départ pour les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer (p. 10695).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 22 octobre 1948 donnant délégation au directeur régional de la sécurité sociale des Antilles et de la Guyane française et au directeur départemental de la sécurité sociale de la Réunion pour la fixation des forfaits relatifs au calcul des cotisations des dockers et des gens de maison (p. 10696).

Arrêtés du 29 octobre 1948 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 10696).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés portant déclaration d'utilité publique et d'urgence des travaux de construction d'immeubles d'Etat et d'implantation de maisons préfabriquées (p. 10696).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 2 novembre 1948 portant attribution de la médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la grande guerre (p. 10696).

Décret du 3 novembre 1948 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10697).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 27 octobre 1948 fixant la date de l'examen pour le diplôme d'Etat de pédicure (p. 10698).

Arrêtés portant promotions et radiation des cadres (inspection de la population) (p. 10698).

Ministère de la marine marchande.

Décret du 3 novembre 1948 portant nominations dans l'ordre du Mérite maritime (p. 10699).

Arrêté du 20 octobre 1948 relatif au fonctionnement de la régie d'avances instituée à l'office scientifique et technique des pêches maritimes pour le fonctionnement du navire *Président-Théodore-Tissier* (p. 10699).

Suspensions temporaires de fonctions (p. 10699).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Conseil de la République. — Avis de concours pour l'emploi de secrétaire des débats du Conseil de la République (p. 10699).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis n° 359 de l'office des changes modifiant l'avis n° 336, en ce qui concerne les avoirs à l'étranger déclarés tardivement, mais avant le 3 février 1948 (p. 10699).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis relatif à une bourse de voyage des compositeurs de musique (p. 10700).

Avis relatif à l'ouverture d'un concours musical au titre de la fondation Cressent (p. 10700).

Situation de la caisse centrale de la France d'outre-mer (31 juillet 1948) (p. 10700).

Annonces (p. 10701).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 66, 67 et 68 (session de 1947) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret du 2 novembre 1948 déclarant d'utilité publique et urgente une acquisition immobilière.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 8 août 1935 relatif à l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment les articles 58 et 59;

Vu le décret-loi du 30 octobre 1935 qui complète le précédent;

Vu le décret-loi du 30 octobre 1935 relatif à l'expropriation et à l'occupation temporaire des propriétés nécessaires aux travaux militaires;

Vu le décret-loi du 3 novembre 1939 relatif à l'expropriation et à l'occupation temporaire des propriétés nécessaires aux travaux entrepris par les administrations rattachées à la présidence du conseil;

Vu le décret n° 47-248 du 6 février 1947 plaçant les questions relatives à la radiodiffusion dans les attributions du président du conseil des ministres;

Vu le décret n° 48-1413 du 14 septembre 1948 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil;

Vu l'avis émis le 8 janvier 1948 par la commission instituée par le décret du 2 novembre 1945 tendant à renforcer le contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics,

Décrète:

Art. 1er. — Est déclarée d'utilité publique et urgente l'acquisition par l'Etat de 254 parcelles de terrain sises sur les communes de Sélestat et de Kintzheim (Bas-Rhin), telles qu'elles figurent sur les plans et état parcellaires annexés, pour servir à l'implantation des émetteurs de puissance de la région de Strasbourg.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (radiodiffusion française) est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le secrétaire d'Etat
à la présidence du conseil,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret n° 48-1692 du 3 novembre 1948 portant modifications du décret n° 45-2289 du 9 octobre 1945 fixant les carrières ouvertes aux élèves de l'école nationale d'administration, modifié par le décret n° 48-511 du 22 mars 1948.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires et instituant une direction de la fonction publique et un conseil permanent de l'administration civile;

Vu le décret n° 45-2289 du 9 octobre 1945 fixant les carrières ouvertes aux élèves de l'école nationale d'administration, modifié par le décret n° 48-511 du 22 mars 1948,

Décrète:

Art. 1er. — La carrière d' « adjoint à l'inspection générale des finances » est supprimée sur la liste fixée à l'article 2 du décret susvisé du 9 octobre 1945.

Le ministère de la marine marchande est ajouté à ladite liste.

Art. 2. — Les carrières de « contrôleur général adjoint à la sécurité sociale » et d'administrateur civil adjoint au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre sont ajoutées à la liste fixée à l'article 3 du décret susvisé du 9 octobre 1945.

Art. 3. — Le deuxième alinéa de l'article 5 du décret susvisé du 9 octobre 1945 est remplacé par les dispositions suivantes:

« Les élèves des trois premières sections peuvent être nommés, dans les mêmes conditions: adjoint à l'inspection générale des finances, auditeur de 2e classe à la cour des comptes ».

Art. 4. — Les dispositions du présent décret seront, en ce qui concerne les emplois d'adjoint à l'inspection générale des finances, appliquées à la promotion issue du concours normal du 6 octobre 1947 et aux promotions suivantes.

Art. 5. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
ROBERT BÉTOLAUD.

Le ministre de la marine marchande,
ANDRÉ COLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,
JEAN BIONDI.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Suppression du conseil supérieur du centre national d'études des télécommunications.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 octobre 1948, page 10435, 1re colonne, 8e ligne:

Après:

« Vu la loi validée n° 102 du 4 mai 1944 portant création d'un centre national d'études des télécommunications »,

Lire:

« Vu le décret du 20 juin 1945 portant organisation du centre national d'études des télécommunications;

« Vu le décret du 2 mars 1945 portant... ».

(Le reste sans changement.)

VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 22 octobre 1948 portant désignation de membres du conseil de préfecture de la Réunion.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de l'intérieur,

Vu la loi du 19 mars 1946 érigeant en départements la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane française;

Vu le décret du 7 juin 1947 instituant des conseils de préfecture dans les départements ci-dessus désignés,

Décrète:

Art. 1er. — A compter du 30 septembre 1948, il est mis fin aux fonctions de conseiller de préfecture de la Réunion de MM. Jaulin (Jules), administrateur des colonies, membre titulaire, et Thomas (Alain), conseiller à la cour d'appel de la Réunion, membre suppléant.

Art. 2. — Sont désignés pour remplir les fonctions de conseiller au conseil de préfecture de la Réunion pour les années judiciaires 1948-1949 et 1949-1950: en qualité de membre titulaire, M. Ferrasse (Emile), ancien fonctionnaire des postes, télégraphes et téléphones; membre suppléant, M. Cerisier, président du tribunal de Saint-Denis.

Art. 3. — Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 octobre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Décret du 2 novembre 1948 constatant la destitution et l'exclusion des fonctions judiciaires de M. Gabolde, procureur de la République près le tribunal de la Seine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'arrêt de la Haute Cour de justice en date du 13 mars 1946 condamnant le nommé Gabolde (Maurice) à la peine de mort, à la dégradation nationale à vie et à la confiscation de ses biens pour intelligences avec l'ennemi;

Vu l'article 10 de l'ordonnance du 18 novembre 1944 sur la Haute Cour de justice, déclarant que les arrêts de condamnation de ladite cour sont réputés contradictoires à moins que le contumax ne se présente et ne démontre qu'il a été dans l'impossibilité de comparaître par suite d'un cas de force majeure;

Vu l'article 21 (2°) de l'ordonnance du 26 décembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à l'indignité nationale et stipulant que la dégradation nationale est une peine infamante qui comporte: « ...2° La destitution et l'exclusion des condamnés de toutes fonctions, emplois, offices publics et corps constitués »,

Décrète:

Art. 1er. — Sont constatées la destitution et l'exclusion des fonctions judiciaires à la date du 13 mars 1946 de M. Gabolde, procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, hors cadre.

Art. 2. — Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil, garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Greffiers.

Par arrêté du 29 octobre 1948, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 15 novembre 1948: M. Saunal (Pierre), greffier au tribunal de première instance de Rambouillet (Seine-et-Oise).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret en date du 2 novembre 1948 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la commune d'Octeville (Manche) de terrains nécessaires à la construction d'un groupe scolaire et d'un terrain de sports.

Par décret en date du 2 novembre 1948, a été déclarée d'utilité publique l'acquisition par la commune d'Octeville (Manche), soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique de terrains nécessaires à la construction d'un groupe scolaire et d'un terrain de sports.

Ces terrains figurent au cadastre sous les nos 328, Ip et 2p de la section B.

Il sera pourvu au payement de la dépense d'acquisition évaluée à six millions de francs au moyen d'un emprunt que la ville est autorisée à contracter.

Les expropriations à effectuer devront être accomplies dans un délai de deux ans à compter de la date du présent décret.

Décret en date du 2 novembre 1948 déclarant d'utilité publique l'acquisition, par la ville de Lourdes (Hautes-Pyrénées), de terrains nécessaires à l'aménagement d'un chemin reliant la rue Bernadette-Soubirous et le quai Saint-Jean.

Par décret en date du 2 novembre 1948, a été déclarée d'utilité publique l'acquisition, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, par la ville de Lourdes (Hautes-Pyrénées), de terrains nécessaires à l'aménagement d'un chemin reliant la rue Bernadette-Soubirous et le quai Saint-Jean.

Il sera pourvu au payement de la dépense d'acquisition, évaluée à 45.000 F environ, à l'aide de crédits inscrits au budget communal.

Les expropriations à effectuer devront être accomplies dans un délai de deux ans à compter de la date du présent décret.

Décret en date du 2 novembre 1948 déclarant d'utilité publique l'acquisition, par le département de la Vienne, d'une propriété sise à Montmorillon nécessaire à l'installation de la sous-préfecture.

Par décret en date du 2 novembre 1948, a été déclarée d'utilité publique l'acquisition par le département de la Vienne, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, d'une propriété sise à Montmorillon, nécessaire à l'installation de la sous-préfecture.

Cette propriété figure au cadastre sous les nos 1188p, 1189, 1190, 1191, 1192 et 1192p de la section G.

L'expropriation à effectuer devra être accomplie dans un délai de deux ans à compter de la date du présent décret.

Décret en date du 2 novembre 1948 autorisant et déclarant d'utilité publique la création du cimetière intercommunal de Clamart (Seine) et portant autorisation d'emprunt.

Par décret en date du 2 novembre 1948, ont été autorisés et déclarés d'utilité publique les travaux à entreprendre par le syndicat intercommunal pour la création et l'entretien d'un cimetière intercommunal sur le territoire de la commune de Clamart.

Par ce texte, le maire de Clamart, président du syndicat intercommunal, agissant au nom et pour le compte dudit syndicat, a été autorisé à acquérir soit à l'amiable, soit s'il y a lieu par voie d'expropriation, les terrains sis sur le territoire de la commune de

Clamart, au lieudit « Le Parc », figurant au cadastre sous les nos 26 p, 27 p, 28, 29, 30 p et 31, de la section F, tels qu'ils sont représentés par une teinte rose sur le plan approuvé.

La présente autorisation est accordée sous réserve de l'établissement d'un drainage dont les eaux seront envoyées à l'égout le plus voisin et de l'interdiction de forer des puits dans un périmètre de 100 mètres autour du cimetière.

Il sera pourvu au payement de la dépense totale d'acquisition des terrains, évaluée à 20 millions (y compris les indemnités et les frais), à l'aide d'un emprunt de 20 millions, amortissable en trente ans, que le syndicat intercommunal est autorisé à contracter.

La présente déclaration d'utilité publique sera considérée comme nulle et non avenue si les expropriations ne sont pas accomplies dans le délai de quatre ans à compter de la date du présent décret.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 48-1693 du 30 octobre 1948 relatif à la répartition du produit des amendes et confiscations en matière de contributions indirectes.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 26 juillet 1893 (art. 32);

Vu la loi du 31 décembre 1907 (art. 10);

Vu la loi du 26 décembre 1908 (art. 22);

Vu l'acte dit loi du 11 février 1944 (art. 1er);

Vu le décret du 22 avril 1898 (art. 2. 3 et 7);

Vu le décret du 26 décembre 1918 (art. 1er);

Vu l'acte dit décret du 22 février 1944 (art. 1er);

Vu le décret du 10 avril 1947 (art. 1er),

Décrète:

Art. 1er. — Les parts attribuées, dans les conditions prévues par l'article 3 du décret du 22 avril 1898, aux saisissants étrangers à l'administration des contributions indirectes sur le produit net des amendes et confiscations ne pourront, pour une même affaire, dépasser 4.000 F par agent, sauf décision contraire du conseil d'administration des contributions indirectes prise sur la proposition du directeur départemental de cette administration.

Art. 2. — Le chiffre de 1.000 F par affaire et par agent, prévu par l'article 1er de l'acte dit décret du 22 février 1944 pour les affaires de céréales est porté à 4.000 francs.

Art. 3. — En application de l'article 1er de l'acte dit loi du 11 février 1944, les dispositions qui précèdent sont applicables à la répartition des produits non encore distribués à la date de publication du présent décret.

Art. 4. — L'article 7 du décret du 22 avril 1898 complété par l'article 1er du décret du 26 décembre 1918 est ainsi rédigé.

« L'indicateur qui aura fourni soit aux saisissants, soit à leurs chefs hiérarchiques, un avis ou des renseignements recevra, sur le produit des amendes et confiscations, le tiers de la somme disponible après prélèvement des frais, droits fraudés et décimes, lorsque cette avis ou ces renseignements auront amené directement la découverte de la fraude.

« Dans le cas contraire, la part de l'indicateur sera fixée, par une décision du conseil d'administration, suivant l'utilité des renseignements fournis, à une somme qui ne pourra dépasser un sixième du produit déterminé comme à l'alinéa précédent.

« En toute hypothèse, la part de l'indicateur ne pourra être supérieure à 50.000 francs, sauf décision contraire du conseil d'administration prise sur la proposition du directeur départemental.

« Toutefois, ce chiffre sera limité à 4.000 francs lorsque les renseignements procéderont de constatations effectuées, à l'occasion de leur service, soit par des fonctionnaires non habilités à relever directement les infractions à la législation des contributions indirectes, soit par des agents assermentés opérant pour le compte de syndicats ou autres organismes professionnels.

« Ne pourra être considéré comme indicateur celui qui dénoncera un acte de fraude qu'il aura provoqué ou auquel il aura participé ».

Art. 5. — Le secrétaire d'Etat au budget est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 octobre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le secrétaire d'Etat au budget,

ALAIN POHER.

Décret n° 48-1694 du 2 novembre 1948 relatif à l'attribution d'indemnités aux personnes prêtant leur concours à la commission de vérification des comptes des entreprises publiques.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires, notamment l'article 7;

Vu les articles 56 à 62 de la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948, instituant une commission de vérification des comptes des établissements publics de l'Etat de caractère industriel et commercial, des entreprises nationalisées et des sociétés mixtes dans lesquelles l'Etat possède au moins la majorité du capital social;

Vu le décret n° 48-1170 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique pour l'organisation et le fonctionnement de ladite commission;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il peut être alloué aux rapporteurs généraux membres chargés de rapport et rapporteurs de la commission de vérification instituée par les articles 56 à 62 de la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948, des indemnités de vacation.

Le montant de chaque vacation est de 500 F pour les rapporteurs généraux et rapporteurs choisis parmi les magistrats ou fonctionnaires en activité, et de 1.000 F pour les rapporteurs choisis parmi les anciens magistrats ou fonctionnaires

Il constitue une indemnité représentative de frais pour la totalité dans le premier cas et pour moitié dans le second.

Le président de la commission fixe les vacations allouées à chaque rapporteur général ou rapporteur suivant les travaux effectués, sans que, au cours d'une année, la moyenne mensuelle du nombre des vacations attribuées à une même personne puisse excéder douze.

Art. 2. — Les présidents, membres et rapporteurs de la commission de vérification sont remboursés de leurs frais de déplacement dans les conditions et suivant les taux afférents aux catégories de fonctionnaires auxquelles ils appartiennent ou ont appartenu.

Art. 3. — Il peut être alloué au personnel administratif de la cour des comptes prêtant son concours à la commission de vérification des gratifications, dont le montant est fixé par le président de la commission dans la limite de 8.000 F par an et par agent.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat au budget,

ALAIN POHER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

JEAN BIONDI.

Décret n° 48-1695 du 2 novembre 1948 portant modification du décret n° 47-934 du 27 mai 1947 allouant une indemnité représentative de frais aux fonctionnaires mis à la disposition du comité central d'enquête.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative), du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget;

Vu la loi n° 48-1523 du 24 septembre 1948 portant ouverture de crédits sur l'exercice 1948;

Vu le décret du 9 août 1946 portant création du comité central d'enquête sur le coût et le rendement des services publics;

Vu le décret n° 47-934 du 27 mai 1947;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est modifié comme suit l'article 1er du décret du 27 mai 1947 relatif aux indemnités susceptibles d'être allouées aux fonctionnaires mis à la disposition du comité central d'enquête:

« *Art.* 1er. — Les fonctionnaires mis à la disposition du comité central d'enquête pourront bénéficier d'une indemnité représentative de frais dans la limite d'un montant maximum mensuel de 6.000 F. »

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera

publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat au budget,

ALAIN POHER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

JEAN BIONDI.

Décret n° 48-1698 du 2 novembre 1948 fixant le taux de l'indemnité exceptionnelle pour frais de déplacement allouée aux agents du cadastre participant à la réfection du cadastre de la ville de Marseille.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 6 janviers 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu l'article 10 du décret du 4 octobre 1945 relatif aux indemnités pour frais de déplacement attribuées aux fonctionnaires civils, agents, employés et ouvriers de l'Etat;

Vu les décrets des 25 octobre 1947 et 31 mai 1948 portant relèvement de certaines indemnités pour frais de déplacement;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — A titre exceptionnel, pendant la durée des travaux de réfection du cadastre de la ville de Marseille et en raison de l'étendue de cette commune, les agents du service du cadastre participant à la réfection du cadastre de Marseille peuvent prétendre au remboursement des frais avancés à l'occasion des déplacements à l'intérieur du territoire communal qui leur sont imposés par l'exécution du service, dans la limite d'un maximum annuel fixé à 10.000 F, à compter du 1er novembre 1947 et à 13.000 F à compter du 1er juin 1948.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat au budget,

ALAIN POHER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

JEAN BIONDI.

Décret n° 48-1697 du 2 novembre 1948 relatif à l'intégration du personnel de maîtrise des fabriques de tabacs privées d'Alsace dans les cadres du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Le président du conseil des ministre, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu le décret-loi du 30 octobre 1935 relatif à l'extension du monopole des tabacs en Alsace et en Lorraine;

Vu l'arrêté du ministre des finances du 19 février 1947 fixant la date de fermeture des fabriques de tabacs privées d'Alsace.

Décrète:

Art. 1er. — L'admission du personnel de maîtrise des fabriques de tabacs privées d'Alsace dans le cadre secondaire de la fabrication du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes, sera prononcée par décision du ministre des finances et des affaires économiques, prise après avis d'une commission paritaire dont la composition sera fixée par arrêté et à compter de la date de cette décision

Art. 2. — Le grade ainsi que la classe dans lesquels seront intégrés les agents visés à l'article 1er ci-dessus seront déterminés compte tenu du poste occupé, de l'ancienneté et de la manière de servir des intéressés.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative), sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE

Par le président du conseil des ministres,

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

JEAN BIONDI.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 3 novembre 1948 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 3 novembre 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et du commerce, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 26 octobre 1948 portant que les promotion et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur.

M. Couturier (Gustave-Célestin), industriel. Officier du 14 juillet 1936.

Au grade de chevalier.

MM.

Cuvelier (Etienne-Célestin-François-Marie-Joseph), industriel, président du groupement d'achat de l'amiante; 44 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Naura (Jacques-Maurice), directeur général de la Société parisienne d'habillement; 28 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 27 octobre 1948, il a été ouvert à titre de fonds de concours sur le budget du ministère de l'industrie et du commerce, pour l'exercice 1948, un crédit de 3 millions 585.287 F, applicable pour:

545.000 F au chapitre 108: « Ecoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Traitements ».

33.726 F au chapitre 302: « Matériel. — Fonctionnement des services extérieurs. — Direction des mines ».

6.561 F au chapitre 306: « Matériel. — Fonctionnement du laboratoire central des services chimiques de l'Etat ».

3 millions de francs au chapitre 329: « Service des forces hydrauliques. — Travaux préparatoires ».

Comité du contentieux.

Le secrétaire d'Etat au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1947 modifiant la loi du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisation pour la période transitoire de la répartition des produits industriels, et notamment son article 4;

Vu le décret en date du 1er août 1947 portant fixation de la composition et du fonctionnement du comité du contentieux;

Vu le décret en date du 1er août 1947 portant fixation de la composition et du fonctionnement du comité du contentieux,

Vu les arrêtés des 19 septembre 1947, 29 janvier 1948, 8 avril, 22 avril, 3 juin, 13 juillet et 20 juillet 1948 portant nomination des membres du comité du contentieux,

Arrête:

Art. 1er — M. Saunier, président de la chambre syndicale des abrasifs, est nommé membre suppléant près le comité du contentieux, en remplacement de M. Marville, démissionnaire.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 octobre 1948

JULES-JULIEN.

Liste des élèves de l'école nationale supérieure des mines de Paris ayant obtenu le diplôme d'ingénieur civil des mines en 1948.

Par arrêté du ministre de l'industrie et du commerce en date du 22 octobre 1948, le diplôme d'ingénieur civil des mines a été accordé aux élèves sortant de l'école nationale supérieure des mines de Paris dont les noms suivent:

PROMOTION ACCÉLÉRÉE

MM.

1 Parant (Jacques).
2 Morel (Georges).
3 Sorel (André).
4 Hutter (Jean-Claude).
5 Moreau (Raoul).
6 Montaron (Jean).
7 Valérian (Jacques).

Elèves étrangers.

1 M. Lecca (Jean).
2 M. Charpak (Hersz).

PROMOTION NORMALE

a) *Cycle des ingénieurs élèves.*

1° Anciens polytechniciens.

MM.
1 Court (Michel).
2 Canteloube (André).
3 Maillet (Pierre).

2° Elèves titulaires.

MM.
1 Plateau (Jean).
2 Marquet (Jean).
3 Mathieu (Gilbert).
4 Oudin (Jacques).

b) *Cycle des élèves titulaires.*

1° Elèves français.

MM.
1 Trautini (Bernard).
2 Rossignol (Guy).
3 Lestrade (Maurice).
4 Gilbert (Jacques).
5 Uimo (Gérard).
6 Dorveaux (Jacques).
7 Gauthier (Claude).
8 Rives (Jean).
9 Fabre (Jean).
9 De Larminat (Henri).
11 Vidal (Raymond).
12 Almeras (Jean).
13 Niquet (Emile).
14 Granier (Jean-Marie).
15 Lebailly (Jean).
16 Dorre (Maurice).
17 Debarbat (Roland).
18 Lacharme (Jacques).
19 Mirigay (René).
20 Poulet (Pierre).
21 Gastro (Henri).
22 Fourgeaud (Paul).
23 Sans (Joseph).
24 Lecarpentier (Michel).
25 Esnault (Roland).
26 Praz (Henri).
27 Pelloux (Maurice).
28 Luppi (Paul).
29 Gailly de Taurines (Bernard).
30 Bourguet (Paul).
31 Faye (Jacques).
32 Masson (Georges).

2° Elèves étrangers.

1 M. Bahri (Osman).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décret du 30 octobre 1948 portant attribution de la médaille des évadés.

Par décret en date du 30 octobre 1948, la médaille des évadés est conférée aux candidats dont les noms suivent avec citation entraînant le droit au port de la Croix de guerre:

A l'ordre de l'armée.

COLLOT (Raymond-J.-B.), soldat, classe 1927, recrutement de Paris, mle 1461.

A l'ordre de la division.

BARREAU (Gabriel-M.-G.), caporal-chef, classe 1933/A, recrutement de Versailles, mle 2920.
CAMBAS (Lucien), capitaine.
LELEU (Jean-Baptiste), adjudant, classe 1931, recrutement C. M. I, 12, de Valenciennes, mle 3172.

A l'ordre de la brigade.

BEDOS (Gérard-E.-Cl.), sergent-major, classe 1931, mle 6827, recrutement de Marseille.
BIDARD (Albert-H.), garde, mle 2156, classe 1934/B, recrutement de Laon.
BILLET (Jean), soldat, classe 1938, recrutement de Melun, mle 1859.
BIZZARI (Jacques-D.), sergent-chef, classe 1931, recrutement d'Ajaccio.
BOIVIN (André), sergent-chef, classe 1939, recrutement du Maroc.
BREAU (Pierre-E.-A.), brigadier, classe 1924, mle 5189, recrutement de Paris, 2e bureau.
BRESARD (Paul-M.), lieutenant, classe 1940, recrutement de Poitiers.
BRUGNON (Marcel-M.), maréchal des logis chef, classe 1937, recrutement de Châlons-sur-Marne.
BULTE (Jean-Baptiste), sapeur, classe 1940, mle 653, recrutement de Valenciennes.
BURLOT (Jean), caporal, mle 1918, classe 1928 E. V., recrutement de Versailles.
CHERY (Bernard-H.-M.-R.), adjudant - chef, classe 1935, recrutement de la Seine, 2e bureau.
CIBRON (France-L.-M.-R.), brigadier, mle 1691, classe 1937, recrutement d'Angers.
CLEMENT (Gérard-A.-Ph.), lieutenant, classe 1938, recrutement de la Seine, 4e bureau.
CREUSOT (Paul), soldat, classe 1931/I, mle 1712, recrutement d'Arras.
GESLIN (Marcel-J.-E.), adjudant, classe 1938, mle 49, recrutement d'Alençon.
GUEZENNEC (Bernard-L.-A.), maréchal des logis, mle 369, classe 1931/B, recrutement de Rouen.
LEBRUN (François-M.), soldat, classe 1931, mle 103, recrutement de Vannes.
LE MOUEL (Marcel-J.-M.), adjudant-chef, mle 619, recrutement de Saint-Brieuc.
LEVET (Louis), sergent, mle 29709, classe 1931, recrutement de Saint-Etienne.
MASSART (Pierre-G.), sergent-chef, classe 1930, mle 788, recrutement de Châlons-sur-Marne.
PISANT (Emmanuel), sergent, classe 1928, recrutement de la Seine, 6e bureau.
SERLEZ (Maurice-A.), mle 1593, classe 1938, recrutement de Lille.
TRIBAULT (Julien), sergent-chef, mle 2013, classe 1931, recrutement de Châlons-sur-Marne.
WOERTHER (Albert-V.), chargé de mission de 1re classe, recrutement de Strasbourg.

A l'ordre du régiment.

BELLIER (Lucien-J.), brigadier-chef, classe 1935, mle 1220, recrutement d'Amiens.
BILLON (Raphaël-P.), caporal-chef, classe 1928, engagé en 1927, mle 15, recrutement de Bourges.
BISSON DE BARTHELEMY (Paul), aspirant, classe 1929, mle 595, recrutement de Versailles.
CHAUVET (Vital-H.), soldat, classe 1928, recrutement d'Aurillac.
CLAUDE (Georges-L.), sergent-major, classe 1937, recrutement de Mézières.
COLAS (Robert-F.-L.-J.), soldat, classe 1928, recrutement de Nancy.
COTTON (Lucien-H.), soldat, classe 1931, mle 467, recrutement de Cambrai.
COUBARD (Fernand), adjudant, classe 1930, recrutement du Mans.
HELLRING (Aron), maréchal des logis, classe 1927, mle 1199, recrutement de Toulouse.
REMAUD (Gustave), adjudant - chef, classe 1934.
SANSONNET (Lucien), maréchal des logis major, mle 205, recrutement d'Angoulême, classe 1940.

Décret du 30 octobre 1948 portant attribution de la médaille des évadés.

Par décret en date du 30 octobre 1948, la médaille des évadés est conférée aux candidats dont les noms suivent avec accompagnement d'une lettre de félicitations:

ANDRE (Georges-M.), 2e classe, classe 1938, mle 1695, recrutement de Perpignan.
D'ARAUJO (Ernest), lieutenant, classe 1933/2, recrutement de Melun, mle 2631.
AUDRY (Adrien-F.), sous-lieutenant, classe 1931, mle 186, recrutement de Bourges.
AUSSENBERG (Max-X.), 2e classe, mle 1529, classe 1920, recrutement de Strasbourg.
AUZANNEAU (François-E.), sous-lieutenant, classe 1936/2, recrutement de Périgueux.
BALANGUE (Henri), gendarme, classe 1939, recrutement de Pau, mle 248.
BERLAND (Albert-E.), 1re classe, classe 1931, recrutement de Mâcon, mle 1621.
BERT (Roland), adjudant, classe 1939, recrutement de Thionville, mle 2741.
BOUILLET (André-J.), sergent de réserve, classe 1932/2, recrutement de Bourg, mle 15.
BOUSQUET (Lucien-E.), canonnier, classe 1930, recrutement de la Seine 4e bureau, mle 1957.
BOUTEMY (Georges), 1re classe, classe 1938, recrutement de la Seine 2e bureau,
BOUVERESSE (Joseph-A.-L.), sergent - chef, classe 1935, mle 171, recrutement de Besançon.
BRETHES (Robert), 2e classe, classe 1932, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 1316.
BURGAN (André), 2e classe, classe 1934, recrutement de Tarbes, mle 1153.
BURTH (Pierre), commissaire de police, classe 1934, recrutement de Versailles, mle 612.
BUSLER (Gilbert-R.), sergent-chef, classe 1939, recrutement de Nancy, mle 1019.
CAMP (Pierre-A.), lieutenant, classe 1922, recrutement d'Albi, mle 1181.
CARRERE (Gabriel-J.-F.), sergent-chef, classe 1933, recrutement de Tarbes, mle 731.
CHAILLOT (Henri), ex-adjudant-chef, mle 1196, classe 1928, recrutement de Vesoul.
CHANRION (Ernest), 2e classe, recrutement de la Seine 2e bureau, mle 2541.
CHARNE (Paul), caporal-chef, classe 1934, recrutement d'Alençon, mle 498.
CHEVALLOT (Antoine - E.), adjudant - chef, classe 1926, recrutement de Belley, mle 1218.
CHICHERY (Roger), adjudant, mle 519, classe 1936, recrutement de Châteauroux.
CLEDY (Jean-M.), soldat, classe 1935, recrutement de Lorient, mle 1347.
COHENDOZ (Pierre - F. - A.), sous - lieutenant, classe 1932, mle 283, recrutement de Chambéry.
COLIN (Robert-E.), 2e classe, classe 1933, recrutement d'Epinal, mle 3061.
CONTART (Gilbert-L.-A.), 2e classe, classe 1931, recrutement de Lille, mle 5089.
CORINO (Dominique), maréchal des logis, classe 1940, recrutement de Montluçon.
COUSIN (Ernest), sergent-chef, classe 1937, recrutement de Brest.
DELCASSO (Georges-J.), sergent-chef, classe 1938, recrutement de Perpignan.
DUVAL (Henri-G.), soldat, classe 1940, mle 9517, recrutement de Lorient.
GERARD (André), sergent-chef, classe 1932, recrutement de Cambrai, mle 1988.
GOURDON (Jacques-P.-M.-G.), maréchal des logis, classe 1929, recrutement de Cholet.
HEILIGENSTEIN (Florent-L.-J.), lieutenant, classe 1937, recrutement de Strasbourg.
IMIANITOFF-GELLE (Frédéric-F.), commandant.
LENGLIN (Marceau), aspirant, classe 1935, mle 270, recrutement de Valenciennes.
LE QUELLENEC (Jean-F.-M.), sergent-chef, classe 1929, recrutement de Guingamp.
LEROY (Simon-C.), sergent F. F. I., classe 1931, recrutement d'Epinal, mle 837.
MAGUER (Jean-Marie), caporal-chef, classe 1939, recrutement de la Seine 3e bureau.
MAILLARD (Marcel-M.), sergent de réserve, classe 1934/B, recrutement de Laon.
MALJEAN (Maurice-R.), maréchal des logis chef, classe 1931, recrutement d'Epinal, mle 1110.
MARQUIGNY (Pierre-M.), gendarme, classe 1935, recrutement de Mézières, mle 113.
MARTIN (Alfred), soldat, classe 1929, recrutement de Versailles.
MARTIN (Julien), 2e sapeur, classe 1933/B, mle 2139, recrutement de Béthune.
MASSELOT (Paul-C.), sergent, classe 1934, recrutement de Valenciennes, mle 66.
MAZALEYRAT (Julien-H.-F.), classe 1934, recrutement de la Seine 2e bureau, mle 628.
MAZURIER (Albert-G.), sergent, classe 1927/3, recrutement de Rouen, mle 109.
MUTIN (Louis-A.), capitaine, classe 1932, recrutement de Dijon, mle 4193.
NOBLE (Georges-L.-C.), capitaine, classe 1929, recrutement de Marseille.
PAYOT (Paulin-J.), adjudant, classe 1937, recrutement de Metz, mle 201.
SEGALAS (Pierre), adjudant, classe 1932/2, recrutement de Pau, mle 2136.
VALETTE (Lucien-E.), 2e classe, classe 1937, recrutement de Bourg, mle 219.
WEBER (Paul-J.), sous-lieutenant.

Décret du 30 octobre 1948 portant attribution de la médaille des évadés.

Par décret en date du 30 octobre 1948, la médaille des évadés est conférée aux candidats dont les noms suivent:

ABDELKADER BEN ALI, sergent-chef, classe 1939, recrutement de Taza, mle 30335.

ABONNE (André-J.), 1re classe, classe 1934/B, recrutement de Versailles, mle 6183.

ACKER (René), sergent, classe 1941, mle 2, recrutement de Strasbourg.

ACKERMANN (Claude), maréchal des logis, classe 1931/32, recrutement de Belfort, mle 316.

ADAM (Aimé-A.), 2e classe, classe 1930, recrutement d'Epinal, mle 170.

ADAM (Robert-J.-A.), sergent, classe 1938, recrutement d'Orléans, mle 1170.

ADELINE (Raoul-J.-M.), maréchal des logis, classe 1938, recrutement de Poitiers.

AEBY (Fernand), brigadier, classe 1920, mle 99, recrutement de Strasbourg.

AGUILLON (René-J.-M.), à la S. N. C. F., mle 228, classe 1929, recrutement de Marseille.

AIANI (Ange), 2e classe, mle 8296, recrutement de Versailles, classe 1934.

AJALBERT (René-J.), 1re classe, classe 1930, recrutement de la Seine 2e bureau, mle 82.

ALBOUY (Marcel), 2e classe, classe 1927, recrutement de Mende, mle 19387.

ALISSE (Henri-J.), sergent-chef, classe 1933/B, recrutement de Mézières, mle 1421.

ALLIER (Jean-P.), maréchal des logis, classe 1933, recrutement d'Epinal.

ALVERGNAS (Pierre), soldat, classe 1933, recrutement de Privas, mle 2751.

AMBLARD (Franck-A.), garde des eaux, classe 1934, mle 2751, recrutement de Clermont-Ferrand.

AMBRY (Marcel-A.), brigadier-chef, mle 343, classe 1932, recrutement de Nancy.

AMON (Daniel), caporal-chef, classe 1937, mle 3, recrutement de la Seine 1er bureau.

AMY alias VIBERT (Edouard), classe 1928, recrutement de Versailles, soldat actuellement brigadier.

ANDRE (René-G.), maréchal des logis, classe 1940, recrutement de Nîmes.

ANDRE (Paul-L.), 1re classe, classe 1930, mle 1570.

ANDRE (Paul-R.), 2e classe, classe 1938, recrutement de la Seine 2e bureau, mle 537.

ANDRE (Pierre-P.-M.), élève officier, classe 1945, recrutement 1945.

ANTERION (Edouard), sapeur, classe 1920, recrutement de Romans, mle 3004.

APPORT (Michel-F.), caporal.

ARMENGAUD (Marcel-E.), lieutenant, classe 1931, recrutement de Marseille, mle 176.

ARNAUD (René-G.), 2e classe, classe 1934/2, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 3308.

ARNAUDIES (Marc-E.), brigadier, classe 1938, recrutement de Tours, mle 272.

ARNETTE (Maurice-C.-E.), sergent, classe 1938, recrutement de Versailles, mle 6121.

ARNOULD (Clovis), brigadier-chef, classe 1930, mle 6250, recrutement d'Epinal.

ARTHUIS (Jules-A.), 1re classe, classe 1925, recrutement du Mans, mle 4

ARTUS (Henri-L.), 2e classe, classe 1923, recrutement de Toulouse, mle 4367.

ASNOUNE MOHAMED, sergent, mle 206, classe 1934, recrutement d'Oran.

ASSAILLY (Raymond-E.), 1re classe, classe 1932/1, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 626.

AUBERT (Alphonse-R.-G.), 1re classe, classe 1937, recrutement du Mans, mle 84.

AUBERT (Julien-M.-C.), 2e classe, classe 1925, mle 867, recrutement d'Epinal.

AUBERT (Kléber-N.-M.), adjudant, classe 1935, recrutement de Toulon, mle 1133.

AUBERT (Marcel-A.), 1re classe, classe 1934, recrutement d'Orléans, mle 1691.

AUBERT (Paul), 2e classe, classe 1935, recrutement d'Epinal, mle 600.

AUBERT (Pierre-J.-E.), 1re classe, classe 1925, recrutement d'Orléans, mle 1011.

AUBREE (Marcel-P.), sergent-chef, classe 1935/2, recrutement de Rennes.

AUBUJEAU (Roger-R.), caporal, classe 1929, recrutement de Versailles, mle 1133.

AUDAT (Jean), 2e classe, classe 1932/2, recrutement d'Orléans, mle 1525

AUDEBERT (Edmond-C.-P.), 2e classe, recrutement de Limoges, mle 1948.

AUGER (Robert), sergent-chef, classe 1928, recrutement 1927.

AUGRAS (Bernard-A.), sergent, classe 1933, recrutement de Châteauroux, mle 763.

AUTMIER (Paul), 2e classe, recrutement de Perpignan, mle 40720.

AUZOUX (Tiburce), 2e classe, classe 1920, recrutement de Beauvais, mle 1111 C.

AVELINE (Maurice), capitaine, classe 1929, recrutement d'Epinal

BABE (Joseph), gendarme, classe 1941, recrutement de Mulhouse.

BABELOT (Georges), brigadier maréchal, classe 1933, mle 2055, recrutement d'Epinal.

BABIN (Charles), 1re classe, classe 1930/2, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 2799.

BACCONNIER (Paul), soldat de 2e classe, classe 1934, recrutement de Privas, mle 919.

BACHELET (Maurice), 2e classe, classe 1935/B, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 2722.

BAER (Louis), lieutenant de réserve, classe 1906, recrutement de la Seine (6e bureau).

BAERT (Albert), 1re classe, classe 1936, recrutement de Lille, mle 3013.

BAGNE (Albert), sapeur, classe 1930, recrutement de Lyon, mle 2316.

BAHAR (Jean), classe 1938, recrutement de la Seine (6e bureau).

BAHIER (Victor), capitaine, classe 1936, recrutement de Saint-Brieuc.

BAK (Etienne), caporal, classe 1939, recrutement d'Arras, mle 3526.

BALAGUER (José), 1re classe, classe 1928, recrutement de Marseille, mle 8959.

BALAVOINE (Georges), 2e classe, classe 1935, recrutement de Saint-Brieuc, mle 1011.

BALAZS (Lucien), caporal, classe 1926, recrutement D.C.R.E.

BALBO (René), caporal, classe 1927/2, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 3052.

BALLAND (Georges), 2e classe, classe 1908, recrutement d'Epinal, mle 274.

BALLAY (Isidore), 2e classe, classe 1933, recrutement d'Orléans, mle 223 L.M.

BALLEREAU (André), adjudant, mle 503, classe 1931, recrutement de Châteauroux.

BALLET (Théodore), 2e classe, classe 1931, recrutement de Clermont-Ferrand.

BALLIANI (Antoine), 1re classe, classe 1933, recrutement de Marseille, mle 7647.

BANLIER (Lucien), caporal, classe 1932/2, recrutement de Niort, mle 691.

BAPSERES (Maxime), mitrailleur bombardier, classe 1941, recrutement de Casablanca, mle 117 Cas. 41.

BARANGER (Joseph), sergent de réserve, classe 1925, recrutement de Poitiers, mle 1017.

BARBANCE (Georges), caporal, mle 4081, classe 1937, recrutement de Versailles.

BARBE (Pierre), sergent-chef, mle 571, recrutement d'Epinal.

BARBEOCH (Germain), maréchal des logis chef, mle 1117, classe 1939, recrutement de Quimper.

BARBERAN (Manuel), caporal, mle 1072, classe 1939, recrutement de Carcassonne.

BARBEY (Robert-P.), soldat, alias HUBERT (René), classe 1923, recrutement de la Seine, 4e bureau.

BARBIER (André-G.-G.), 1er sapeur, classe 1933, mle 1734, recrutement de Bourg.

BARBIER (André-J.-L.), 2e classe, classe 1934, recrutement de Mâcon.

BARBIER (Josué-P.), 2e classe, classe 1933, mle 399, recrutement d'Amiens.

BARBIEUX (Louis-A.), chef de groupe, mle 20025 (F. N. D. E. P.), classe 1943.

BARDET (Pierre), maréchal des logis chef comptable, mle 600, classe 1928, recrutement de Melun.

BARDOT (Jean-H.), sergent classe 1927/2, recrutement d'Auxerre.

BARNABE (Louis), maître pointeur, classe 1931, recrutement de Moulins, mle 1354.

BARREAU (Jean), 2e classe, classe 1929, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 553.

BARREAU (Louis-F.), 2e classe, classe 1930, recrutement de Saint-Brieuc, mle 818.

BARRES (Jacques-L.), adjudant-chef.

BARRET (Henry-C.-R.), classe 1935, recrutement de Limoges, mle 1097.

BARRET (Robert-P.-E.), 2e classe, classe 1940, Mle L. M. 174, recrutement d'Epinal.

BARTEL (Marcel), sergent-major, classe 1937, recrutement d'Alger, mle 155.

BASQUIN (Roger-P.), sous-lieutenant, classe 1935, recrutement de Versailles, mle 1956.

BASSAND (Louis-J.-O.), 2e classe, classe 1937, recrutement de Lons-le-Saunier, mle 753.

BASSEMENT (Charles), caporal, classe 1929, mle 569, recrutement de Cambrai.

BASSET (André-H.), sergent, classe 1927, recrutement de Valenciennes, mle 1192.

BASSET (Lucien), soldat, mle 834, classe 1938, recrutement de Chaumont.

BASTARD (Lucien-M.), sous-lieutenant, classe 1934/2, recrutement de Châlons-sur-Marne.

BASTIDE (Pierre-G.), lieutenant de réserve, classe 1924/2, recrutement de la Seine, 3e bureau.

BATARD (Henri), 1re classe, classe 1944, recrutement 1942 542 Maroc, mle 2023.

BATHIAS (Louis), 2e classe, classe 1940, recrutement de Versailles.

BATTESTI (Charles), adjudant-chef, classe 1931, recrutement d'Ajaccio, mle 855.

BAUD (Cyrille-P.), caporal, mle 1969, classe 1925, recrutement d'Annecy.

BAUDE (Lucien), classe 1941, recrutement de Toulouse, mle A. 3908.

BAUDRY (Paul-L.), sergent-chef.

BAUER (Marie-A.), capitaine, classe 1940, recrutement d'Alger.

BAUGUION (Marcel-R.-P.), classe 1942, recrutement de Guingamp.

BAYARD (Robert-A.), 2e classe, mle 245, classe 1934, recrutement de la Seine, 1er bureau.

BAYON (Narcisse-D.), 2e classe, classe 1926, recrutement de Châlons-sur-Marne.

BAZIN (Emile-L.-H.), soldat, classe 1934, recrutement de Brest.

BAZIN (Joseph-A.-P.), 2e classe, classe 1940, recrutement de Rennes, mle 5506.

BEAUD (Charles-E.), classe 1945, recrutement de Marseille, mle 420 CAS 43.

BEAUD (Charles-L.), classe 1925, recrutement de Marseille, mle 131 P.

BEAUGER (Roger-L.), F. F. I., mle 1046, classe 1930, recrutement de la Seine, 3e bureau.

BEAUJOUAN (Léon-M.-J.), 2e classe, classe 1938, recrutement de Caen.

DE BEAULAINCOURT (Xavier-C.), 2e classe, classe 1940, recrutement de Saint-Lô.

BEAUMONT (François-M.), 2e classe, classe 1936, recrutement de Saint-Etienne, mle 1496.

BEDON (Ernest-W.), adjudant, classe 1936, recrutement de Metz, mle 62.

BEC (Joseph-J.), caporal-chef, mle 222, classe 1937/1, recrutement de Montpellier.

BECARELLI (Victor-V.), 2e classe, classe 1938, recrutement d'Ajaccio, mle 5.

BECH (René-V.-F.), 1re classe, classe 1930, mle 6163, recrutement de Perpignan.

BECHE (Roger-G.), sergent-chef, classe 1933/2, recrutement de Mâcon.

BECK (Alphonse-J.), 2e classe, classe 1935, mle 530, recrutement de Montauban.

BECK (Marcel-A.), brigadier-chef, classe 1932, mle 256, recrutement de Châlons-sur-Marne.

BECKERT (Henri), 2e classe, classe 1932, recrutement de Besançon, mle 1134.

BECKERICH (Gabriel-M.-J.-L.), classe 1942.

BECQUET (Adrien-E.-A.), 1re classe, classe 1933/A, recrutement de Versailles, mle 1091.

BECQUEREL (Henri-A.), caporal, classe 1936, recrutement de Versailles, mle 3209.

BECUE (Julien-A.), maréchal des logis, classe 1938, recrutement de Nancy, mle 35353.

BEDEL (Jacques-J.-R.-M.), classe 1942, recrutement d'Alger.

BEELDENS (Jean-J.), 2e classe, classe 1929/2, recrutement de la Seine, 3e bureau.

BEHR (Georges), caporal, mle 613, classe 1939/1, recrutement de la Seine, 1er bureau.

BEITZ (André), sous-lieutenant, classe 1922, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 3033.

BELARBRE (Justin-P.), caporal-chef, classe 1935, recrutement d'Aurillac, mle 721.

BELCHIT (Pierre), 2e classe, classe 1933, recrutement de Pau.

BELFLEUR (Emile-P.-A.), 2e classe, classe 1935, recrutement du Havre, mle 1667.

BELLANGER (Raymond-G.), 2e classe, classe 1931, recrutement de Versailles, mle 1925.

BELLEC (Louis-M.), 2e classe, classe 1938, recrutement de Lorient, mle 1196.

BELLEGARDE (Elie-G.), caporal-chef, classe 1938, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 789.

BELLIARD (Jean-A.), sergent-chef, classe 1926, recrutement de Bordeaux, mle 2083.

BELLIER (Jean-F.), 1re classe, classe 1930, recrutement de la Seine, mle 1940.

BELLIOL (Marcel-L.-J.), chef de bureau, mle 116, recrutement de Montpellier, classe 1911.

BELLON (Maurice), maréchal des logis, classe 1922, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 3153.

BELLOT (Gaston-J.), adjudant, classe 1940, recrutement de Chambéry, mle 1561.

BELORY (Henri), 2e classe, classe 1941, mle 284.

BENARD (Jacques-F.), 2e classe, classe 1938, recrutement de Versailles, mle 1493.

BENARD (Jean-L.-E.), 1re classe, classe 1934/B, recrutement du Mans, mle 2351.

BENARD (Marcel-A.-L.), maréchal des logis, classe 1934/B, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1455.

BENOIST (Paul-F.), 2e classe, classe 1930, recrutement d'Evreux, mle 1091.

BENOIT (Emile), 2e classe, classe 1937, mle 23487.

BENOIT (Jean), 2e classe, classe 1938, recrutement de Nîmes, mle 1285.

BENTZ (Joseph), classe 1907, recrutement de Sélestat.

BERARD (Claude-L.), 1re classe, classe 1932, recrutement de Chambéry, mle 816.

BERARD (Eugène-J.), caporal-chef, classe 1932/C, recrutement de Saint-Etienne.

BERCOVICI (Robert), 2e CST, mle 345, classe 1930/1, recrutement de la Seine, 6e bureau.

BERCOVITZ (Henri-A.), 2e classe, classe 1932, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 2572.

BERGE (Jean-A.-R.), soldat, classe 1932, mle 1213, recrutement d'Agen.

BERGEAU (Fernand-A.-F.), caporal, classe 1935, recrutement de la Roche-sur-Yon.

BERGOGLIO (Pascal), 2e classe, classe 1909, recrutement de Chambéry.

BERGONZOLI (René), sous-lieutenant, classe 1918, mle 2199, recrutement de Grenoble.

BERLEMONT (Victor-E.-L.), soldat de 2e classe, classe 1932, mle 2701, recrutement de Laon.

BERMAN (Claude), capitaine, classe 1936.

BERNALIN (Théodore), adjudant-chef, classe 1929, mle 1351, recrutement de Lorient.

BERNARD (Edmond-A.-R.), sergent de réserve, classe 1933, mle 410, recrutement de Bar-le-duc.

BERNARD (Jules-M.), 2e classe, classe 1930, mle 3067, recrutement de Rennes.

BERNARD (Pierre-A.), 2e classe, classe 1930, mle 1904, recrutement de Mâcon.

BERNAT (Jean-B.), 2e classe, classe 1931, mle 1886, recrutement de Rodez.

BERNAUDIN (Victor), caporal, mle 2171, classe 1931, recrutement de Melun.

BERNIER (Léonce-A.), 1re classe, classe 1930/2, mle 2383, recrutement de Melun.

BERRIER (Roger-F.), 1re classe, classe 1930, mle 1293, recrutement de la Seine, 2e bureau.

BERTHELIN (Ernest), 2e classe, classe 1935, recrutement de la Seine, 2e bureau.

BERTHET (Léon-J.-M.), 2e classe, classe 1931, mle 638, recrutement de Clermont-Ferrand.

BERTHIER (Henri), 2e classe, mle 1873, recrutement de Mâcon.

BERTHOLOM (François-J.-M.), 2e classe, mle 1999, recrutement de Quimper.

BERTHON (Charles), lieutenant, classe 1941.

BERTET (Adonis-F.), 2e classe, classe 1932/B, mle 1314, recrutement d'Avignon.

BERTIN (Raymond), 2e classe, classe 1937, mle 202, recrutement de Saint-Omer.

BERTRAND (Pierre-A.-A.), adjudant, classe 1932/2, mle 1771, recrutement de Châteauroux.

BESANÇON (Roger-J.-J.), capitaine, classe 1929, recrutement de Belfort.

BESNARD (Henri-E.), gendarme, classe 1934, mle 1836, recrutement de Chartres.

BESSE (Jean-Baptiste), classe 1925, mle 116, recrutement de Tulle.

BESSE (Louis-M.-C.), 1re classe, classe 1938, recrutement de Saint-Etienne.

BESSERIE (Antoine), 2e classe, classe 1909, mle 384, recrutement de Tulle.

BESSON (Claude), 2e classe, classe 1920, mle 2211, recrutement de Lyon (central).

BESSON (Paul-C.-A.), brigadier, classe 1931/2, recrutement de Valence.

BESSON (Marius), 2e classe, classe 1933, mle 2212, recrutement de Clermont-Ferrand.

BETBEDER (Albert), 2e classe, classe 1930, recrutement de Mont-de-Marsan.

BETHUNE (Noël), 1re classe, classe 1936, mle 57134, recrutement de Lille.

BETTENDORFF (Robert-Ch.), gendarme, classe 1935/B, recrutement de Châlons-sur-Marne.

BETTEX (Roland-P.), 2e classe, classe 1939/2, mle 241, recrutement de Châlons-sur-Marne.

BEUCHON pseudo BRISSON (Pierre-A.-M.), classe 1920, recrutement de Dijon.

BEURET (Joseph-Ch.), sergent, classe 1934, mle 609, recrutement de Lons-le-Saunier.

BEURY (Raymond-L.-R.), 2e classe, classe 1930, mle 2850, recrutement du Mans.

BEUZIT (Jean-Y.), brigadier, classe 1934/1, mle 567, recrutement de la Seine, 3e bureau.

BICHOT (René), caporal, classe 1932, recrutement de la Seine.

BIDE (André-J.-M.), 2e classe, classe 1927, mle 1073, recrutement du Mans.

BIDERMAN (Max), médecin capitaine de réserve, classe 1927, recrutement de Beauvais.

BIETENDIEBEL (Lucien-A.), caporal, classe 1930, mle 2839, recrutement de la Seine, 6e bureau.

BIETTE (René), 1re classe, classe 1912, mle 3237, recrutement d'Arras.

BIGACHE (André), 1re classe, mle 2553.

BIHOUISE (Joseph-J.-M.), 2e classe, classe 1929, mle 2322, recrutement de Lorient.

BILET (Lucien-H.), inspecteur, classe 1937/B, mle 710, recrutement de Mézières.

BILLAC (André-R.), 1re classe, classe 1926, mle 824, recrutement de Limoges.

BILLE (Edmond-H.), 2e classe, classe 1937, mle 68841, recrutement de la Rochelle.

BINN (Sylvain), dentiste lieutenant de réserve, classe 1931, mle 451, recrutement de Metz.

BISTAQUE (Auguste-J.-P.), sergent de réserve, classe 1930, mle 2318, recrutement de la Seine, 2e bureau.

BITAUDEAU (Jean-Marie-L.-A.), brigadier-chef, classe 193 , mle 637, recrutement de la Roche-sur-Yon.

BITEAU (Louis-P.-G.), 2e classe, classe 1931, mle 2393, recrutement de Niort.

BLACHERE (Pierre-Baptiste), 1re classe, classe 1930, mle 11, recrutement de Nîmes.

BLANCHARD (Jean-A.), caporal, classe 1929, mle 3153, recrutement de Bordeaux.

BLANCHARD (Joseph), 2e classe, classe 1925, mle 1168, recrutement de Saint-Etienne.

BLANCHARD (Roger), lieutenant, classe 1942, mle 2590, recrutement de Casablanca.

BLANDEL (André-J.), 1re classe, classe 1924/2, mle 4328, recrutement de Lille.

BLANEL (Louis), 2e classe, classe 1931, mle 5308, recrutement de la Seine, 2e bureau.

BLAQUIER (René-Ch.), lieutenant, classe 1933, recrutement de Cahors.

BLAZQUEZ (Jean), F. F. I.

BLELLY (René-A.), sergent-chef, classe 1936/B, mle 81, recrutement de Nancy.

BLIC (Marcel-C.-E.), caporal radio, classe 1938, mle 2815, recrutement de Lille.

BLOCH (André-R.), lieutenant, classe 1935, recrutement de Besançon.

BLOMME (Edouard-L.), maréchal des logis, classe 1919, mle 7479, recrutement de Lille.

BLONDEAU (Emilien-L.), 1re classe, classe 1932, mle 752, recrutement de Versailles.

BLONDEAU (Julien-J.), sous-lieutenant, classe 1941, recrutement 1940.

BLUM (Claude-G.), capitaine F. F. C., classe 1938, recrutement de la Seine, 4e bureau.

BOCCIARELLI (Jean), 2e classe, classe 1937, recrutement de Nogent-sur-Marne.

BODIN (Paul-Th.), adjudant, classe 1935, mle 672, recrutement du Puy.

BOICHOT (André), 2e classe, mle 611, classe 1934, recrutement de Lons-le-Saunier.

BOIDE (Sylvain-C.-G.), adjudant, classe 1938, mle 510, recrutement de la Roche-sur-Yon.

BOIRET (Cyrille-R.), 1re classe, mle 1048, recrutement de Blois.

BOISSEAU (Armand-G.), sergent, classe 1934, mle 674, recrutement de la Rochelle.

BOISSONNET (Roland-L.), 2e classe, classe 1932, mle 2284, recrutement d'Orléans.

BOITEL (André-J.), maréchal des logis, classe 1939, mle 224, recrutement de Béthune.

BOIVIN (Pierre-M.-A.), adjudant-chef, classe 1933, recrutement de Rennes.

BON (Maurice-G.), classe 1935, mle 8829, recrutement de Lille.

BONAL (Marcel-L.), caporal, classe 1930, recrutement de Mulhouse, mle 968.

BONAL (François), capitaine, classe 1934.

BONIN (Roger), caporal-chef, classe 1930, recrutement de Rennes, mle 2145.

BONNANS (Roger-H.), matelot, classe 1942, mle 4900 T. 41.

BONNAT (Marcel-J.), 2e classe, classe 1926, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 2917.

BONNEFOY (Marius), 2e classe, mle 1116, classe 1935, recrutement de Moulins.

BONNEL (André), 2e classe, mle 1052, classe 1934, recrutement d'Arras.

BONNET (Pierre-P.), chasseur de 2e classe, mle 2723, classe 1938, recrutement de Mâcon.

BONNETOT (André), capitaine, classe 1933, recrutement de Versailles.

BONNIOU (Henri-F.), 2e classe, classe 1926, recrutement de Brest, mle 1493.

BONTEMPS (Raymond), caporal-chef, mle 1951, classe 1931/1, recrutement de Tours.

BONVICINI (Libéro-L.), maréchal des logis chef, classe 1938, mle 38.

BORDREZ (Gaston), 2e classe, classe 1932, mle 1084, recrutement de Toulouse.

BORGES, épouse CHATARD (Léonie), classe 1939, mle 591, recrutement de Casablanca.

BORGHI (Antoine-D.), capitaine, mle 575 T 29, classe 1928, recrutement de Toulon.

BORGNA (André-A.), 2e classe, mle 914, classe 1935, recrutement de Toulon.

BORZEIX (Léon), gendarme, mle 2101, classe 1932, recrutement de Tulle.

BOTTINI (Fernand), 2e classe, classe 1933, recrutement d'Auxerre, mle 1793.

BOU (Adrien-A.), gendarme, classe 1940, recrutement de Rodez.

BOU-AZIZ (Marcel), 2e classe, classe 1936, recrutement d'Oran.

BOUCARD (Daniel-J.-A.), adjudant-chef, mle 116, classe 1934, recrutement de la Roche-sur-Yon.

BOUCHARD (Roger), 2e canonnier, classe 1939, recrutement de Mâcon, mle 157.

BOUCHER (Jacques-E.-L.), maréchal des logis chef, classe 1940, recrutement de Metz, mle 118.

BOUCHEREAU (Jean-L.-N.), classe 1941, recrutement d'Oran, mle B. 1521.

BOUCHET (Gabriel), classe 1934, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 47316.

BOUCHILLOU (Jean-I.), classe 1926/1, recrutement de Bordeaux, mle 4369.

BOUDIER (Roger-P.-J.), aspirant, classe 1941, recrutement de Marseille, mle 4896.

BOUDIGOU (Jean-G.-M.), 2e classe, classe 1930/1, recrutement de Quimper, mle 1215.

BOUDIN (Jean-P.-A.), maréchal des logis, classe 1925, recrutement de Poitiers, mle 1023.

BOUE-LAPATIE (Léon), chargé de mission de 2e classe, mle 89033, classe 1899, recrutement de Bordeaux.

BOUE-LAPATIE (Marie), classe 1921.

BOUE-LAPATIE (Michel), mle 89054, classe 1943, recrutement E. V. Casablanca.

BOUE-LAPATIE (Reine), classe 1946.

BOUGAMONT (Omer), 1re classe, classe 1934, mle 2146, recrutement de Valenciennes.

BOUGAUD (Louis-E.), soldat (caporal), classe 1931, recrutement de Dijon, mle 2237.

BOUHERET (Emile), 1re classe, classe 1928, recrutement no 82, mle 34263.

BOULANGER (Paulin-E.-L.), caporal, classe 1940, recrutement de Châteauroux, mle 48112

BOULDOUYRE (Max-H.), caporal-chef, mle 2807, classe 1940, recrutement de la Seine.

BOULESTREAU (René-M.-A.), gendarme, mle 25140 VI-F, classe 1935, recrutement d'Angers

BOUNAUD (Hippolyte), classe 1941, recrutement de Marseille, mle 13033.

BOUQUILLON (Gérard-J.-F.), 2e classe, classe 1932, recrutement de Lille, mle 2741.

BOUR (Martial), brigadier-chef, mle 459, classe 1936, recrutement de la Seine, 2e bureau.

DU BOURBLANC (Yann), maréchal des logis, classe 1934, recrutement de Saint-Brieuc, mle 24309 F S. 133.

BOURBON (Raoul-G.), 1re classe, classe 1928/1, recrutement de Montargis, mle 165

BOURDET (Jean-J.), 2e classe, classe 1932, recrutement de Pau, mle 989

BOURDIN (Marcel-L.-A), caporal, classe 1925/2, recrutement de Besançon, mle 454

BOUREL (Yves-M.), 1re classe, classe 1932/2, recrutement de Brest, mle 2305.

BOURGEOIS (Maurice-R.-H.), lieutenant, classe 1918, recrutement d'Epinal

BOURGEON (Gilbert), 2e classe, mle C. 15834, recrutement de Blida-C.

BOURGEON (Robert-F.-C.), capitaine, classe 1927, recrutement de Constantine.

BOURGOIS (Henri), 2e classe, mle 4155, recrutement de Béthune.

BOURGUETOU (Joseph-F.), 2e classe, classe 1931, mle 1199, recrutement de Tarbes.

BOURILLON (Emile-G.-L.-L.), 2e classe, classe 1936/2, recrutement d'Orléans, mle 773.

BOURREL (Roger-C.-A.), adjudant-chef, classe 1937, recrutement d'Albi.

BOURSAUD (Marius), brigadier, classe 1943, recrutement de Rabat, mle 3366.

BOUSQUET (Jean-J.), capitaine, classe 1931, recrutement de Perpignan.

BOUSSEMART (Augustin), 2e classe, classe 1933, recrutement de Lille, mle 262.

BOUSSEMART (Auguste-R.), 2e classe, recrutement de Lille, mle 1746.

BOUTEAUD (Marcel-F.-V.), caporal-chef, classe 1921, recrutement de Châteauroux.

LE BOUTEILLER (Pierre-O-M.), chef de bataillon, classe 1925/21, recrutement de Vitré-Saint-Malo.

BOUTHIER (Paul-G.-O.), caporal, classe 1934, recrutement d'Orléans, mle 1598.

BOUTIER (Robert-E.), classe 1927/2, mle E. 26975.

BOUTON (Théophile), sergent, mle 2556, classe 1933, recrutement de Valenciennes.

BOUTROUE (Roger-L.), 2e classe, classe 1933, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 166

BOUYAHIA (Ali), caporal, classe 1929, recrutement d'Alger.

BOYER (Jean-M.), 2e classe, classe 1929, recrutement de Montauban, mle 513.

BOYER (Marius-A.), 2e classe, classe 1930, recrutement de Marseille, mle 60.

BOYER (Bruno-J.), sergent, classe 1923/2, recrutement de Versailles, mle L. M. 412.

BOZON (Henri), adjudant-chef, mle 202, classe 1937, recrutement de Bourg-en-Bresse.

BRAHIM BEN ABDALLAH, classe 1929, mle 533, recrutement de Marrakech.

BRANCHE (Jean-J.), soldat, mle 526, classe 1920, recrutement de Troyes.

BRANDOUY (Eugène-M.), lieutenant F. F. I.

BRANLARD (Gaston), 1re classe, classe 1928, recrutement du Mans, mle 1806.

BRASSART (Louis-G.), soldat, classe 1931, recrutement d'Amiens, mle 2866.

BRATSCHI (Charles), gendarme, mle 4113, classe 1930, recrutement de Lyon.

BRAULT (André), 2e classe, classe 1920, recrutement de Versailles, mle 1952.

BREE (Raymond), maréchal des logis, classe 1925, recrutement de Rouen, mle L. 452.

BRENEUR (Marcel-A.), caporal, classe 1930, recrutement de Nancy, mle 1820.

BRENON (Georges-A.), 2e classe, classe 1938, recrutement de Bourg, mle 308.

BRENSKI (Jean), 2e classe, classe 1938, recrutement de Valenciennes, mle 110.

BRES (Georges), caporal, classe 1933/1, recrutement de Valence.

BRESSAC (Pierre-J.), sergent-chef, mle 930, classe 1936/2, recrutement de Laon.

BRESSAN (David-J.), 2e classe, classe 1930/39, recrutement de Saint-Etienne, mle 3334.

BREUX (Alexis), 2e classe, classe 1935, recrutement de Valenciennes, mle 520.

BRICE (Marcel-P.), 2e classe, classe 1932, recrutement d'Epinal, mle 2159.

BRIDON (Georges), sous-lieutenant, classe 1940, recrutement de 1938, mle 2939.

DE BRIEY (Michel-R.-G.), classe 1942, lieutenant.

BRISEBAT (Roger-M.-H.), classe 1937, mle 1026, recrutement d'Orléans, sous-lieutenant.

BRISMONTIER (Maurice-T.), sapeur de 1re classe, classe 1931/2, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 5008.

DE BROCA (Henri-M.-J.), capitaine, classe 1936/B, recrutement de la Seine.

BROCHARD (Jean-P.-A.), sergent, classe 1931/2, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 1855.

BROGGINI (Fernand-J.), classe 1933, recrutement d'Epinal, mle 15515.

BROSSARD (Jacques-A.-Y.), maréchal des logis de réserve, classe 1933/2, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 586.

BROUILLONNET (Raymond-M.-C.), 2e classe, classe 1934, recrutement de Toulouse, mle 1007

BROUSTE (Albert), 2e classe, mle 111, recrutement de Mont-de-Marsan.

BRUGERE (Raoul), sous-lieutenant, recrutement de Lille, classe 1936.

BRUNEL (Bernard), brigadier-chef, classe 1937, recrutement de Versailles, mle 1773.

BRUNEL (Raymond-E.), capitaine, classe 1929, recrutement de Nîmes.

BRUYERON (Claudius-J.-L.), 2e classe, classe 1933, recrutement du Puy.

BRYARD (Gaston-P.), sergent, mle 3215, classe 1921, recrutement de la Seine, 2e bureau.

BUATOIS (Paul), lieutenant F. F. I., classe 1940.

BUEB (Benjamin-A.), sergent-chef, classe 1933/2, recrutement de Mulhouse, mle 253.

BUFFENOIR (Marcel-A.), 2e classe, classe 1930, recrutement de Châteauroux, mle 1081.

BUISSON (Albert), adjudant, classe 1935, recrutement de Clermont-Ferrand, mle L. M. 178, classe 1935.

BUISSON (Louis), adjudant-chef, classe 1933 E. V., recrutement de Tulle.

BURAVANT (Henri), 2e classe, mle 446, classe 1933, recrutement de Nîmes.

BURROUGH (Leslie-P.-M.), maréchal des logis, classe 1941, recrutement de Casablanca.

BURTSCHY (Joseph-X.), adjudant, classe 1940, recrutement de Lyon, mle A. 9685.

BUSQUET (Raoul-P.), lieutenant, classe 1924, recrutement de Montauban.

BUTET (René-P.), 1re classe, classe 1925, recrutement d'Orléans, mle 208.

BUZZARELLO (Jean), caporal, classe 1934/2, recrutement de Grenoble, mle 2020.

DE BYKHOVETZ (Nicolas), lieutenant, classe 1933, recrutement de la Seine, 6e bureau.

CABARE (Jules-A.), sergent, mle 4, classe 1930, recrutement de Mont-de-Marsan.

CABAT (Camille-E.), sergent, classe 1936/A, recrutement de Troyes, mle 321.

CAFFIER (Robert-C.-J.), 2e classe, classe 1928, recrutement de Saint-Omer, mle 2978.

CAILLE (Julien), 1re classe, classe 1923, recrutement de Casablanca.

CAILLE (Raymond-C.-C.), 2e classe, mle 972, classe 1934, recrutement de la Rochelle.

CAMADRO (Pierre), adjudant, classe 1933/2, recrutement de Pau.

CAMINADE (Raymond-J.), lieutenant, classe 1941, recrutement de Limoges.

CAMMAN (Serge), caporal, mle 2035, classe 1932/2, recrutement de Carcassonne.

CAMPANA (Pierre-M.), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Valenciennes, mle 797.

CAMPORA (Henri-G.), 2e classe, mle 3835, classe 1928, recrutement de Nice.

CAMUS (Georges-A.-L.), adjudant-chef, classe 1924, recrutement d'Arras.

CAMUS (Maurice-M.), 1re classe, classe 1937/1, recrutement de Nancy, mle 559.

CANESSA (Vincent-P.), 1re classe, mle 1326, classe 1933, recrutement de la Seine, 1er bureau.

CANIVET (Etienne), caporal, classe 1922, recrutement de Valenciennes, mle 1593.

CAPELLE (Albert), 2e classe, classe 1931, recrutement de Béthune.

CARAYOL (Victor), 2e classe, mle 6362, classe 1936, recrutement de Cahors.

CARCREFF (Jean-M.), 1re classe, classe 1921, recrutement de Lorient, mle 218.

CARDOT (Jean-L.-M.), brigadier-chef d'artillerie de réserve.

CARIOU (Alexandre-C.), sergent-major, classe 1936, recrutement de Saint-Omer, mle 1351.

CARME (Barthélemy), classe 1944, mle 74, classe 1943, recrutement de Marseille.

CARON (Robert-L.), sergent, classe 1927, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 1583.

CARPENTIER (André-Th.-R.), lieutenant, lieutenant, classe 1930, recrutement de Dunkerque.

CARRERE (Gédéon-R.), 2e classe, mle 3407, classe 1933/2, recrutement de la Seine, 2e bureau.

CASAURANG (Henri-F.), gendarme, mle 3860, classe 1941, recrutement de Pau.

CASCALES (Emile-J.), lieutenant, classe 1937, recrutement d'Oran.

CASCOIN (Marcel-E.), caporal, mle 3825, classe 1934, recrutement de Versailles.

CASENOVE (Georges-U.), adjudant-chef, classe 1927/1, recrutement de Tarbes.

CASSARD (Roger-V.-E.), adjudant, classe 1936, recrutement de Mézières.

CASTAGNE (France-R.-F.), sergent, classe 1936, recrutement d'Orléans, mle 865.

CASTILLON (André-E.), sergent-chef, classe 1931/1, recrutement de Marseille, mle 220

CATHALA (René-A.-L.), classe 1947, recrutement de Toulouse.

CATOIR (Robert), 2e classe, classe 1931, recrutement de Beauvais.

CAZAUX (Maurice-C.-G.), sergent-chef, classe 1935, recrutement de la Seine, 4e bureau, mle 670.

CAZENAVE (Auguste), 2e classe, mle 3931, classe 1933/2, recrutement de la Seine, 1er bureau.

DE CAZENOVE (Aymar-G.-Ph.-R.), 2e canonnier, classe 1940/1, recrutement de la Seine, 6e bureau, mle 50.

CEBE (Georges-P.-R.), classe 1944, recrutement de Casablanca, mle F. 676.

CELLE (Marius), sergent-chef, mle 1579, classe 1935, recrutement de Clermont-Ferrand.

CELLIER (Jean-G.-R.), adjudant, mle 9129, recrutement de Dunkerque, classe 1938.

CERES (André-J.), 2e classe, classe 1934, mle 119, recrutement de Mont-de-Marsan.

CERF (Edouard), 2e classe, classe 1923, recrutement de Strasbourg.

CERVERA (Armand-L.), zouave, classe 1934, recrutement d'Alger, mle 1496.

CETRE (Maurice), commandant, classe 1935, recrutement de Dijon.

CHABANNE (Hippolyte-M.-P.), adjudant de réserve, classe 1926/2, recrutement de Guéret, mle 1240.

CHABOUDEZ (Jack-C.-P.), sous-lieutenant, classe 1936/A, recrutement de la Seine, 3e bureau.

CHACORNAC (Antoine-R.), caporal, mle 1448, classe 1928, recrutement du Puy.

CHADELLE (Georges-C.), adjudant, classe 1932, recrutement de Bordeaux, mle 87.

CHAILLOT (Elie-L.-G.-P.), gendarme, classe 1938, recrutement de la Roche-sur-Yon.

CHAILLOUX (Henri-P.-A.), classe 1934, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 2312.

CHAMBAULT (Roger-J.-L.), classe 1940, recrutement de Toulon, mle 11824 T 42.

CHAMELET (Fernand), mle 1916, classe 1936, recrutement de Moulins.

CHAMPAGNAC (Louis), 2e classe, classe 1937, recrutement du Puy, mle 8696.

CHAMPALOUX (Pierre-R.), 1re classe, mle 1039, classe 1923, recrutement d'Angoulême.

CHAMPION (Marcel-E.), 1re classe, classe 1930, recrutement d'Auxerre, mle 314.

CHANDELOT (Raoul), brigadier-chef, classe 1923, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 759.

CHANRIOND (Emile-A.-J.), caporal, mle 1189, classe 1932/2, recrutement de Grenoble.

CHANTOISEAU (Raymond-V.), caporal-chef, classe 1937, recrutement du Mans, mle 1635.

CHAPELLE (Joseph-L.), 1re classe, classe 1935, recrutement de Mâcon, mle 698.

CHAPOUTIER (Marc-A.), capitaine, classe 1929, recrutement de Valence.

CHARBONNEL (Albert), mle 106, classe 1926, recrutement d'Aurillac.

CHARDON (Paul-A.), 2e classe, classe 1929, recrutement de Lyon (centre), mle 1710.

CHARIEAU (Roger), lieutenant, mle A. S. 5003, classe 1945, recrutement de Poitiers.

CHARRIAUD (Charles-R.), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de la Seine, 4e bureau, mle 496.

CHARRONNAT (Augustin-R.), 1re classe, mle 2373, classe 1931, recrutement de Nevers.

CHARTON (Hubert-V.), sergent-major, classe 1935, recrutement de Bar-le-Duc, mle 717.

CHASSON (Raoul-M.), 2e classe, classe 1932, recrutement de Privas, mle 2006.

CHATAGNER (Paul), brigadier-chef, mle 2239, classe 1928, recrutement de Saint-Etienne.

CHATARD (Edouard-P.), classe 1937, recrutement de Moulins, mle 84.

CHATEAU (Jean-Simon), 2e classe, classe 1930, recrutement de Lyon, mle 6134.

CHAUMARD (Robert), caporal, classe 1933/B, recrutement de Guéret.

CHAUMEIL (Maurice), chef de bataillon de réserve, classe 1926, recrutement de Guéret.

CHAURE (Albert-M.), soldat, classe 1926, recrutement de Saint-Malo, mle 688.

CHAUVEAU (Louis-H.-M.), 1re classe, classe 1931/1, recrutement de la Roche-sur-Yon, mle 896.

CHAUVET (André), 2e classe, classe 1928, mle 964, recrutement de Mayenne.

CHAUVET (André), 2e canonnier, mle 1893, classe 1933, recrutement de la Rochelle.

CHERRUAU (François-C.-E.-L.), garde, classe 1933, recrutement de Rennes, mle 3873.

CHEVALERY (Lucien-R.-L.), 1re classe, classe 1931, recrutement de Versailles, mle 7652.

CHEVALIER (Alphonse), caporal, classe 1935, recrutement de Laval, mle 232.

CHEVALLIER (Jacques-M.-R.), chef d'escadron, classe 1934, recrutement de la Seine 2e bureau, mle 530.

CHEVENET (Jean-M.), sous-lieutenant, classe 1931, recrutement de 1929.

CHIMITS (Pierre-R.-F.), lieutenant de réserve, classe 1932, recrutement de Bordeaux, mle 184.

CHIQUET (Gaston), 2e classe, classe 1938, mle 2736, recrutement de la Seine.

CHMITELIN (Marin-C.), 2e classe, mle 781, classe 1935, recrutement de Nancy.

CHOCHOIS (Jean-R.), soldat, mle 980, classe 1935, recrutement de Saint-Omer.

CHOPIN (Jacques-A.), médecin auxiliaire, classe 1943.

CHRETIEN (Pierre), 2e classe, mle 2672, classe 1934, recrutement de Paris 6e bureau.

CHUESNE (Armand), caporal, classe 1927, mle 349, recrutement d'Arras.

CIAPPOMI (Henri), 2e classe, classe 1932, recrutement de Marseille, mle 486.

CIEUTAT (Marius), classe 1937, recrutement de Toulouse.

CIOC (André-M.-A.), 2e classe, recrutement de la Seine 3e bureau, mle 3413, classe 1937/1.

CIREGNA (Benoît), maréchal des logis, mle B/2033, classe 1942, recrutement de Casablanca.

CLAEYS (Joseph-R.-J.), caporal-chef, classe 1934, recrutement de Dunkerque, mle 1785.

CLAPIER (Bernard-F.), capitaine, classe 1913, recrutement de Nîmes.

CLAUDEL (Camille-R.), 2e classe, mle 1542, classe 1934, recrutement d'Epinal.

CLAUDEL (Marcel), classe 1946.

CLEMENT (Albert-R.), 2e classe, recrutement de Metz, mle 1684.

CLEMENT (André-A.), brigadier-chef, mle 6678, classe 1936, recrutement d'Epinal.

CLEMENT (Georges-J.), 2e classe, mle 56187, classe 1935, recrutement de Melun.

CLEMENT (Roger-J.-J.), caporal, classe 1936, recrutement de Vesoul, mle 279.

CLEZARDIN (Charles), gendarme, mle 7024, classe 1938, recrutement de Versailles.

CLINET (Henri), ex-quartier-maître, mle 110-Cas-43, classe 1942, recrutement de Casablanca.

COELENBIER (Paul-P.), capitaine, classe 1934, recrutement de Brest.

COFFINET (Pierre-E.), 2e classe, classe 1940, recrutement de Casablanca, mle 1651 F.

COFFINIER (Robert-E.-J.-B.), soldat, classe 1932, recrutement d'Amiens, mle 2547.

COHEN (José), médecin lieutenant, classe 1932 et 1936, recrutement de la Seine, 4e bureau, mle 1427.

COHONNER (Joseph-M.), 2e classe, classe 1929, recrutement de Lorient, mle 1632.

COISNE (Daniel-L.-G.), caporal, classe 1930, recrutement de Lille, mle 2451.

COLLET (Georges-L.-A.), 1re classe, classe 1931, recrutement de Rennes, mle 2458.

COLLETTE (Guy-A.), sous-lieutenant, classe 1940, recrutement de Nantes.

COLLIEZ (Maurice), 2e classe, classe 1933, recrutement de Lille, mle 4232.

COLLIN (Fernand-M.), soldat, mle 8468, classe 1931, recrutement d'Epinal.

COLNEL (René-A.), caporal-chef, classe 1932, recrutement 1931.

COLOMBET (Jean-P.-G.), 2e classe, classe 1933/B, recrutement de Versailles, mle 7642.

COLONGE (Guy), sergent, classe 1924, recrutement de Casablanca, mle 1136.

COLONNA DE LECA (François), sergent, classe 1938, recrutement d'Ajaccio.

COM (Jean-F.), 2e classe, classe 1928/2, recrutement de Brest, mle 273.

COMBIER (Claude-M.-A.), 2e classe, classe 1934, recrutement de Mâcon, mle 2820.

COMMAILLE (Robert-L.), soldat, classe 1934, recrutement d'Orléans.

COMMARET (Gaston), sergent, classe 1939, mle 36907, recrutement de Mâcon.

COMON (Roger-V.-L.), 1re classe, classe 1934, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 3448.

COMPAIN (André), maréchal des logis-chef, classe 1945, recrutement 1945.

COMPIGNE (Joseph-L.), 1re classe, classe 1936, mle 1714.

COMTE (Aimé-L.), classe 1920, recrutement de Valence.

CONNAN (Roger-M.), 2e classe, mle 3040, classe 1938, recrutement de la Seine, 4e bureau.

CONTAL (Marcel-A.), 1re classe, classe 1933/A, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 1762.

CONTIE (Alexis), caporal, mle 31, classe 1919, recrutement de Bergerac.

COQUART (Roger-Ch.), 2e classe, classe 1929, recrutement de Cambrai, mle 2502.

COQUELLE (Eugène), matelot, classe 1929, Recrutement de Valenciennes, mle 3504-C-29.

COQUERET (Pierre-L.), sergent, classe 1934/A, recrutement de Versailles, mle 513.

BOQUINOT (Roger), caporal, classe 1942, recrutement du régiment des sapeurs-pompiers, mle 314/42.

BORBIN DE MANGOUX (Gonzague-M.-J.-B.), lieutenant-colonel.

BORION (Alfred-C.-A.), adjudant-chef, classe 1930/33, recrutement de Dunkerque.

BORITON (Léonce-E.-M.), classe 1933/B, recrutement de Lorient, mle 2311.

BORJEON (André-J.), 2e classe, classe 1932/2, recrutement d'Orléans, mle 2420.

BORNIL (Max-M.-H.), 1re classe, classe 1928, recrutement de Lille, mle 2060.

BORNU (Louis-A.), agent contractuel, classe 1920, recrutement de Lille, mle 1407.

BORRE (Raymond-J.), caporal, classe 1933, recrutement de Moulins, mle 274.

BORTEGGIANI (Jacques), adjudant-chef, classe 1935, recrutement d'Ajaccio, mle 1106.

BOSTE (Léopold-Cl.), classe 1930, recrutement de Privas, mle 2058.

BOSTEMALE (Robert), soldat, classe 1935, recrutement de Pau.

BOTTIGNIES (Charles-H.), aspirant de réserve, classe 1942, recrutement de Casablanca, mle 43.

BOUDRAIS (Georges-H.-F.-J.), caporal, classe 1929, recrutement de Cholet, mle 185

BOUDREAU (Bernard), soldat, mle 1511, recrutement du Mans.

BOUDY (Pierre-R.-V.), 2e classe, mle 24954, recrutement de la Seine, 2e bureau.

BOUETE (Auguste), 2e classe, classe 1932, recrutement d'Angers, mle 1806.

BOUFFIN (Fernand-M.), sergent de réserve, classe 1931, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 5762.

BOUGOURDAN (Félix-P.-M.), capitaine.

BOULON (Charles-A.-R.), classe 1931, recrutement d'Epinal, mle 2630.

BOUPLAN (Henri), capitaine, classe 1933, recrutement de Saint-Brieuc.

BOVA (Louis-A.), classe 1934, recrutement de Beauvais.

BOURBIS (Paul-E.) ex-sergent, classe 1928, recrutement du Rhône, du 21e R. M. V. E.

BOURION (Paul-J.), maréchal des logis chef, classe 1923, recrutement de Lille, mle 3578.

BOURRIER (Jean), brigadier, classe 1930/1, recrutement de Lille, mle 2845.

BOURTEILLE (André), maréchal des logis, classe 1928, recrutement de Laval, mle 536.

BOURTIAL (Emile), 2e classe, mle 346, classe 1928, recrutement de Rodez.

BOURTILAT (René), maréchal des logis, classe 1927, recrutement de Beauvais, mle 312.

BOUSIN (César-J.-B.), soldat, classe 1918, recrutement de Lille, mle 2457.

BOUSTY (Jean), 2e classe, classe 1933, recrutement de Tulle.

BOUTAN-LABOUREUR (Jean-Pierre), lieutenant

BOUTROT (Marcel-F.-A.), 2e classe, mle 574, classe 1928, recrutement de Lons-le-Saunier.

BOUTY (Raymond), classe 1922, recrutement de Clermont-Ferrand.

BOUVERT (René-J.), 2e classe, classe 1939, recrutement de Rennes, mle 637.

BRASSAC (Marcel), caporal chef, mle 2659, classe 1943, recrutement 1943.

BRASTES (Léonce), 1re classe, classe 1943, recrutement de Rabat.

BRESPO (Michel), 2e classe, classe 1934/2, recrutement de Tarbes.

BRETAUD (Albert), gendarme, classe 1934, recrutement de Moulins, mle 109.

BRETINON (Alphonse), 2e classe, mle 993, classe 1931, recrutement de Chambéry.

BRIQUY (Jules), adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Bar-le-Duc.

BROISON (Arthur-L.), gardien de la paix, classe 1933, recrutement de Mézières, mle 205.

BRON (Rolf), lieutenant, classe 1928, recrutement de Saverne.

BROS (Jean-A.-R.), 2e classe, classe 1929, recrutement de Montluçon, mle 475.

BROSNIER (André), sergent, classe 1940, recrutement de la Seine, 1er bureau.

BROUET (Hubert-A.), 1re classe, classe 1928.

BUNY (Gérard-H.-A.), lieutenant de réserve, classe 1938, recrutement de Tunis.

BUREAU (Aimé), soldat, classe 1935, recrutement de Mâcon, mle 1339.

BURNELLE (Alphonse-A.), 2e classe, classe 1923, recrutement de Lille, mle 5030.

BURTI (André-J.-A.-J.), 1re classe, classe 1931, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 830.

DANGEL (Jules), adjudant-chef (Emile).

DANJOUX (Etienne-A.), sergent, classe 1938, recrutement de Laon, mle 3571.

DELAUX (Jean-L.), chef de bataillon.

DANTIN (Roger), 2e classe, classe 1934, recrutement de Lyon, mle 5535.

DARRIEUX (Jean), brigadier, classe 1931, mle 24.954, recrutement de Tarbes.

DAVID (Henri), adjudant-chef.

DAVOUST (Edgard), classe 1920, recrutement de Mayenne.

DAYENDE (François), tirailleur de 1re classe, classe 1935, recrutement d'Ouagadougou, mle 92240.

DEAL (Jean), 2e classe, classe 1927/1, recrutement de Roanne, mle 813.

DELANOY (Raymond), adjudant-chef, classe 1932/1, recrutement de Saint-Omer, mle 560.

DELOFFRE (Raymond), sergent-chef, classe 1931/1, recrutement d'Arras, mle 1399.

DELVAL (Georges), classe 1920, mle 1551, recrutement de Lille.

DEMINAL (Gilbert), caporal, classe 1932, recrutement Cambrai, mle 1529.

DENIMAL (Marcel), adjudant, classe 1929, recrutement d'Auxerre, mle 1422.

DESMULLIEZ (Louis), 2e classe, classe 1927, recrutement Lille, mle 1794.

DIEMER (Frédéric), capitaine, classe 1936, recrutement de Strasbourg.

DI ROLLO (Vincent), 2e classe, classe 1934, recrutement de Lyon, mle 1457.

DESPLANQUE (Jules), sergent-chef, classe 1930/2, recrutement de Lille, mle 3970.

DUBAN (Marcel), caporal, mle 813, classe 1932, recrutement de Mâcon.

DUBOIS (André), 1re classe, classe 1930/2, recrutement de Versailles, mle 5511.

DUBOIS (Aniset), classe 1926, recrutement de Valenciennes, mle 1806.

DUCHESNE (Olivier), 1er canonnier, classe 1932/2, recrutement d'Orléans, mle 514.

DUCLOUX (Roger), gendarme, classe 1939, recrutement de Lyon, no de recrutement: 644.

DUCRAY (Gustave), capitaine, classe 1930, recrutement de Bourges.

DUCRET (Claude), sergent-chef, mle 347, classe 1943, recrutement de Toulouse.

DUFOUR (André), sergent, classe 1936, recrutement de Saint-Etienne, mle 907.

DUFOUR (Arthur), maître ouvrier, classe 1930, recrutement de Valenciennes, mle 1135.

DUHALDE (Martin) 1er sapeur, classe 1944, recrutement du Maroc, mle F. 1681.

DUJARDIN (Paul) caporal, classe 1923, recrutement de Lille, mle 3017.

DULAC (René), gendarme, mle 112, classe 1934, recrutement d'Agen.

DUMARTIN (Martin), adjudant-chef, classe 1938, recrutement de Mont-de-Marsan.

DUMAS (Jean), 2e classe, classe 1925, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 117.

DUMAS (René), 2e classe, mle 1080, classe 1932, recrutement d'Aurillac.

DUMAS (Roland-A.-G.), brigadier, classe 1933, recrutement d'Amiens, mle 2297.

DUNAT (Henri), colonel, classe 1919, recrutement de Bayonne.

DUPAU (Raymond), sous-lieutenant, mle 11451, classe 1936, recrutement de Mont-de-Marsan.

DUPIC (Mary-F.), attaché d'administration, classe 1932, recrutement de Pau.

DUPLAY (Albert), caporal-chef, classe 1935, recrutement de Saint-Etienne, mle 3593.

DUPONT (Ernest-C.), 2e classe, classe 1923/1, recrutement de Cambrai, mle 977.

DURIEUX (Fernand-J.), 2e classe, classe 1923, recrutement de Valenciennes, mle 2288.

DURIF (André-J.-M.), capitaine, classe 1913.

DUTERTRE (Alexis), 2e classe, classe 1935, mle 14909, recrutement de la Seine, 2e bureau.

DUVERT (Maurice-A.), sergent, classe 1922, recrutement de Chartres, mle L. 489 C.

FAUCONNIER (René-E.), chef de bataillon, classe 1930, recrutement de Tours.

FERRANDO (Paul-A.-R.-M.), 1re classe, classe 1930, recrutement de Saint-Etienne, mle 3535.

FERRE (Marcel-J.-F.), adjudant-chef, classe 1929, recrutement de Perpignan, mle 1439.

FORTIER (René-E.), caporal, classe 1935, recrutement de la Seine, 4e bureau, mle 1370.

FREMEAU (Roger-T.), sergent, classe 1926, recrutement de Bourges.

FROSSARD (Marcel-L.-E.), lieutenant, classe 1922, recrutement d'Amiens, mle 798.

FUGIN (Georges-E.), 2e classe, classe 1937, recrutement de Grenoble, mle 1922.

GAMERMAN (Paul), 2e classe, classe 1937, recrutement de la Seine, 6e bureau, mle 1308.

GIBERT (Marcel-D.-C.), 2e classe, classe 1927, recrutement de Montargis, mle 942.

GIRAULT (Jacques-E.-M.), 1re classe, classe 1933/2, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 267.

GOGUEY (Raymond-P.), maréchal des logis, classe 1930, recrutement de Lyon, mle 5669.

GOLDMAN (Désiré), recrutement de la Seine, bureau central Reuilly.

GOURDOU (René), classe 1930, recrutement 1926 Toulouse, du groupe Pierre.

GOUTAL (Jean-M.-L.), capitaine, classe 1935, recrutement de l'école militaire de Saint-Cyr.

GRALL (Marcel), adjudant, classe 1935, mle 62039.

GROLEAT (Joanny-L.), sergent, classe 1925, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 95.

GROLLIER (Franck-D.-E.-Y.), caporal, classe 1930, recrutement de Bordeaux, mle 362.

GUEKOUELET (Edouard), sergent, classe 1939, recrutement de Brazzaville

GUENIN (Jean-M.), 1re classe, recrutement de Mâcon, mle 95, classe 1923.

GUILBERT (Achille.-P.-J.), 1re classe, classe 1932, recrutement de Lille, mle 6173.

GUILLEMAIN (Maurice-R.), garde républicain, classe 1939, recrutement d'Evreux.

GUTEL (Christian-A.-P.), 2e classe, classe 1933/B, recrutement de Versailles, mle 681.

HAMON (Jean-J.), maître ouvrier, classe 1932, recrutement de Brest, mle 353.

HASCOET (Jacques-J.-Y.), lieutenant, classe 1942.

HATTRAIT (André-M.-A.), sergent-chef, classe 1938, recrutement de Laon, mle 120.

HOUSEAUX (Arthur), sergent-chef, classe 1932/3, recrutement de Valenciennes, mle 2105.

ILLY (Maurice-P.-M.), 1re classe, classe 1923, recrutement de Gap, mle 960.

IRIBARNE (Robert M.-D.), classe 1938, recrutement de Pau.

JACOTEY (Pierre-A.), aspirant.

JACQUEMOT (Lucien.-C.), 1re classe, classe 1938 E. V., recrutement de Sarrebourg, mle 156.

JENOT (Fernand-Z.), caporal, classe 1939, recrutement de Valenciennes, mle 13635.

JOURDAN (Guy-J.-B.-V.), capitaine, classe 1935, recrutement de Saint-Lô.

JULY (Pierre-J.-M.), lieutenant, classe 1926.

KIENLEN (Albert-J.), classe 1943, recrutement de Colmar, mle B. 9539/41.

KORNAHUSER (Chaim), classe 1922, recrutement de Coetquidan, mle 25976.

LACAZE (Pierre), 2e classe, classe 1934, recrutement de la Seine, 4e bureau.

LALUQUE (Gilbert-J.-P.), adjudant, classe 1933/2, recrutement de Limoges, mle 1380.

LAMBERT (Albert-P.), caporal, classe 1932, recrutement de Melun, mle 32.

LANDABURU (Pierre-E.), sergent, classe de mobilisation 1929/3, classe de recrutement 1932, mle 1386.

LAURENT (Henri), 1re classe, classe 1921, recrutement de Laon.

LEBLANC (Arsène-A.-P.), sergent-chef, classe 1936, recrutement d'Alençon, mle 952.

LEBLANC (Lucien), caporal-chef, classe 1932/2, recrutement de Bourges, mle 1219.

LEBLOND (Guy-E.-H.-A.), classe 1942.

LE CAM (Yves-P.-L.), caporal-chef, mle 491, classe 1940, engagé en 1938, recrutement de Rennes.

LE DAIN (Francis-L.), classe 1931, recrutement de Lorient, mle 259.

LEDERGERBER (Paul), agent auxiliaire, classe 1936, recrutement de Strasbourg.

LEFAURE (Léon), soldat, classe 1922, recrutement de Guéret, mle 11634.

LEFEBVRE (Emile-F.-J.), adjudant, classe 1936 recrutement de Cambrai.

LEFEVRE (Jean), brigadier-chef, classe 1932, recrutement de Laon, mle 2894.

LE GOFF (René-P.), adjudant, classe 1938, mle 228, recrutement de Lorient.

LE GOUIC (Albin-V.-M.), chef de bataillon, classe 1918, recrutement de Lorient.

LEHMANN (Louis-L.), lieutenant, classe 1909, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 3209.

LEMANIE (Jean), 2e classe, classe 1936, recrutement d'Arras, mle 608.

LEMBEYE (Pascal), 2e classe, classe 1932, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 1677.

LEOST (Henri-R.), sergent, mle 1678, classe 1927, recrutement de Versailles.

LE PAGE (Jean-F.), adjudant, classe 1938, recrutement de Rennes, mle L. 244.

LE POULEUF (Paul-L.-M.), commandant F.F.I., classe 1907, recrutement de Lorient.

LE POULEUF (Robert-P.-L.), caporal-chef, classe 1942, recrutement de Blois.

LEREBOURG (Henri-M.-G.), 1re classe, classe 1935, recrutement d'Alençon, mle 841.

LE ROUX (Louis), capitaine, classe 1929, recrutement E. S. M., Saint-Cyr.

LEROY (Edmond-A.), adjudant-chef, classe 1931, recrutement de Cambrai.

LEROY (Lucien-M.), adjudant, classe 1937, recrutement de Mézières, mle 479.

LEROY (Marcel-F.), lieutenant, mle 11, classe 1939, recrutement de Laval.

LE SAOUT (Roger), gendarme, classe 1941, recrutement de Rennes, mle 15799/R.

LE SOUEF (André-A.-R.), sergent, classe 1926, recrutement de Rennes.

LESQUELEN (Raymond-G.-A.), sergent - chef, classe 1942, recrutement de Toulon.

LEVEL (Pierre-J.), chef de bataillon, classe 1925, recrutement de Vitré.

LEVEQUE (Léon), classe 1927, recrutement d'Avesnes, mle 13109.

LEVY (Georges), 2e classe, classe 1931, mle 2312.

LEZAT (Victor-A.), adjudant, classe 1935/37, recrutement d'Auch.

L'HERMENAULT (Georges-L.), capitaine de réserve, classe 1922, recrutement de Versailles, mle 6922.

LHERMITE (Gustave-J.-P.), lieutenant-colonel, classe 1924, recrutement de Limoges.

LHOSTE (André-S.-F.), maréchal des logis-chef, classe 1935, recrutement de Pau, mle 2272.

LHUILLERY (Georges-E.-E.), 2e classe, classe 1933, recrutement de Beauvais, mle 572.

LOMBARD (Alexis-S.) caporal, classe 1932, recrutement de Grenoble, mle 926.

LOMBRE (Henri-E.), 1re classe, classe 1934/2, recrutement de Pau, mle 40.

DE LONGUEAU SAINT-MICHEL (Louis-L.-J.), lieutenant-colonel, classe 1916, recrutement d'Orléans.

LOTH (Edouard-L.-R.), sergent, classe 1930/2, recrutement de Saint-Omer, mle 2681.

LOUPIAC (Emile-A.-C.), capitaine, mle 1271, classe 1921, recrutement de Montauban.

LOZAC'H (Eugène-H.-M.), maréchal des logis-chef, classe 1936, recrutement de Lorient.

LUCAS (Alexandre), 2e classe, classe 1939/1, recrutement de Perpignan, mle 1095.

LUCAS (Joseph-M.), 2e classe, classe 1932, recrutement 1933, mle 3462.

LUCAS (Pierre), capitaine, classe 1933, recrutement de la Seine, 1er bureau.

LUNEAU (Roger-R.), brigadier, classe 1933/2, mle 1826, recrutement de Châteauroux.

LUNEL (Albert-L.-E.), 2e classe, classe 1928, recrutement de Caen, mle 209.

LUNOIR (Marcel-V.-G.), maréchal des logis, classe 1938, recrutement de la Seine, 6e bureau, mle 987.

LUTZ (Antoine), classe 1925/1, recrutement de Sélestat.

MADOURI (Abd-El-Baki), 1re classe, classe 1937, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 15754.

MAGNAN (Max-C.), adjudant-chef, classe 1934, recrutement de Lyon, mle 529.

MAGNEAUX (Paul-L.), 2e classe, classe 1924, mle 1235, recrutement de Périgueux.

MAIGNAN (Marcel-R.-C.), soldat, classe 1924, mle 127, recrutement de Saint-Lô.

MAIRE (Raymond-E.), 2e classe, classe 1926, recrutement de la Seine, 6e bureau, mle 2664.

MALECHET (Michel-A.), caporal-chef, classe 1929/3, recrutement de Saint-Etienne, mle 1746.

MALINGE (Henri-P.), 2e classe, classe 1921, recrutement de Casablanca.

MALRY (André-Y.-L.), 2e classe, classe 1934, recrutement de Vannes, mle 4195.

MANCEAU (André-A.-A.), 2e classe, classe 1939, recrutement de Chartres, mle 1367.

MANCEL (Joseph-E.-E.), 2e classe, classe 1935, recrutement de Caen, mle 140.

MANGEZ (Emile-H.), caporal, classe 1932/1, recrutement de Lille, mle 66.

MARCHAND (Roger), caporal, classe 1934, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 612.

MARCEL (Henri-J.-A.), 2e classe, classe 1938, recrutement de Saint-Etienne, mle 726.

MARECHAL (Joseph), 2e classe, recrutement de Lorient, mle 2165.

MARTEAU (Pierre-E.), 2e classe, classe 1930, recrutement de Laon, mle 3615.

MARTHE (Paul-F.), caporal, classe 1935, recrutement de Cambrai.

MARTIN (Eugène), 2e classe, classe 1939, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 3188.

MARTIN (Emile), 2e classe, recrutement de Marseille, classe 1931, mle 6537.

MARTINEZ (Valentin), adjudant-chef, classe 1932, recrutement de Carcassonne, mle 1798.

MARTY (André), lieutenant, classe 1929, mle 2346, recrutement de Périgueux.

MARZLOFF (Jean-Jacques), caporal, classe 1930/2, recrutement de Sélestat, mle 1008.

MAS (René-J.-J.-A.), 2e canonnier, classe 1928, recrutement de la Seine, 3e bureau.

MATACZYNSKI (Joseph), 2e classe, recrutement de Lille, mle 74916.

MATAGNE (Georges-E.), 2e classe, classe 1939, recrutement de Mézières, mle 1417.

MATENCE (Roland), 1re classe, classe 1932, recrutement de Versailles, mle 134.

MATHIEU (Jean-L.), adjudant-chef, classe 1931, recrutement d'Epinal, mle 2574.

MAUBOUSSIN (André-E.-M.), maréchal des logis, classe 1931, recrutement du Mans, mle 2473.

MAUGER (Marcel-J.-E.), 1re classe, classe 1933, recrutement du Havre, mle 1741.

MAULEON (Jean-M.-E.), brigadier-chef, classe 1937, recrutement de Brest, mle 1019.

MAURICE (Marcel-J.-E.), 2e classe, classe 1940, recrutement de Brest, mle 1444.

MAX (Frédéric-L.), classe 1933/B, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 5750.

MAZEAS (Charles), caporal-chef, classe 1933, recrutement de Brest, mle 305.

DE MAZENOD (Xavier), lieutenant, classe 1944, recrutement d'Aix-en-Provence.

MAZINGUE (Louis), 2e classe, classe 1934, recrutement de Valenciennes, mle 1581.

MEAUDRE DE SUGNY (Louis-J.), brigadier de réserve (chef), classe 1929.

MILLET (Albert-L.), caporal-chef de réserve, classe 1935, recrutement de Bourges, mle 361.

MOGENOT (André-C.), maréchal des logis chef, mle 210, classe 1941, recrutement de Dijon.

MOMILLON (Emile), brigadier, classe 1937, recrutement du Havre, mle 560.

MONASSA (Raymond-E.), 1re classe, classe 1931, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 3524.

MONTAGNON (Raymond-A.), classe 1937, recrutement de Paris, mle 1531, adjudant.

MORAND (Louis-A.-J.), mle L. M. 1266 C., recrutement de Lyon, classe 1923.

MOREAU (Marcel-H.), sergent-chef, mle 936, classe 1923, recrutement de Guéret.

MOREL (Gabriel-L.), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Clermont-Ferrand, mle 897.

MOULIN (Simon-M.-A.-J.), maréchal des logis de réserve, classe 1932, recrutement de Saint-Etienne, mle 100.

MOUROT (Roger-C.), brigadier, classe 1939, recrutement de Saint-Etienne.

MUYLS (Pierre-A.), maréchal des logis, classe 1922, mle 2528, mle L. M. 683.

NEDELEC (Charles), lieutenant, mle 2128, classe 1924, recrutement EV. officier intelligence service.

NISIEWIEZ (Michel), 2e classe, recrutement de Niort.

OLIVE (Jean), classe 1940, mle 30653.

ORIOL (Charles-A.-L.), maître pointeur, classe 1933/2, recrutement de Saint-Etienne, mle 27916.

PAGNIOL (Maxime-A.), classe 1941, recrutement de Toulon, mle 6356-T-41.

PAIN (René-A.), lieutenant de réserve, classe 1934, recrutement de Dijon.

PARARD (Roger-H.), 1re classe, classe 1935, recrutement d'Orléans, mle 1265.

PENE (Pierre), colonel, classe 1918, recrutement de la Seine.

PERROTTE (René-A.), gardien de la paix, classe 1937, recrutement de Saint-Lô, mle 1058.

PIACENZA (François), classe 1924, recrutement de Marseille.

PICHON (Jean-B.), attaché du G. M. de Coblence, classe 1941, recrutement de Mézières.

PION (Guy-J.-P.), sergent-chef, classe 1939, recrutement de Poitiers, mle 6187.

POLAK (Burech), caporal, classe 1938, E. V., mle 4611.

PREJEANT (Robert-E.-A.), 2e classe, classe 1936, recrutement de Versailles.

PRENELLE (Ernest-F.), classe 1929/1, recrutement de Dijon, mle 441.

PREVOST (Gabriel), 2e classe, classe 1934, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 2734.

PRIVAT (Jean-P.-G.), 2e classe, classe 1930, recrutement de Périgueux, mle 2527.

PUARD (Michel-P.-L.), 2e classe, mle 89, classe 1941, recrutement de Melun.

GUERON (Auguste-V.), 2e classe, classe 1921, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 4714.

QUERUEL (Marcel-Ed.), 2e classe, classe 1933, recrutement de Versailles.

QUILLOT (Christophe-A.), adjudant, classe 1936, recrutement de Bar-le-Duc, mle 117.

QUINART (Jean-F.-G.), capitaine, classe 1931, recrutement d'Avesnes.

QUINSAC (André), 2e classe, classe 1933, recrutement de Limoges, mle 431.

QUINCHON (Eugène), sergent, classe 1924/2, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 1152.

RAVELONASY (Benoît), sergent-chef, classe 1932, recrutement d'Ambatondrazka.

RIQUIER (Gaston), 1re classe, classe 1929, recrutement de Toulon.

ROMMELAERE (Michel-G.), sergent, mle L. M. 521, classe 1937, recrutement de la Seine, 3e bureau.

ROUGEYRON (André), sous-lieutenant assimilé, classe 1919, recrutement d'Aegentan, mle 4.

SABRAZAT (Fernand-E.), conducteur de chantier, classe 1936/B, recrutement de Cahors, mle 484.

SALTEL (Jean-H.), mle 49576, classe 1944, recrutement de Nancy.

SAMPOIL (Jean), 2e classe, classe 1933, recrutement de Quimper.

SARTON DU JONCHAY (Louis-J.-R.), lieutenant-colonel, classe 1920, recrutement du Mans.

SAURON (Jean-M.-S.), caporal, classe 1931, recrutement de Saint-Etienne, mle 2606.

SAUTEREAU (Léon-A.-J.), caporal, classe 1933, recrutement de Bourges, mle 1856.

SAVARY (Albert-J.-A.), lieutenant, classe 1940, recrutement de Londres.

SCHAEFFER (Bernard), sous-lieutenant, classe 1942, recrutement de Belfort.

SCHEIBEL (Raymond-J.-J.), sergent, mle 1014, classe 1936/A, recrutement de Strasbourg.

SCHUSTER (Auguste), 2e classe, classe 1921, recrutement de Thionville, mle 363.

SEPTIER (Guy-A.), soldat, mle 3051, classe 1938, recrutement de la Seine, 1er bureau.

SIGER (Guy-R.), maréchal des logis, classe 1933/2, recrutement d'Orléans.

SIMONIN (Camille-M.), caporal, classe 1934, recrutement d'Orléans, mle 1027.

SIMONIN (Edgard-R.), 1re classe, classe 1937, recrutement d'Orléans, mle 1275.

TABORIN (Albert-H.-M.), brigadier, classe 1935, recrutement de Lons-le-Saunier.

TAILLEBOIS (Noël-L.-F.), 2e classe, classe 1930, recrutement de la Seine, 4e bureau, mle 552.

TARTELIN (Etienne-F.), mle 6, classe 1926, recrutement de Lons-le-Saunier.

TESSIER (Horace-J.), maréchal des logis, classe 1933, recrutement de la Seine, 3e bureau, mle 4846.

THEATE (René-A.), sous-lieutenant, recrutement de Thionville.

THERON (Marcel-V.), soldat, classe 1932, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 6315.

THEVENET (Albert-C.), caporal-chef, classe 1935, recrutement de Lyon, mle 829.

THIRIAT (Maurice-L.), classe 1946, recrutement de la Seine, mle L. M. 29.

THIRIAT (René-L.-T.), 2e classe, classe 1918, recrutement de la Seine, 4e bureau, mle 3630.

TISSERAND (Georges-M.), soldat, classe 1931, recrutement de Bourges, mle 1173.

TOMASZEWSKI (Bruno), 1re classe, classe 1932, recrutement de Valenciennes, mle 1368.

TORIANI (Mazzarено), classe 1921, recrutement de Valenciennes, mle 21608.

TOURNADRE (Jean), 1re classe, classe 1900, recrutement de Melun, mle 200 C.

TROUVE (Michel), caporal, classe 1936, recrutement de Niort, mle 6643.

TSOUARES (Michel), sergent, classe 1939, recrutement de Brazzaville.

VALLES (Prosper-F.-A.), lieutenant, classe 1923, recrutement de la Seine, 4e bureau.

VERBEKE (Valéri-E.-H.), caporal, classe 1939, recrutement de Lille, mle 3068.

VEYRET (Alexandrin), 2e classe, classe 1930, recrutement de Lyon, mle 232.

VILLERMET (René-L.), classe 1934/B, recrutement de Versailles, mle 5618.

VILLETET (Henri-L.), soldat, mle 3877, classe 1939, recrutement de la Seine, 1er bureau.

VILLISECK (Léon-C.), lieutenant, classe 1927, recrutement d'Epinal.

VIOLETTE (André-L.), 2e classe, classe 1937, recrutement de la Seine, 2e bureau, mle 1072

VOISIN (Marcel), adjudant, mle 2973, classe 1935, recrutement de Caen.

WIGNIOLLE (Eugène), sergent-chef, classe 1935, recrutement de Lille, mle 48219.

WINCXEL (Auguste), lieutenant, classe 1928, recrutement de Saverne.

ZORMIDI (Maurice-J.-M.), classe 1934/B, recrutement de Grenoble, mle 3210.

Décret du 3 novembre 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 novembre 1948, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour services de guerre exceptionnels:

Au grade de commandeur.

COUITEAS DE FAUCAMBERGE (Jean-Raymond), lieutenant de réserve.

Au grade d'officier.

AZOULAY (Raoul).

DAMIEN (Charles-Jacques).

MARIN (Olivier).

NAEGELEN (Marcel-Edouard).

Ces promotions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme et annulent toutes citations pour faits analogues.

Au grade de chevalier.

BAILLELY (Emile-Jean-Joseph), lieutenant.

BLOCH (Robert-Moïse-Isai).

BLUM (Bernard).

BOUCHAREL (Raymond), capitaine.

BOULAY (Jean-Baptiste).

BRETON (Marcel), commandant.

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 1 du 14 janvier 1948.

CHAUSSADE (Pierre), aspirant.

CHOISY (Pierre-Emile).

COSTE-FLORET (Paul).

DELZANGLES (Bernard-Pierre-René), capitaine.

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 8 du 2 mars 1948.

DENANT (Marcel).

ETIENNE (Georges-René).

FURGIER (Raymond).

GOUNEL (Emmanuel-Henri), commandant.

GROS (Georges).

GUITTON (Jean).

LACOMBE (François-Fabien).

LEPINE (Emmanuel-Joseph dit Jean).

LE GALL (Edgard-Louis).

Cette nomination annule toute citation pour faits analogues de résistance.

DE LESTANG (Roger).

MATHIEU (Fernand).

PALVADEAU (Xavier-Pierre-François).

PREVOT (Ulysse).

ROQUEMAUREL (Christian), lieutenant

RUCART (Marc).

VERY (Emmanuel).

RÉGULARISATION

(Pour prendre rang du 3 août 1945.)

XHAARD (René).

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 1/003 du 3 août 1945.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme et annulent toutes citations pour faits analogues.

Décret du 3 novembre 1948 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 novembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 26 octobre 1948 portant que la nomination faisant l'objet du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Legion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. de Louvencourt (Alof-Marie-Pierre), inspecteur de 1re classe des finances; 17 ans de services militaires et civils. Titres exceptionnels: services rendus dans la Résistance.

Décret du 3 novembre 1948 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 novembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale, vu la déclaration en date du 26 octobre 1948 du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la nomination faisant l'objet du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Lhez (Robert-Jean-Louis), chef de cabinet du ministre de la défense nationale; 17 ans de services. Titres exceptionnels.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 octobre 1948:

Page 10366, 2e colonne, 52e ligne,

Au lieu de:

« Brieu (Marcel-Jean-Marie), secrétaire général de la fédération des associations de marins anciens combattants; 36 ans de services militaires et civils. Chevalier du 30 juin 1932 »,

Lire:

» Briau (Marcel-Jean-Marie), secrétaire général de la fédération des associations de marins anciens combattants; 36 ans de services militaires et civils. Chevalier du 30 juin 1932 ».

Même page, 3e colonne, de la 16e ligne à la 18e ligne, rayer les 16e, 17e et 18e ligne, savoir: « Raspaud (Clément-Paul-Antonin), secrétaire d'administration; 24 ans de services militaires et civils ». (Pour cause de double emploi.)

Décret du 3 novembre 1948 portant mise en congé définitif du personnel navigant d'un officier général de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu la loi du 30 mars 1928 relative au statut du personnel navigant de l'aéronautique;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;

Vu la loi n° 48-1347 du 27 août 1948 portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1948;

Vu le décret n° 48-1131 du 16 septembre 1948 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu l'avis émis par le conseil supérieur de l'armée de l'air;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Un congé définitif du personnel navigant d'une durée de trois ans onze mois et deux jours est accordé, à compter du 1er novembre 1948, à M. le général de brigade aérienne Fayet (Georges-Julien-Philippe).

Art. 2. — Son passage dans la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée de l'air (cadre de réserve) aura lieu le 3 octobre 1952.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 novembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
JEAN MOREAU.

Décret portant radiation des cadres (armée de l'air, réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 octobre 1948, page 10392, 2e colonne:

Au lieu de:

A compter du 3 juin 1948.

» Fourcade (Henry-Antoine), né le 3 juin 1948 »,

Lire:

A compter du 3 juin 1948.

» Fourcade (Henry-Antoine), né le 3 juin 1895 ».

Décret portant promotions dans l'armée de terre (active).

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 octobre 1948; page 10412, 3e colonne, Génie, au grade de sous-lieutenant, au lieu de: « Privé (Georges) », lire: « Privé (Joffre-Albert) ».

Décret portant promotions dans l'armée de l'air (réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 octobre 1948, page 10182, 2e colonne:

Au lieu de:

(Pour prendre rang du 28 mai 1948.)

« M. l'aspirant Laltoni (Dinamo), »,

Lire:

(Pour prendre rang du 28 mai 1948.)

« M. l'aspirant Iaitoni (Dinamo). »

Remise de débet.

Par arrêté du 20 octobre 1948, sous réserve du versement d'une somme de 12.500 F, il est fait remise gracieuse à M. Le Saout, 2 *bis*, rue des Carmes, à la Rochelle (Charente-Maritime), de la somme en capital et intérêts et frais restant due par lui à l'Etat au titre du débet de 25.194,70 F mis à sa charge le 19 décembre 1925 pour remboursement de cessions faites à son bâtiment par l'arsenal de Dakar en 1923.

Armée de terre (active).

Par arrêté du 18 octobre 1948, l'arrêté du 9 octobre 1946 portant réparation d'un préjudice de carrière concernant le sergent-chef d'infanterie Desfolies (Raymond-Henri-Louis), est modifié comme suit:

Art. 1er, alinéa 2, au lieu de: « Est rayé des contrôles de l'armée active le 14 octobre 1942 », lire: « Est rayé des contrôles de l'armée active le 14 novembre 1942 ».

Armée de l'air (active).

Par arrêté en date du 16 octobre 1948, est modifié l'arrêté en date du 25 août 1948, publié au *Journal officiel* du 8 septembre 1948, rapportant successivement la mise en position de disponibilité et la radiation des cadres de M. le capitaine Audoli (Francis-Henri-Louis):

Page 8858, 1re colonne, au lieu de: « né le 11 août 1906 », lire: « né le 9 août 1906 ».

Attribution de brevets et certificats à des officiers de marine.

Le secrétaire d'Etat chargé de la marine,

Vu les arrêtés ministériels du 1er juin 1934 et du 30 mai 1937;

Vu l'instruction générale 103 P. M./Org. du 5 septembre 1946;

Vu la circulaire ministérielle 1216 P. M. 1 du 5 avril 1947,

Décide:

Article unique. — 1° Le brevet d'officier de transmissions est attribué aux officiers dont les noms suivent:

MM.

Bléhaut (J.-M.-J.), lieutenant de vaisseau.
Bléhaut (B.-M.-A.), lieutenant de vaisseau.
Raillard (Y.-H.-M.), lieutenant de vaisseau.
Orsat (P.-J.-F.), lieutenant de vaisseau.
Le Boette (G.), lieutenant de vaisseau.
Seguin (R.-M.-J.), lieutenant de vaisseau.
De Queylard (F.-J.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Wilhelm (J.-P.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Piéchaud (O.-P.-A.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Mathieu (P.-J.-D.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Du Gaigneau de Champvallins (A.-D.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Cappe de Baillon (H.-J.-A.), enseigne de vaisseau de 1re classe.

2° Le brevet d'officier détecteur est attribué aux officiers dont les noms suivent:

MM.

Muller (J.), lieutenant de vaisseau.
Maler (A.), lieutenant de vaisseau.
Malblanc (M.), lieutenant de vaisseau.
Dyevre (Y.), lieutenant de vaisseau.
Coindreau (G.), lieutenant de vaisseau.
Forget (P.), lieutenant de vaisseau.
Gautier (P.-L.), lieutenant de vaisseau.
Foulon (J.), lieutenant de vaisseau.
Wattel (E.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Deville (A.-J.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Le Harivel de Gonneville (A.-O.-J.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Wellele (G.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Aguillon (H.-L.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Fabre (G.-A.-G.), enseigne de vaisseau de 1re classe.

3° Le brevet d'officier A. S. M. est attribué aux officiers dont les noms suivent:

MM.

Petit (J.-M.-T.-L.), capitaine de corvette.
Aubry (Y.-M.-P.-F.), lieutenant de vaisseau.
Emeury (P.-L.-G.), lieutenant de vaisseau.
Tavernier (M.-M.-R.), lieutenant de vaisseau.
Curot (G.-P.-P.), lieutenant de vaisseau.
Lamy (R.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Vila (J.-M.-J.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Denielou (G.-P.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Gaillard (J.-C.-E.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Dupont (F.-G.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Ferrand (J.-P.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Landreau (R.), enseigne de vaisseau de 1re classe.

4° Le certificat d'aptitude à la navigation sous-marine est attribué aux officiers dont les noms suivent:

MM.

Esmein (J.-C.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Brossolet (R.-P.), enseigne de vaisseau de 1re classe.
Palix (R.-C.-E.), ingénieur mécanicien de 2e classe.
Cathelin (J.), ingénieur mécanicien de 2e classe.
Lelan (P.), ingénieur mécanicien de 2e classe.
Guilbert (H.-R.), ingénieur mécanicien de 2e classe.
Bouge (A.), ingénieur du génie maritime de 1re classe.

5° Le certificat de directeur de tir est attribué, pour compter du 1er octobre 1948, aux officiers brevetés canonniers dont les noms suivent:

MM.

Le Goascoz (J.-X.-E.-V.), lieutenant de vaisseau.

De Groulard (M.-C.-A.-H.), lieutenant de vaisseau.

Delrie (A.-P.), lieutenant de vaisseau.

Cairic (M.), lieutenant de vaisseau.

Baume (G.-M.-J.-A.), lieutenant de vaisseau.

Frédéric-Moreau (P.-M.), lieutenant de vaisseau.

Suhard (P.-H.-M.-V.), lieutenant de vaisseau.

6° Le certificat d'aptitude à la conduite du service machines est attribué aux ingénieurs mécaniciens dont les noms suivent:

MM.

Vallance (J.), ingénieur mécanicien de 2e classe.

Jumentier (J.-V.-A.), ingénieur mécanicien de 2e classe.

Planeix (J.-M.), ingénieur mécanicien de 2e classe.

Mevel (J.), ingénieur mécanicien de 2e classe.

Billaux (J.-C.), ingénieur mécanicien de 2e classe.

Le Pipec (C.-L.-M.), ingénieur mécanicien de 2e classe.

Michel (R.-P.-F.), ingénieur mécanicien de 2e classe.

Korneis (L.), ingénieur mécanicien de 1re classe.

Ollivier (P.-F.), ingénieur mécanicien de 2e classe.

Macherel (J.), ingénieur mécanicien de 2e classe.

Gorce (J.-J.-C.), ingénieur mécanicien de 2e classe.

Nachin (G.-F.-L.), ingénieur mécanicien de 2e classe.

Bordet (F.), ingénieur mécanicien de 2e classe.

Paris, le 25 octobre 1948.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) et par délégation:

Le directeur du personnel militaire,
Contre-Amiral Pothuau.

Liste des désignations pour campagne des officiers mariniers fourriers.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Le Boulzennec (René)	125507 2	24 mai 1934.	S. S. P. M.	
Biamonte (Auguste)	92639 V	25 mars 1936.	E. M. 3e région.	
Moal (Emile)	131428 2	17 décembre 1937.	Marine Paris.	
Roger (Marceau)	2284 25 I	26 juin 1938.	U. M. Berlin.	
Le Cossec (Jean)	560 24 H	8 février 1939.	Dépôt Brest.	
Jezequel (Auguste)	129356 H	4 avril 1939.	Marine Paris.	
Premiers maîtres.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Pennec (Charles)	1392 B 32	25 février 1934.	Ecole navale.	
b) *Ayant fait campagne.*				
Le Gall (Alain)	425 24 H	5 juillet 1933.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Ozanne (Gaston)	1747 B 30	1er mars 1935.	C. A. M. Casablanca.	T. D.
Guezengar (Barthelemy)	2628 B 30	1er janvier 1937.	Disp. Toulon.	
Le Calve (René)	38333 3	25 mai 1937.	Disp. Brest.	
Pelilbon (Joseph)	3447 B 32	1er janvier 1938.	E. M. marine Tunisie.	T. D.
Galiot (Maurice)	859 R 32	1er novembre 1938.	Marine Paris.	
Raymond (René)	4059 C 32	4 novembre 1938.	B. E. Lartigue.	T. D.
Le Roux (Jacques)	3072 27 2	23 novembre 1938.	Marine Paris.	
Le Berre (Jean)	4300 27 2	4 mars 1939.	Marine Paris.	
Ely (Pierre)	2120 25 2	23 avril 1939.	Flotille 2e région.	
Fernbach (Antoine)	8 28 I	20 juin 1939.	Marine Strasbourg.	
Floch (Yves)	1520 26 5	1er mars 1940.	Dépôt Toulon.	
Boutin (Eugène)	1706 L 28	25 mars 1941.	C. F. Mimizan.	
Fouasseur (Jean)	3777 B 29	22 août 1941.	E. M. Al. porte-avions.	
Riou (Joseph)	4561 B 30	23 août 1941.	Marine Paris.	
Maîtres brevetés supérieurs.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Creach (Pierre)	260 B 34	1er avril 1934.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Guyader (François)	2119 B 33	1er mars 1936.	*Aiglette.*	
Ducrocq (Fernand)	2459 C 36	16 novembre 1939.	Frégate *Mermoz.*	T. D.
b) *Ayant fait campagne.*				
Schmitz (Jean)	1205 T 32	12 mars 1941.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Keriven (Louis)	2288 B 33	4 septembre 1941.	*Châteaurenault.*	
Kerisit (Henri)	3765 B 31	1er octobre 1941.	S. solde Toulon.	
Riou (Raymond)	948 B 38	10 octobre 1941.	Cours B. S.	T. D.
Abily (Louis)	2214 B 34	14 octobre 1941.	*Gustave-Zédé.*	
Le Moan (Jean)	1161 B 35	20 octobre 1941.	C. F. Mimizan.	
Questel (Clément)	348 B 34	23 octobre 1941.	*Alsacien.*	
Le Roux (Lucien)	2031 B 37	23 octobre 1941.	E. C. des fourriers.	
Le Marrec (Joseph)	1264 L 37	1er novembre 1941.	E. A. M. F. Toulon.	
Kergadallan (Arthème)	404 B 37	3 novembre 1941.	C. A. M. Oran.	T. D.
Le Bras (Benjamin)	646 B 33	17 novembre 1941.	Marine Paris.	
Botou (Joseph)	110 B 33	22 novembre 1941.	*Tunisien.*	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Maitres non brevetés supérieurs.				
a) N'ayant pas fait campagne.				
Grassien (René)	1596 L 28	1er avril 1930.	B. A. N. Lartigue.	T. D.
b) Ayant fait campagne.				
Largenton (François)	125127 2	28 avril 1936.	*Dixmude.*	
Royer (Raoul)	362 B 30	15 février 1941.	*Jean-Bart.*	
Rigal (Emile)	1072 T 34	2 avril 1941.	Marine Paris.	
Schmitt (Joseph)	619 T 32	15 mai 1941.	Marine Paris.	
Cornec (François)	470 B 30	3 juin 1941.	SMER Rochefort.	
Queffelec (Jean)	268 28 2	29 mars 1942.	S. S. P. M.	
Carrer (Eugène)	2565 B 32	25 juin 1942.	S. L. O. M. Cherbourg.	
Rezzi (Simon)	749 27 I	15 septembre 1942.	Marine Paris.	
Moal (Jean)	1079 B 31	8 mars 1944.	D. P. Brest.	Pas Indochine.
Gressier (Albert)	5397 B 28	1er septembre 1944.	Marine Paris.	
Joseph (Robert)	2441 B 35	1er septembre 1944.	D. P. Cherbourg.	
Seconds maitres brevetés supérieurs et titulaires du certificat de capacité.				
a) N'ayant pas fait campagne.				
Malgorn (Ferdinand)	3399 B 34	28 janvier 1937.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Le Goff (Marcel)	1636 L 39	4 novembre 1942.	B. A. N. Cuers.	
Kola (Jean)	445 R 38	2 février 1943.	Disp. Toulon.	
b) Ayant fait campagne.				
Colin (André)	1847 B 40	27 août 1942.	*Aiglette*	
Joly (Lucien)	1037 C 38	1er janvier 1944.	*Amiral-Mouchez.*	
Guyomar (Henri)	2391 B 39	17 novembre 1944.	Dépôt Toulon.	
Riou (Marcel)	3655 B 39	28 novembre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Thiemeur (Francisque)	1089 B 37	1er janvier 1945.	Ecole des fourriers.	
Lebrizaut (Pierre)	923 B 39	1er janvier 1945.	Cours B. S.	T. D.
Berton (Gilbert)	606 R 37	1er février 1945.	Ecole des fourriers.	
Lavanant (Georges)	443 B 39	3 mai 1945.	Ecole des fourriers.	
Daniel (Hippolyte)	908 B 37	15 novembre 1945.	Dépôt Toulon.	
L'Henaff (Pierre)	1109 B 40	31 décembre 1945.	*Amiral-Mouchez.*	
Seconds maitres non brevetés supérieurs.				
N'ayant pas fait campagne.				
Le Matelot (Pierre)	482 L 36	6 mai 1936.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Defriches (Roger)	2472 C 36	24 décembre 1936.	U. M. Alger.	T. D.
Salaun (Jean)	2155 B 34	1er avril 1937.	C. A. M. Bizerte.	T. D.
Rossi (Dominique)	3096 T 37	15 juillet 1937.	Marine Paris.	
Boisard (François)	3313 B 37	28 septembre 1937.	U. A. M. F. Bizerte.	T. D.
Nicol (Yves)	2068 B 33	1er novembre 1937.	D. P. Brest.	
Campion (Joseph)	367 B 38	19 janvier 1938.	B. A. N. Hourtin.	
Quéro (Jean)	504 L 38	28 avril 1938.	Cabco Toulon.	
Lagriffoul (Henri)	3217 T 38	13 mai 1938.	Ecole des électriciens.	
Plaingain (Paul)	1439 B 38	19 mai 1938.	E. M. 3e région.	
Franceschi (Ludovic)	1442 T 35	14 juillet 1938.	Délég. naval. Rome.	T. D.
Le Manchec (Michel)	157 R 38	28 juillet 1938.	*Somali.*	
Chevalier (Yves)	2884 B 36	13 août 1938.	Marine Paris.	
Boulain (Jean)	2085 B 38	16 août 1938.	Marine Paris.	
Galenne (Augustin)	862 L 34	10 septembre 1938.	C. F. Pont-Réan.	
Michel (Max)	1167 L 37	1er octobre 1938.	*Lorraine.*	
Quivriger (François)	1842 B 37	8 octobre 1938.	Marine Paris.	
Paul (Roger)	1699 L 38	6 décembre 1938.	B. A. N. Saint-Raphaël.	
Le Bescond (Louis)	2670 B 35	30 décembre 1938.	B. A. N. Cuers.	
Le Carpentier (Alphonse)	351 T 39	11 janvier 1939.	Cours B. S.	T. D.
Audrain (Raymond)	906 L 37	28 mai 1939.	*Richelieu.*	
Doux (Jean)	398 R 34	13 juin 1939.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Kerceus (Paul)	1931 B 39	21 juin 1939.	*Albatros.*	
Ducos (Jean)	1124 R 39	29 juin 1939.	*Hova.*	
Quere (Louis)	1770 R 38	14 août 1939.	Cours B. S.	T. D.
Le Maguer (Henri)	894 L 39	23 août 1939.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Fourrier (Robert)	113 R 38	10 octobre 1939.	Solmar Rochefort.	
Jaouen (Jean)	4173 B 39	5 décembre 1939.	Marine Paris.	
Kerignard (Louis)	1654 L 39	8 décembre 1939.	E. A. M. F. Toulon.	
Pascal (Roger)	2454 T 39	13 décembre 1939.	Slom Oran.	T. D.
Auffret (Jean)	4236 B 39	13 décembre 1939.	B. A. N. Hyères.	
Philippot (Jean)	681 B 40	3 février 1940.	C. dragueurs Brest.	
Dollo (Isidore)	3505 T 40	19 février 1940.	Disp. Toulon.	

Liste des désignations pour campagne des officiers mariniers radiotélégraphistes.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Mens (Alain)	86 796 V	25 septembre 1942.	Marine Paris C. N. E. T.	T. D.
Pavec (Pierre)	118 788 H	26 octobre 1944.	Marine Paris.	
Pianelli (Joseph)	99 067 V	1er juin 1945.	Marine Corse.	
Thomas (Eugène)	126 020 H	4 novembre 1946.	Marine Paris.	
Premiers maîtres.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Bechennec (Alain)	4171 27 H	1er février 1932.	Marine Paris.	
b) *Ayant fait campagne.*				
Antoine (Charles)	4313 27 I	1er mars 1932.	Marine Oran.	T. D.
Morvan (Jean)	4062 B 28	1er février 1942.	Marine Paris CNET.	T. D.
Lacaste (Jean)	360 R 28	20 mai 1942	Ec. ter. Toulon.	
Le Moal (Joseph)	2441 26 H	26 avril 1943.	E. M. Toulon.	
Musellec (Francis)	2480 25 H	29 août 1944.	E. M. T. E. R. Paris.	
Dufour (Pierre)	1054 26 I	1er septembre 1944.	*Richelieu.*	
Geffroy (Georges)	3854 B 28	1er septembre 1944.	Gr. bts. Ex-Hal. R. N.	
Cadic (Joseph)	2249 27 H	26 septembre 1944.	Ec. ter. Porquerolles.	
Cochard (Joseph)	130 453 H	1er octobre 1944.	Marine Paris.	
Le Baut (Gérome)	1185 27 H	31 octobre 1944.	Marine Paris.	
Maîtres.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Loirous (Yves)	3840 B 28	1er mai 1934.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
b) *Ayant fait campagne.*				
Texier (Lucien)	1306 B 28	1er mars 1937.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Le Gall (Jean)	349 27 H	27 juin 1938.	Ser. ter. Casablanca.	T. D.
Le Bihan (Emile)	821 B 29	5 juillet 1942.	Marine Alger.	T. D.
Le Treut (Pierre)	526 B 32	12 octobre 1942.	Sous-marin *La Créole.*	T. D. Pas Indochine.
Maze (Yves)	3168 25 H	24 novembre 1944.	Sous-marin *Mille.*	T. D. Pas Indochine.
Abgrall (Jean)	118 24 H	31 décembre 1944.	Sous-marin *Commandant-Bouan.*	T. D.
Guennou (Claude)	1140 27 H	31 décembre 1944.	Sous-marin *Junon.*	T. D.
Moalic (Joseph)	942 T 30	31 décembre 1944.	Sous-marin *L'Africaine.*	T. D.
Calvez (Michel)	2643 B 36	31 décembre 1944.	*Gloire.*	
Hamelin (Pierre)	1991 T 39	31 décembre 1944.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Mahe (Frantz)	866 B 29	15 février 1945.	B. A. N. Lanvéoc.	
Le Geval (Paul)	2868 D 29	15 avril 1945.	Ec. T. E. P. Toulon.	
Berthele (Jean)	3333 26 H	30 avril 1945.	Ser. ter. Cherbourg.	
Buron (Pierre)	955 B 30	7 mai 1945.	Ec. ter. Toulon.	
Marfisi (François)	2602 T 31	19 mai 1945.	Ec. ter. Toulon.	
Le Roux (Yves)	930 B 28	28 mai 1945.	E. M. mar. Tunisie.	T. D.
Guillamet (Roger)	3061 B 30	21 juin 1945.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Gouillou (Jean)	2529 B 34	1er juillet 1945.	E. M. *Richelieu.*	
Brual (Stanislas)	2502 B 28	9 juillet 1945.	C. F. Mimizan.	
Bernard (Jean)	308 B 34	25 août 1945.	Ser. ter. Brest.	
Maguet (François)	63556 I	1er septembre 1945.	B. A. N. Saint-Raphaël.	
Cessou (Jean)	1875 B 30	1er septembre 1945.	E. M. *Montcalm.*	
Seconds maîtres.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Gasiglia (Gilbert)	3422 T 37	4 septembre 1937.	Cours B. S.	T. D.
Baron (Jean)	764 B 38	30 juillet 1941.	*Franc-Tireur.*	T. D.
Ferrandini (André)	1028 T 42	3 juin 1942.	Vél. SAMAR Saint-Mandrier.	
Dardel (Yves)	1088 L 39	5 décembre 1942.	Ec. ter. Toulon.	(S. A. X.)
Morgan (Joseph)	510 L 40	1er janvier 1944.	*Coutelas.*	T. D.
Doare (Jean)	3938 B 39	6 novembre 1944.	Ser. ter. Brest.	
Coroller (Roger)	276 B 41	8 décembre 1944.	*Emile-Bertin.*	
Cutellic (André)	242 L 45	31 janvier 1945.	D. P. Toulon.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		b) *Ayant fait campagne.*		
Miossec (Yves)	2590 B 35	20 avril 1941.	B. A. N. Agadir.	T. D.
Nicolas (François)	3314 B 35	1er juillet 1944.	Ser. ter. Bizerte.	T. D.
Lammer (Marcel)	3273 B 35	23 novembre 1944.	Ser. ter. Tunisie.	T. D.
Picot (Louis)	1620 C 38	15 décembre 1944.	Ser. ter. Oran.	T. D.
Keravec (Pierre)	670 B 36	19 décembre 1944.	*Cimeterre.*	T. D.
Le Moigne (Georges)	3308 B 35	20 décembre 1944.	Sous-marin *2518.*	T. D.
Le Pape (Corentin)	1099 B 38	31 décembre 1944.	*Voltigeur.*	T. D.
Beaupuy (Jean)	80 Cas 41	31 décembre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Quinio (Pierre)	2530 B 36	6 janvier 1945.	Marine Paris.	
Le Pluart (Alexandre)	1061 L 29	30 janvier 1945.	Ser. ter. Toulon.	
Lagadec (Yves)	1801 B 40	11 février 1945.	E. M. Alger.	T. D.
Le Rhun (Auguste)	2230 25 II	1er mars 1945.	Flo. Rhin.	
Hamon (Pierre)	600 B 30	1er avril 1945.	Sous-marin *Archimède.*	T. D.
Le Gall (Jean)	1101 B 37	1er avril 1945.	Ec. ter. Toulon.	
Sciboz (Max)	1691 T 39	1er avril 1945.	Ser. ter. Oran.	T. D.
Podeur (François)	3293 B 34	13 avril 1945.	F. M. Rhin.	
Mulette (Lucien)	2484 T 42	22 avril 1945.	Cours radio-volant.	T. D.
Renaud (Robert)	2026 T 42	2 mai 1945.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Babouard (Robert)	33 R 37	5 mai 1945.	Sous-marin *Glorieux.*	T. D.
Gourlet (Ernest)	456 L 36	1er juin 1945.	Cours B. S.	T. D.
Lalelous (André)	411 L 37	5 juin 1945.	Chasseur *102.*	
Bernard (Jacques)	4241 B 28	20 juin 1945.	Marine Paris.	
Koch (Gabriel)	394 C 31	1er juillet 1945.	*Lorraine.*	
Molleville (Arcade)	74 C 37	1er juillet 1945.	E. M. 1re région.	
Guillemot (Henri)	2269 T 36	11 juillet 1945.	Marine Paris.	
Roudaut (Raymond)	2099 B 33	15 juillet 1945.	Frégate *Mermoz.*	T. D.
Léon (Alain)	3588 B 28	20 juillet 1945.	*Meuse.*	
Morvan (Jean)	3885 B 30	23 juillet 1945.	Ser. ter. Porquerolles.	
Auffret (Victor)	358 B 38	1er août 1945.	*Somme.*	
Doussy (René)	227 R 37	15 août 1945.	Cours B. S.	T. D.
Cras (Jean)	459 L 36	22 août 1945.	Ser. ter. Brest.	
Pigeot (Alphonse)	14 C 36	1er septembre 1945.	Ser. ter. Cherbourg.	

Liste des désignations pour campagne des officiers mariniers électriciens.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		Maîtres principaux.		
		a) *N'ayant pas fait campagne.*		
Derrien (Yves)	133 736 II	9 janvier 1944.	Marine Paris.	
		b) *Ayant fait campagne.*		
Marc (Louis)	120 772 II	29 mai 1928.	A. F. Brest.	
Kerouedan (Pierre)	128 149 II	21 février 1929.	*Arromanches.*	
Henry (Marcel)	134 800 II	1er août 1941.	B. M. E. Dijon.	
Roger (Jean)	113 700 II	1er septembre 1941.	*Jean-Bart.*	
		Premiers maîtres.		
		a) *N'ayant pas fait campagne.*		
Allain (Jean)	339 B 28	21 août 1928.	*Richelieu.*	
Nevez (Laurent)	3845 B 28	1er novembre 1926.	*Malin.*	
Guillerm (Alexandre)	1234 27 II	11 janvier 1929.	*Gloire.*	
Le Querrec (Yves)	128 723 II	1er février 1929.	*Richelieu.*	
Lamotte (Paul)	40 930 III	1er février 1930.	S. S. P. M.	
Kerguelen (Yves)	3131 B 29	1er octobre 1930.	*Marceau.*	
Salaun (Pierre)	3853 B 28	1er juillet 1931.	B. M. P. Marseille.	
		b) *Ayant fait campagne.*		
Gourvennec (Robert)	128 985 II	20 février 1931.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D
Kersale (René)	116 211 II	31 octobre 1932.	Stion démag. Brest.	
Le Goff (René)	128 943 II	23 octobre 1934.	*Emile-Bertin.*	
Thomas (Pierre)	128 687 II	7 juin 1939.	Sous-marin *Archimède.*	T. D.
Le Fouler (René)	2715 27 II	2 septembre 1941.	Marine Paris.	
Kerdoncuff (Jean)	153 325 II	1er février 1943.	*Hoche*	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Maîtres.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Le Barbu (Marcel)	3081 B 29	1er décembre 1934.	Disp. Brest.	
b) *Ayant fait campagne.*				
Petitbon (Maurice)	2940 26 H	1er octobre 1941.	Dispon. Brest.	
Paiud (Roger)	2756 B 30	12 juillet 1942.	*J.-de-la-Gravière.*	Pas Indochine.
Callec (Alexandre)	127 27 H	26 septembre 1942.	D. P. Sidi Abdallah.	T. D.
Le Licon (Paul)	3414 26 H	25 juin 1943.	*Mermoz.*	T. D.
Premel (François)	697 B 33	29 août 1944.	G. réserv. flo. H.	
Eriminec (Jean)	4150 27 H	13 septembre 1944.	A. C. T. Toulon.	
Herry (Jean)	112 27 H	23 septembre 1944.	Flo. H.	
Dejouc (Arsène)	2823 B 30	1er octobre 1944.	Ecole des mousses.	
Le Meur (Jean)	746 B 33	1er octobre 1944.	*Hova.*	
Stinnes (Ernest)	497 27 H	10 octobre 1944.	Sous-marin *Astrée.*	T. D.
Guillerm (Yves)	96 27 H	10 octobre 1944.	S. S. P. M.	
Le Roux (Jean)	2326 26 H	14 octobre 1944.	Dispon. Brest.	
Michaud (Jean)	109 26 H	14 octobre 1944.	*Amiral-Monchez.*	
Goarin (Jean)	59 26 H	20 octobre 1944.	C. F. Mimizan.	
Kermarrec (Yves)	3683 B 28	20 octobre 1944.	E. O. R. Lagoma.	
Bon (Jean)	2784 B 33	20 octobre 1944.	*Somatic.*	
Gaonach (Auguste)	4613 B 30	23 octobre 1944.	D. P. Toulon *Scorpion.*	
Le Cann (Jean)	49 25 H	1er novembre 1944.	B. A. N. Cuers.	
Seconds maîtres.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Thomas (Jean)	1166 B 32	2 janvier 1933.	U. M. Baie-Ponty.	T. D.
Paturel (Augustin)	3206 B 28	1er février 1933.	G. B. R. Cherbourg.	S. A. T.
Kerlidou (Jean)	2220 B 33	1er décembre 1933.	*Mameluck.*	T. D.
Lageat (Jean)	1462 T 33	12 juin 1934.	Cours B. S.	T. D.
Clément (Paul)	572 B 33	4 octobre 1935.	Marine Tunisie.	T. D
Dhouailly (Elisée)	2821 B 30	22 janvier 1936.	*Volontaire.*	T. D
Thomann (Victor)	1221 B 33	1er mars 1936.	*Coutelas.*	T. D.
Prigent (Yves)	1897 B 35	17 septembre 1936.	Frégate *Laplace.*	T. D.
Carlo (Abel)	984 L 33	4 avril 1938.	*Lorrain.*	
Gelard (Jean)	1629 B 33	26 avril 1938.	Sous-marin *Archimède.*	T. D.
Le Griguer (Maurice)	2554 B 34	21 novembre 1938.	Cours B. S.	T. D.
Peden (Yves)	3384 B 38	1er juillet 1939.	D. P. Toulon *Araignée.*	
Le Falher (Gustave)	559 L 38	13 juillet 1939.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Le Cann (Joseph)	2356 B 34	11 septembre 1939.	*Jean-Bart.*	Pas Indochine.
Guerer (Jean)	4216 B 39	11 décembre 1939.	Sous-marin *Le Glorieux.*	T. D.
Hamon (Yves)	1901 B 36	3 novembre 1940.	Dispon. Toulon.	
Guyomar (Charles)	8 T 41	23 janvier 1941.	Ecole des électriciens.	
Seveon (Pierre)	863 B 36	1er février 1941.	Cours B. S.	T. D.
Lambert (Louis)	1435 L 37	6 février 1941.	Cours B. S.	T. D
Tegeant (Pierre)	378 B 38	2 octobre 1946.	*Diximude.*	
b) *Ayant fait campagne.*				
Autret (Laurent)	13944 2	1er novembre 1929.	*Jean-Bart.*	
Le Roux (Jean)	518 27 H	2 octobre 1936.	*Marne.*	
Le Fevre (Maurice)	2927 C 33	21 juin 1938.	*Kléber.*	
Tangui (François)	941 B 29	2 octobre 1939.	*Lac Chambon.*	T. D
Gros (Roger)	489 R 33	13 novembre 1939.	Ecole Borrmelles.	
Peton (René)	816 B 31	4 juillet 1940.	*Jean-Bart.*	
Beaumard (Georges)	1458 L 38	18 septembre 1941.	*Richelieu.*	
Guiomarch (Jean)	185 B 35	10 octobre 1941.	*Jean-Bart.*	
Poulain (Joseph)	69 714 I	15 octobre 1941.	B. M. P. Marseille.	
Tromeur (Yves)	1210 B 38	1er novembre 1941.	*Jean-Bart.*	
Horellou (Pierre)	3090 B 28	21 novembre 1941.	Flo H G. réserve.	
Gourlan (Pierre)	1146 B 34	27 décembre 1941.	Service déminage Toulon.	
Balch (Jacques)	160 B 34	1er février 1942.	*Hoche*	
Mazars (Jean)	3461 T 39	20 mai 1942.	Sous-marin *Mille.*	T. D.
Kermergant (Etienne)	566 B 37	1er juin 1942.	*Grenadier.*	
Huwer (Aloïs)	1791 C 36	14 juin 1942.	*Hoche*	
Le Goas (Yves)	139 27 H	21 juin 1942.	Aéro Orly.	
Fichou (Yves)	2091 B 32	5 septembre 1942.	Service trans. 3e région.	
Kerriou (Louis)	2452 B 31	1er octobre 1942.	Sous-marin *Archimède.*	T. D.
Le Blay (Marcel)	2123 B 34	1er octobre 1942.	*Hanap.*	T. D.
Janowsky (Richard)	596 T 34	8 novembre 1942.	Cours B. S.	T. D.
Uguen (Jean)	3201 B 36	1er juin 1943.	Marine Paris.	
Kerbrat (Adolphe)	2962 B 29	5 juillet 1943.	*Emile-Berlin.*	
Lecanu (Georges)	804 C 34	20 août 1943.	*Emile-Berlin.*	
Le Moine (François)	816 B 35	1er juillet 1944.	B. A. N. Saint-Mandrier.	
Le Goff (François)	2698 C 36	1er juillet 1944.	Sous-marin *Junon.*	T. D.
Nicolas (Jean)	4059 B 28	1er août 1944.	*Arromanches.*	
Peron (Jean)	801 B 31	30 août 1944.	Dragueur *Primevère.*	

Liste concernant des véhicules réquisitionnés pouvant être restitués à leurs anciens propriétaires.
(Loi du 14 août 1947, décret n° 47-1980 du 9 octobre 1947 et instruction ministérielle du 27 décembre 1947, art. 7.)

GUERRE

Voitures de liaison en compte à la direction du matériel de la 6e région militaire à Metz, provenant du secrétariat d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes.

NUMÉRO D'ORDRE	GENRE	MARQUE	TYPE	NUMÉRO MATRICULE	NUMÉRO DE CHASSIS
1	V. L.	Peugeot.	202.	C. G. A. 5777.	439106
2	V. L.	Peugeot.	202.	C. G. A. 5355.	861992
3	V. L.	Peugeot.	202.	V. 103318.	11269
4	V. L.	Renault.	B. D. V. L.	C. G. A. 1440.	933930
5	V. L.	Citroën.	11 B. L.	L. 177385.	393635
6	V. L.	Citroën.	11 B. L.	C. G. A. 2181.	457750
7	V. L.	Peugeot.	202.	W. W. 1634.	831037
8	V. L.	Malford.	F. 81. A	W. W. 552.	874
9	V. L.	Renault.	Prima 4.	C. G. A. 3715.	818290
10	V. L.	Renault.	A. S. P.	W. W. 1635.	822633
11	V. L.	Peugeot.	402.	L. 152395.	601351
12	V. L.	Citroën.	7 CV.	C. G. A. 3861	089505
13	V. L.	Rosengart.	539.	L. 155486	400280
14	V. L.	Renault.	Prima 4.	C. G. A. 5382.	460
15	V. L.	Citroën.	11 B. L.	C. G. A. 4680.	439065
16	V. G. L.	Talbot.	T. 23.	W. W. 1533.	93214
17	V. L.	Peugeot.	302.	K. 136208.	770698
18	V. L.	Peugeot.	202.	Z. 100134.	431816
19	V. L.	Peugeot.	202.	W. 1743.	861902
20	V. L.	Citroën.	7 C.	D. 121033.	209782
21	V. L.	Peugeot.	302.	C. G. A. 5364.	759552
22	V. L.	Renault.	A. D. B. 5.	W. W. 230.	836928
23	V. L.	Peugeot.	302.	150960.	755453
24	V. L.	Malford.	V. 8 68.	C. G. A. 5184.	1.080
25	V. L.	Renault.	B. D. V. L.	L. 177473.	932307
26	V. L.	Hotchkiss.	861.	C. G. A. 5835.	71.932
27	V. L.	Citroën.	11 BL.	C. G. A. 2255.	Moteur D. P. 07878.
28	V. L.	Citroën.	11 BL.	C. G. A. 5694.	409214
29	V. L.	Citroën.	11 BL.	C. G. A. 2184.	457716
30	V. L.	Citroën.	11 BL.	Sans.	453690

Rectificatif à la liste des véhicules publiée au *Journal officiel* du 28 août 1948 (page 8481):

NUMÉRO D'ORDRE	GENRE	MARQUE	TYPE	NUMÉRO MATRICULE	NUMÉRO DE CHASSIS
Au lieu de:					
43	V. L.	Citroën	11 B. L.	V. 100186	423053
Lire:					
43	V. L.	Citroën	11 B. L.	V. 100186	423052

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret du 2 novembre 1948 rapportant un précédent décret portant désignation du consul général de France à Hambourg.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre des affaires étrangères,

Décrète:

Art. 1er. — Est rapporté le décret du 27 août 1948, par lequel M. Martin de Marolles (Claude-Marie - François - Paul), administrateur de 2e classe, 1er échelon, en mission à l'administration centrale, a été chargé du consulat général de France à Hambourg.

Art. 2. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris le 2 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret n° 48-1698 du 2 novembre 1948 relatif aux tarifs des redevances prévues par l'article 44 de la loi du 8 avril 1898.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 8 avril 1898 sur le régime des eaux, et notamment l'article 44, ainsi conçu:

« Les concessionnaires sont assujettis à payer une redevance à l'Etat d'après les bases qui seront fixées par un règlement d'administration publique »;

Vu le décret du 13 juillet 1906 portant règlement d'administration publique pour l'exécution dudit article modifié par le décret du 3 septembre 1921;

Vu la loi du 16 octobre 1919 sur l'utilisation de l'énergie hydraulique;

Vu le décret du 5 novembre 1928, modifié par le décret du 19 avril 1931 et par le décret du 25 février 1947;

Vu l'avis de la commission instituée par arrêté du 7 décembre 1945;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les redevances annuelles prévues à l'article 44 de la loi du 8 avril 1898 sont calculées d'après les bases ci-après en ce qui concerne les prises d'eau sur les fleuves et rivières du domaine public, à l'exception de celles qui sont placées sous le régime de la concession par application de la loi du 16 octobre 1919:

1° *Pour les autorisations d'utiliser la force motrice.*

La redevance est fixée à un taux compris entre un minimum de 60 F et un maximum de 240 F par kW de puissance normale brute, en tenant compte:

***a*) De la régularité de l'énergie disponible;**

***b*) Des difficultés plus ou moins grandes de l'aménagement;**

c) De l'ancienneté des installations.

Lorsqu'il s'agit d'une chute nouvellement aménagée, la redevance est réduite de moitié pendant dix ans à partir de la date fixée pour la mise en service de l'usine.

2° *Pour toutes les autres autorisations de prise d'eau.*

La redevance est calculée d'après le nombre de mètres cubes pouvant être prélevés annuellement par la prise, compte tenu de la durée normale d'utilisation des installations.

Sous réserve d'un minimum de perception de 100 F le taux est fixé à:

a) 0,25 F par mètre cube pour le débit correspondant au fonctionnement à plein de l'installation pendant 1.000 heures;

0,15 F par mètre cube pour le débit correspondant aux 2.000 heures suivantes.

Lorsque la durée du fonctionnement dépasse 3.000 heures le taux de la redevance est fixé à 0,10 F pour le débit correspondant aux heures excédant 3.000.

Les taux des redevances fixés au présent paragraphe pourront être réduits jusqu'au dixième de leur montant dans les cas et conditions déterminés par arrêté concerté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du ministre des finances et des affaires économiques et, le cas échéant, des autres ministres intéressés;

b) Lorsque l'eau est restituée à la rivière par le permissionnaire au voisinage de la prise d'eau au moyen d'une canalisation spéciale autre que les collecteurs publics, ce taux est abaissé à:

0,040 F par mètre cube pour les rivières navigables;

0,020 F par mètre cube pour les rivières non navigables;

c) Lorsque l'eau est destinée à alimenter des distributions publiques, le taux est fixé à 0,020 F par mètre cube non seulement pour l'eau distribuée au public mais aussi pour l'eau nécessaire au fonctionnement des installations.

Toutefois, lorsque la redevance ainsi calculée excède soit 250.000 F, soit, dans les cas déterminés par arrêté concerté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre des finances et des affaires économiques et des ministres intéressés, le chiffre fixé par cet arrêté, le permissionnaire peut obtenir qu'elle soit annuellement réduite d'après le nombre de mètres cubes réellement prélevés à charge par lui de fournir les justifications qui seront définies dans l'autorisation.

Lorsque cette faculté est accordée, le permissionnaire doit verser d'avance, à titre de provision, au début de chaque période d'exigibilité, une redevance égale au montant de la redevance due pour l'année précédente d'après le puisage réel. Pour la première année d'exploitation ou pour la première année d'admission au bénéfice du payement de la redevance d'après le puisage réel, cette redevance est calculée suivant le régime normal de la prise d'eau.

Si pour l'année écoulée la consommation d'eau fait ressortir une redevance exigible supérieure au montant de la provision ainsi constituée, l'excédent de la redevance est versé en même temps que la provision afférente à l'année en cours, sans préjudice de l'application des mesures autres dont le permissionnaire serait passible pour abus de l'autorisation.

Dans le cas contraire, l'excédent du versement fait à titre de provision qui n'est pas absorbé par le règlement de la redevance afférente à l'année écoulée sert à constituer, à due concurrence, la provision due pour l'année nouvelle et, s'il y a lieu, pour les années subséquentes, sans que ce règlement puisse donner lieu à remboursement de la part du Trésor.

La redevance annuelle ne peut, en aucun cas, être inférieure à la somme de 250.000 F ou à celle fixée par l'arrêté interministériel ci-dessus prévu.

A l'expiration de l'autorisation, les sommes consignées par le permissionnaire, à titre de provision restent intégralement acquises au Trésor, sans préjudice du versement de la redevance complémentaire qui pourrait être éventuellement exigible.

Est exempt de toute redevance le puisage par le public de l'eau indispensable aux besoins ordinaires de la vie, sous réserve des redevances qui seraient dues pour l'occupation du domaine public comme il est dit à l'article 2.

Art. 2. — Les redevances établies par le présent décret sont indépendantes:

1° De celles qui sont exigibles, le cas échéant, à raison de l'occupation temporaire du domaine public du fait des installations de prises d'eau ou d'utilisation des eaux;

2° Des contributions à imposer au permissionnaire, en vertu de l'article 34 de la loi du 16 septembre 1807, à raison de l'utilisation des barrages et autres ouvrages intéressant à la fois l'Etat et le permissionnaire et de l'article 53 de la loi du 8 avril 1898.

Toutefois, le concessionnaire assujetti pour la même prise d'eau au payement de plusieurs redevances ou contributions peut, à titre exceptionnel, et sur avis favorable préalablement obtenu du service dont relève l'activité au bénéfice de laquelle la concession a été accordée, obtenir une réduction de la redevance lorsqu'il apparaît que l'avantage retiré de la prise d'eau est hors de proportion avec les charges résultant de ces diverses contributions ou redevances.

Art. 3. — Le chiffre de la redevance qui est inscrit dans l'acte d'autorisation est proposé par les ingénieurs et arrêté définitivement par les représentants de l'administration des finances, suivant les règles de compétence établies pour la location des biens de l'Etat.

Toutefois, en cas de désaccord entre les agents locaux des services intéressés sur le chiffre de la redevance, ce chiffre est fixé par le chef du service des domaines.

Art. 4. — Dans le cas où une autorisation de prise d'eau a pour objet d'assurer un service public non susceptible de recettes, les redevances fixées à l'article 1er sont réduites au chiffre nominal de 100 F sur la proposition des ingénieurs.

Si une partie seulement de l'eau ou de l'énergie est affectée à un tel service, la redevance n'est réduite à 100 F que pour la partie correspondante.

Art. 5. — Le pétitionnaire doit, avant la signature de l'acte d'autorisation, souscrire une soumission, sur papier timbré, portant acceptation du chiffre de la redevance.

Art. 6. — Le chiffre de la redevance est revisé dans les délais fixés par l'acte d'autorisation au plus tard tous les cinq ans.

Art. 7. — Les redevances actuellement perçues sont maintenues à leurs taux actuels jusqu'à la première revision prévue par les actes d'autorisation ou au plus tard jusqu'à l'expiration du délai de trente ans prévu par le décret du 13 juillet 1906 ou du délai de cinq ans prévu par le décret du 5 novembre 1928. Elles seront alors calculées d'après les bases fixées par le présent décret.

Art. 8. — Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
ALAIN POHER.

Décret du 2 novembre 1948 portant admission à la retraite d'un ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.

Par décret en date du 2 novembre 1948, M. Ridet (Jacques), ingénieur ordinaire de 1re classe des ponts et chaussées en congé hors cadres, est réintégré dans les cadres de l'administration et admis à faire valoir ses droits à la retraite, sur sa demande (soixante ans d'âge, trente-neuf ans de services), par application de l'article 4 de la loi du 3 avril 1942 et de la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires.

Ces dispositions prennent effet au 1er novembre 1948.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 2 novembre 1948 relatif à l'école nationale supérieure agronomique de Toulouse.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 29 juillet 1909 portant création d'un institut agricole à la faculté des sciences de l'université de Toulouse;

Vu le décret du 16 janvier 1947 modifié par le décret du 28 septembre 1948, et l'arrêté du 16 janvier 1947, relatifs aux écoles nationales supérieures d'ingénieurs;

Vu la délibération du conseil de l'université de Toulouse en date du 26 mars 1947;

Sur l'avis de la commission permanente des écoles nationales supérieures d'ingénieurs émis le 23 juin 1948,

Décrète:

Art. 1er. — L'institut agricole de l'université de Toulouse est transformé en école nationale supérieure d'ingénieurs. Il prend le nom d'école nationale supérieure agronomique de Toulouse.

Art. 2. — L'organisation administrative, pédagogique et financière de l'école nationale supérieure agronomique de Toulouse sera fixée conformément aux dispositions du décret du

16 janvier 1947 modifié par le décret du 28 septembre 1948 et de l'arrêté du 16 janvier 1947.

Art. 3. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Art. 4. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Décret du 2 novembre 1948 relatif à l'école nationale supérieure d'électrotechnique et d'hydraulique de Toulouse.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,
Vu l'arrêté du 28 avril 1925 portant transformation de l'institut d'électrotechnique et de mécanique appliquée de Toulouse en institut d'université;
Vu le décret du 16 janvier 1947, modifié par le décret du 28 septembre 1948 et l'arrêté du 16 janvier 1947 relatifs aux écoles nationales supérieures d'ingénieurs;
Vu la délibération du conseil de l'université de Toulouse en date du 26 mars 1947;
Sur l'avis de la commission permanente des écoles nationales supérieures d'ingénieurs émis le 23 juin 1948,

Décrète:

Art. 1er. — L'institut d'électrotechnique et de mécanique appliquée de Toulouse est transformé en école nationale supérieure d'ingénieurs.
Il prend le nom d'école nationale supérieure d'électrotechnique et d'hydraulique de Toulouse.

Art. 2. — L'organisation administrative, pédagogique et financière de l'école nationale supérieure d'électrotechnique et d'hydraulique de Toulouse sera fixée conformément aux dispositions du décret du 16 janvier 1947, modifié par le décret du 28 septembre 1948 et de l'arrêté du 16 janvier 1947.

Art. 3. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Art. 4. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Ecole nationale supérieure de céramique de Sèvres.

Par arrêté en date du 22 octobre 1948, sont nommés élèves de première année à l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres, pour l'année scolaire 1948-1949, les jeunes gens dont les noms suivent:

1 Richard (Michel).
2 Brousse (Jean).
3 Dupety (François).
4 Brac (Christian).
5 Alviset (Lucien).
6 Fehr (Bernard).
7 Phelipon (André).
8 Destefanis (Louis).
9 Mius (André).
10 Joseph (Pierre).
11 Regnier (René).
12 Ainardi (Guy).

Par arrêté en date du 22 octobre 1948, M. Beal (Claude) est nommé élève de la section spéciale de l'école nationale supérieure de Sèvres pour l'année scolaire 1948-1949.

Liste, par ordre de mérite, des élèves de l'école d'ingénieurs de Marseille ayant obtenu le diplôme d'ingénieur (promotion 1948).

Session ordinaire.

MM.
Sausy (Marcel).
Tirand (André).
Rouquette (Henri).
Beaudoin (Yves).
de Montgolfier (Gaël).
Slama (Richard).
Degremont (Gilbert).
Gallotti (Christian).
Genevay (André).
Lamoine (Lucien).
Durand (André).
Chapel (Pierre).
Michel (André).
Gervois (Pierre).
Puget (Jean).
Juilien (Denis).
Felix (Jacques).
Crebassa (Jean).
Filhol (Jean).
Charrin (Denis).
Gaubil (Joseph).

Session spéciale.

MM.
Serra (René).
Rivalland (Philippe).
Renucci (Georges).
Croese (Pierre).
Bourdillon (Ami-Jean).
Duclos (Armand).

Liste, par ordre de mérite, des élèves de l'école technique supérieure du laboratoire reconnue par l'Etat, 95, rue du Dessous-des-Berges, ayant obtenu à la fin de l'année scolaire 1947-1948, le diplôme de technicien de laboratoire.

PREMIÈRE SESSION 1948

Section féminine.

Michel (Mauricette).
René (Nicole).
Chellet (Anne-Marie).
Brilliet (Denise).
Viguie (Lucette).
Derungs (Monique).
Gangloff (Gisèle).
Anglois (Ginette).
Obry (Josette).
Walle (Josette).
Bourez (Monique).
Danger (Nicole).
Robinet (Odile).
Vidal (Madeleine).
Girod (Denise).

Section masculine.

Rousseau (Jean-Claude).
Kourotzeff (Kir).
Valencien (Roland).
Gilquin (Claude).
Allibert (André).
Briancourt (Michel).

Liste, par ordre de mérite des élèves de l'école technique supérieure du laboratoire reconnue par l'Etat, 95, rue du Dessous-des-Berges, ayant obtenu à la fin de l'année scolaire 1947-1948 le brevet de manipulateur de laboratoire.

PREMIÈRE SESSION 1948

Section féminine.

Carton (Jocelyne).
Megnal (Denise).
Cornaille (Gisèle).
Boudeau (Paulette).
Grimberger (Paule).
Coudray (Elisabeth).
Le Belicard (Denise).
Chassaing (Yvette).
Gillard (Liliane).
Richez (Monique).
Rouas (Jeanine).
Pazem (Gisèle).
Chantome (Paulette).
Serin (Monique).
Magrin (Marthe).
Linard (Monique).
Lesage (Colette).
Thiebault (Paulette).
Fleurant (Claudine).
Gaultier (Yvonne).
Peguillet (Paulette).
Darras (Jacqueline).
Aubin (Christiane).
Menard (Huguette).
Pellerin (Louisette).
Sauda (Ginette).
Daix (Yveline).
Liard (Odette).
Cormier (Christiane).
Levigne (Paulette).
Ballandras (Paule).
Mazars (Mauricette).
Cadot (Colette).
Trodoux (Simone).
Fleury (Geneviève).
Hiverlet (Geneviève).
Guerrand (Ginette).
Bouloux (Madeleine).

Section masculine.

Valdener (Georges).
Hemon (Gilbert).
Robson (Pierre).
Oudille (Christian).
Dufour (Pierre).
Keil (Robert).
Duplant (Guy).
Lautard (Jean).
Ravier (René).
Vignal (Paul).
Gallois (Octave).
Le Bras (Claude).
Moroux (Julien).
Laudon (Pierre).
Neymarc (Claude).
Marteau (Serge).
Tiberghien (René).
Ave (Claude).
Tissier (Yves).
Picot (Lucien).
Heliou (Yves).
Sellier (Michel).
Doucet (Pierre).
Maillet (Jacques).
Coutureau (Henri).
Allochet (Pierre).
Couanon (Guy).
Moussine Pouchkine (Hilarion).
Otin (Raymond).
Barraud (Roger).
Crosnier (Charles).
Duhamel (Claude).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Citation à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'agriculture, cite à l'ordre de la Nation:

M. Claude Nordey, fondé de pouvoir à la caisse centrale d'allocations familiales mutuelles agricoles, précédemment chargé des services juridiques et de documentation de la Confédération française des travailleurs chrétiens. A fait preuve dans les postes qui lui ont été confiés des plus grandes qualités d'intelligence et de dévouement. Disparu en mer à bord du *Latécoère* 631, au retour d'une mission qu'il avait volontairement acceptée, en vue d'étudier les modalités d'application aux populations de la Martinique, son pays natal, des bienfaits de la législation sociale métropolitaine.

Fait à Paris, le 2 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Ouverture et annulation de crédits.

Par arrêté interministériel en date du 25 octobre 1948, un crédit de 284.921 F est et reste définitivement annulé au titre du chapitre 307: « Loyers et indemnités de réquisitions (art. 4) ».

Un crédit équivalent a été ouvert au chapitre 307: « Loyers et indemnités de réquisitions (art. 4) » du budget de l'exercice 1948.

Par arrêté interministériel en date du 25 octobre 1948, un crédit de 13.500 F est et reste définitivement annulé au titre du chapitre 601: « Secours (art. 3 ».

Un crédit équivalent a été ouvert au chapitre 601: « Secours (art. 3) » du budget de l'exercice 1948.

Par arrêté interministériel en date du 25 octobre 1948, un crédit de 1.190.676 F est définitivement annulé au titre du chapitre 316: « Contrôle des lois sociales en agriculture. — Matériel et dépenses diverses » du budget de l'exercice 1948.

Par arrêté interministériel en date du 25 octobre 1948, un crédit de 480.060 F est et reste définitivement annulé au titre du chapitre 305: « Indemnités pour frais de déplacements (art. 7) ».

Un crédit équivalent a été ouvert au chapitre 305: « Indemnités pour frais de déplacements (art. 7) » du budget de l'exercice 1948.

Par arrêté interministériel en date du 25 octobre 1948, un crédit de 19.418.277 F provenant de fonds de concours a été ouvert aux chapitres ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1948:

Chap. 105. — Indemnités de résidence:	
Paragraphe 3.....	4.854 F.
Paragraphe 8.....	956.250
Chap. 106. — Supplément familial de traitement (§ 8).....	176.250
Chap. 108. — Indemnités pour difficultés administratives dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (§ 11).....	21.060
Chap. 110. — Inspection générale de l'agriculture. — Traitements (Art. 1er).....	60.863
Chap. 112. — Inspection générale de l'agriculture. — Allocations et indemnités diverses...	néant.
Chap. 132. — Contrôle des lois sociales en agriculture. — Traitements	8.686.500
Chap. 133. — Contrôle des lois sociales en agriculture. — Salaires	927.500
Chap. 134. — Contrôle des lois sociales en agriculture. — Allocations et indemnités diverses:	
Article 1er.....	43.560
Article 2.....	60.690
Chap. 305. — Indemnités pour frais de déplacements (art. 7, § 1er).....	4.750.000
Chap. 306. — Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence (§ 2).....	112.500
Chap. 307. — Loyers et indemnités de réquisition (art. 4)....	232.500
Chap. 316. — Contrôle des lois sociales en agriculture. — Matériel et dépenses diverses.....	1.985.750
Chap. 341. — Entretien et fonctionnement de matériel automobile (art. 8).....	150.000
Chap. 400. — Allocations familiales (§ 8).....	1.250.000
Chap. 601. — Secours (art. 5).	néant.
Total	19.418.277 F.

Par arrêté interministériel en date du 25 octobre 1948, un crédit de 87.632 F provenant de fonds de concours a été ouvert au chapitre ci-après du budget du ministère de l'agriculture de l'exercice 1948:

Chap. 361-2. — Frais d'impression des publications de la direction de la production agricole.

Pourcentage des semences hors contrat dont l'acquisition par les établissements de semences est autorisée.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 48-1335 du 27 août 1948 portant codification du commerce des semences de céréales, et notamment l'article 3 dudit décret;

Vu l'avis émis le 26 mai 1948 par la commission consultative des semences de céréales;

Sur la proposition du directeur de la production agricole et du directeur général de l'O. N. I. C.,

Arrête:

Art. 1er. — Les établissements de semences sont autorisés à acquérir, hors contrat, au titre de la récolte 1948, des semences de blé, d'avoine et d'orge, dans les limites d'un pourcentage fixé par rapport au tonnage dont ils se sont assurés la fourniture sous contrat, à:

Blé	15 p. 100
Avoine, escourgeon, orge.....	30 —

Art. 2. — Le directeur de la production agricole et le directeur général de l'office national industriel et commercial, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 octobre 1948.

Le ministre de l'agriculture.
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EBERHARD.

Génie rural.

Par arrêté en date du 22 octobre 1948, M. Bessy, adjoint technique stagiaire du génie rural, démissionnaire, a été rayé des cadres à compter du 1er octobre 1948.

Service de la protection des végétaux.

Par arrêtés du 28 octobre 1948, MM. You (Claude), chef du laboratoire du centre hospitalier de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), et Le Lay (Albert), receveur des douanes à Canfranc par Urdos (Basses-Pyrénées), sont nommés délégués du service de la protection des végétaux pour les circonscriptions phytosanitaires d'Angers et de Bordeaux.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 1er octobre 1948 portant promotion dans le corps des gouverneurs des colonies.

Par décret en date du 1er octobre 1948, sont promus:

I. — *Gouverneurs de 1re classe des colonies.*

a) Pour compter du 1er octobre 1948.

MM. Capagorry (Jean-Charles-André), Digo (Yves-Jean), Toby (Jean-François), gouverneurs de 2e classe des colonies.

b) Pour compter du 22 octobre 1948.

M. Bertaut (Pierre-Eugène-François), gouverneur de 2e classe des colonies.

c) Pour compter du 18 décembre 1948.

M. Soucadaux (Jean-Louis), gouverneur de 2e classe des colonies.

II. — *Gouverneurs de 2e classe des colonies.*

a) Pour compter du 1er avril 1948.

M. Laurent de Villedeuil (Marc-Antoine), gouverneur de 3e classe des colonies.

b) Pour compter du 1er octobre 1948.

MM. Siriex (Paul), Félix (Alfred-Pierre), Cedile (Jean-Henri-Arsène), Paoli (Tancrède-Joseph-Philippe), Pechoutre (Jacques-Pierre), gouverneurs de 3e classe des colonies.

Les promotions ci-dessus prennent effet à compter de la date indiquée ci-dessus, tant au point de vue de la solde qu'à celui de l'ancienneté.

Décret du 1er octobre 1948 nommant gouverneur de 2e classe des colonies un résident supérieur de 3e classe de l'Indochine, directeur (2e échelon) à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 1er octobre 1948, M. Saint-André (Maurice), précédemment résidant supérieur de 3e classe de l'Indochine et directeur (2e échelon) à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est nommé gouverneur de 2e classe des colonies à compter du 1er août 1947 (régularisation).

Décret du 2 novembre 1948 maintenant en position de mission en France un gouverneur des colonies.

Par décret en date du 2 novembre 1948, M. Pignon (Léon-Marie-Adolphe-Pascal), gouverneur de 3e classe des colonies, est maintenu dans la position de mission en France du 2 juillet au 25 août 1948.

Décret du 2 novembre 1948 portant prolongation d'une mission en Océanie d'un ingénieur des travaux publics des colonies.

Par décret en date du 2 novembre 1948, est prolongée, pour une durée de trois mois, la mission en Océanie de M. Vidal (Jean), ingénieur principal de 3e classe des travaux publics des colonies, en vue de procéder aux études nécessaires à la mise en route des travaux d'équipement à effectuer au territoire sur le budget spécial du plan économique et social.

Décret n° 48-1699 du 2 novembre 1948 réglementant les conditions de remboursement des frais d'achat de vaccin et de déplacement ainsi que l'allocation d'indemnités aux fonctionnaires et à leur famille, appelés à se faire vacciner en vue de leur départ pour les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret du 3 juillet 1897 portant règlement sur les indemnités de route et de séjour, les concessions de passage et les frais de voyage des fonctionnaires, employés et agents civils des services coloniaux ou locaux et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 4 octobre 1945 relatif aux indemnités pour frais de déplacement attribués aux personnels de l'Etat et les textes qui l'ont modifié;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les personnels envoyés en mission dans les territoires d'outre-mer au compte d'un budget local et les fonctionnaires, employés et agents des services coloniaux ou locaux et les membres de leur famille appelés à subir les vaccinations qui leur sont imposées en vue de leur départ pour leur territoire de service ont droit au remboursement (sur production de pièces justificatives) des frais d'achat de vaccin lorsque ceux-ci ne leur sont pas délivrés gratuitement.

Ils peuvent prétendre, en outre, lorsque le centre de vaccination ne se trouve pas dans la localité de leur domicile:

a) Au remboursement des frais de transport qui leur sont imposés dans la classe à laquelle ils ont droit, compte tenu des réductions auxquelles le fonctionnaire peut prétendre ou des permis dont il peut être titulaire. La lettre ou le télégramme leur enjoignant de se rendre au centre de vaccination tiendront lieu de feuille de voyage et devront être visés ou timbrés par le maire ou le chef de la gare de la localité de départ. Le remboursement

des frais de transport par automobiles publiques ou privées ne sera effectué que sur production de factures et d'une déclaration de l'intéressé appuyé d'un certificat du maire attestant que la localité n'est desservie ni par une ligne de chemin de fer ni, en cas d'utilisation d'automobile privée, par un autre mode de transport public;

b) A l'indemnité de déplacement aux taux fixés pour les frais de mission applicables aux fonctionnaires de l'Etat majorée de:

Deux tiers pour l'épouse;
Moitié pour les enfants de plus de seize ans;
Un tiers pour les enfants de trois à seize ans;
Un quart pour deux enfants au-dessous de trois ans.

La pièce tenant lieu de feuille de voyage devra être visée à l'arrivée au centre de vaccination et au départ par le médecin chef du centre qui certifiera l'exécution du traitement.

Le droit à l'indemnité de déplacement courra du jour du départ de la résidence jusqu'au jour inclus du retour sans pouvoir excéder trois jours.

La totalité des dépenses résultant du remboursement des frais prévus au présent article sera imputée au budget supportant les dépenses de voyage.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 2 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
ALAIN POHER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Délégation au directeur régional de la sécurité sociale des Antilles et de la Guyane française et au directeur départemental de la sécurité sociale de la Réunion pour la fixation des forfaits relatifs au calcul des cotisations des dockers et des gens de maison.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 47-2032 du 17 octobre 1947 relatif à l'organisation de la sécurité sociale dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion;

Vu le décret n° 48-603 du 30 mars 1948 étendant aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion les dispositions du titre V de l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale,

Arrête:

Article unique. — Délégation est donnée au directeur régional de la sécurité sociale des Antilles et de la Guyane française et au directeur départemental de la sécurité sociale de la Réunion pour la fixation des forfaits relatifs au calcul des cotisations des dockers, des gens de maison (hommes et femmes), ainsi que pour l'évaluation des avantages en nature, en tant qu'ils servent de base au calcul des cotisations de sécurité sociale.

Fait à Paris, le 22 octobre 1948.

DANIEL MAYER.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE L'AIN

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 29 octobre 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Scolaire et de retraite, n° 1-436, à Saint-Paul-de-Varax (Ain), avec la société mutualiste dite Société de secours mutuels, n° 1-253, à Saint-Paul-de-Varax (Ain).

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 29 octobre 1948, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites Des Alsaciens et Lorrains d'Indre-et-Loire, n° 37-387, à Tours (Indre-et-Loire), La Sauvegarde, n° 37-275, à Tours (Indre-et-Loire), avec la société mutualiste dite Société mutualiste complémentaire d'assurances sociales du département d'Indre-et-Loire et des départements limitrophes, n° 37-150, à Tours (Indre-et-Loire).

DÉPARTEMENTS DE LA NIÈVRE ET DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 29 octobre 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Solidarité mutuelle des agents de la compagnie de construction et d'entretien du matériel de chemins de fer, n° 58-152, à Nevers (Nièvre), avec la société mutualiste dite La Protection mutuelle, n° 75-1310, à Paris (Seine).

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 29 octobre 1948, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société de secours mutuels de Mardore, n° 69-121, à Mardore (Rhône), avec la société mutualiste dite Société de secours mutuels des anciens militaires, n° 69-86, à Mardore (Rhône).

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Travaux de construction directe par l'Etat d'immeubles d'habitation de caractère définitif et d'implantation de maisons préfabriquées.

Par arrêtés concertés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre des finances et des affaires économiques, sont rapportées les dispositions des arrêtés en date des 13 mai et 16 décembre 1946, pris en application de l'article 4 (alinéa 4) de l'ordonnance n° 45-2061 du 8 septembre 1945 autorisant la construction directe par l'Etat d'immeubles d'habitation de caractère définitif et portant réquisition au profit de l'Etat de propriétés sises à:

Achicourt (Pas-de-Calais) (arrêté du 30 juillet 1948).

Valenciennes (quartier Charles-Quint) (Nord) (arrêté du 9 août 1948).

Par arrêtés concertés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre des finances et des affaires économiques, ont été déclarés d'utilité publique et d'urgence les travaux de construction directe par l'Etat d'immeubles d'habitation de caractère définitif dans les communes de:

Flers (cité des Douets, Orne) (arrêté du 5 juillet 1948).

Mortain (route de Flers, Manche) (arrêté du 23 septembre 1948).

Pont-l'Evêque (route de Beaumont, Calvados) (arrêté du 11 août 1948).

Saint-Hilaire-du-Harcouët (rue de Mortain, Manche) (arrêté du 31 mai 1948).

Saint-Symphorien-le-Valois (Manche) (arrêté du 8 juin 1948).

Sully-sur-Loire (lieudit le Petit-Parc, Loiret) (arrêté du 21 mai 1948).

Vire (rue de l'Orient, Calvados) (arrêté du 11 août 1948).

Viré (route de Viverot, Calvados) (rue Zimmermann) (arrêtés du 11 août 1948).

Par arrêtés concertés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre des finances et des affaires économiques, ont été déclarés d'utilité publique et d'urgence les travaux de construction directe par l'Etat d'immeubles d'habitation de caractère définitif et prononcées les réquisitions de parcelles nécessaires dans les communes de:

Beauvais (lieudit le Paradis, Oise) (arrêté du 16 août 1948).

Beauvais (lieudit les Ruisselets, Oise) (arrêté du 27 août 1948).

Creil (Oise) (arrêté du 27 août 1948).

Creil (lieudit la Champvelle, Oise) (arrêté du 27 août 1948).

Crépy-en-Valois (lieudit les Cloitres, Oise) (arrêté du 4 octobre 1948).

Orléans (Loiret) (arrêté du 8 juillet 1948).

Sainte-Adresse (Seine-Inférieure) (arrêté du 6 octobre 1948).

Saint-Etienne-du-Rouvray (section D) (Seine-Inférieure) (lieudit le Petit-Parc) (arrêtés du 6 octobre 1948).

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 2 novembre 1948 portant attribution de la médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la grande guerre.

Par décret en date du 2 novembre 1948, la médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la grande guerre est attribuée aux personnes ci-après désignées:

Département de l'Aisne.

Morcelet (Jules-Louis-Joseph).

Département des Ardennes.

Boitte (Lucien).
Duguet, née Gouin (Mme) (Jeanne-Euphrasie).
Fortier (Maurice-François).
Jacques (Emile-Léon).
Leclet (Maurice-Jules-Eugène).
Maillard (Victor-Augustin).

Département de la Marne.

Petit (Marcel).

Département du Nord.

Alavoine (Moïse).
Annaert (Ferdinand-Georges).
Barbary (François-Désiré).
Bazelis (Robert-Léandre-Michel).
Bertaux (Lucien-Albert).
Bidault (Alphonse-Paul-Joseph).
Bierent (Charles-René).
Bocquet (Adolphe).
Boistrancourt (Eugène-Arnould).
Boittiaux (Albert).
Bologne (Constant-Armand).
Bontemps (Clovis-Eugène).
Bossut (Jules-César).
Bouches (Emile) (titre posthume).
Bourteel (Alidor-Paul-Henri).
Cadart, née Ducrocq (Mme) (Mathilde-Ambroisine).
Cahiez (Eugène-Albert).
Cambay (Fernand).
Cantiniau (Marcel-Télesphore-Xavier).
Catteau (Thomas-Albert).
Cercelier (Renelde-Albert-Valentin).
Chandelier (Siméon).
Coche (François-Emile).
Colleau (François-Placide).
Collart (Honoré).
Coppenolle (Paul-Joseph).
Cornu (Victor-Jules-Vital).
Couet (Louis).
Coulon (Arthur).
Courier (Jean-Louis-Alfred).
Courtens (Louis).
Cuinet (Fortné-Léon-Marie).
Danhiez (Léon-Florent).
Dassigny (Auguste).
Dauverchain (Emile-François) (titre posthume).
Decottignies (Octave-Henri).
Defrance (Marcel-Auguste-Clément) (titre posthume).
Delattre (Léon-Jean-Baptiste).
Delbarre (Clément).
Delbarre (Jean-Baptiste).
Delbecque (Noël).
Delval (Augustin).
Demanet (Arthur-Jean-Baptiste).
Demortier (Florent).
Dengremont (Désiré-Robert).
Derieux (Fénelon) (titre posthume).
Deroy (Fidèle-Emile-Henri).
Descamps (Alphonse).
Desmons (Louis-Léon-Ernest).
De Souter (Léopold-Augustin).
Desrousseaux (Florimond).
Dhaussy (Henri-Aimé).
Dherbecourt (Armand).
Doise (Marcel-Gustave).
Doison (René).
Douay (Maurice-Achille).
Dron (Lucien).
Drouin (Eugène-Robert-Octave).
Droulez (Marius-Florimond).
Dubois (Léonard-Appolinaire-Florimond).
Duchatel (Jules-Joseph).
Duchesne (René).
Dufrene (Louis-Jean-Baptiste).
Dupoisson (Désiré-Alcide).
Durot (Jean-Louis-Joseph).
Ethuin (Marcel).
Fauchard (Joseph).
Fievet (Gaston).
Flamant (Léon-Charles).
Flament (André-Paul).
Fontenelle (Henri).
Fouquet (Maurice).
Gallez (Philibert-Emile-Jules).
Gobert (René-Joseph).
Godechoul (Thélesphore-Joseph).
Gosselin (Clovis).
Goursault (Georges-Frédéric-André).
Grégoire (Léon-Renelde).
Guidet (Edmond-Louis).
Guidez (Henri).
Guienne (Jules-Emile).
Guilbert (Emile-Auguste) (titre posthume).
Guisnet (Jules-Fernand-Fidèle-Sylvain).
Hancotte (Fernand-Antoine-Joseph).
Hannecart (Louis).
Hanton (Clotère).
Harbonnier (Fernand-Jules).
Harduin (Marcel-Joseph).
Hecquet (André-Albert-Henri).
Hennechart (Ansèbe-Albert).
Henno (Jules).
Hermain (Hubert).
Hoste (Jean-Romain-Joseph).
Hoste (Louis-Henri).
Hostens (Jean-Joseph).
Houssin (Eugène-Victor).
Hubert (Gaston-Henri).
Inghels (Joseph-Baptiste).
Jacquemart (Eugène-Jules-Robert).
Joachim (Ferdinand-Amour).
Lagouge (Louis).
Lahaye (Gaston).
Laloux (Emile).
Lamotte (Antoine-Jean-Baptiste).
Langlet (Antoine-Joseph-Fernand).
Langlet (Marcel-Théophile).
Largillière (Maurice-Abel).
Lasseron (Zéphir-Louis).
Lebeau (Maurice).
Lecoq (Georges-Gaston).
Lefebvre (Fernand-Eugène).
Lefebvre (Henri-Joseph).
Lefebvre (Jules-César-Auguste).
Lefebvre (Emile-Fernand-Joseph).
Legrand (Clovis).
Lemaire (François).
Lempereur (Alphonse-Alexandre).
Lente (Emile-Appolinaire).
Lepers (Jules).
Leroy (Emile).
Libbrecht (Godard).
Libert (Joseph).
Libert (Louis-Jonas).
Liégeois (Léonce-Léonard).
Lomgour (Alfred-Léon-Eugène).
Louvet (Narcisse).
Louvion (Léo).
Mahaut (Pierre-Adonis).
Mailliet (Louis-Albert).
Mathieu (Eugène).
Mathon (Louis-Henri-Joseph).
Meresse (Michel-Jean-Marie).
Merlin (Ernest).
Meunier (Maurice-Ghislain).
Mignot (Elie).
Moreau (Henri-Louis).
Mouffe (Alfred-Ernest).
Naessen (Adolphe-Augustin).
Nisse (Gustave).
Nivesse (Edouard-Charles).
Oxombre (Fernand-Jean-Baptiste-Georges-Marie).
Pamart (Georges-Richard).
Pavot (Narcisse).
Peyskens (Corneille-Oscar).
Piat (Octave-Louis).
Pierron (Alfred-Théodule).
Polaert (Désiré-Benjamin-César).
Planckaert (Jean-Louis).
Plantain (Fernand).
Platel (Georges-Louis).
Poulain (Gustave-Désiré).
Pourpoint (Emile-Gustave).
Proust (Marcel-Alfred).
Queuniez (Jean-Baptiste-Marcel).
Queva (Maurice-Auguste).
Quinchon (François-Joseph).
Raimand (Emile-Edouard).
Raimand (Jules-Alexandre).
Ryckebusch (Maurice-Jérôme).
Salengros (François-Emile-Alexis).
Sanders (Norbert-Adolphe).
Saudemont (Jules).
Sautière (Jules).
Saverys (Pierre-Adolphe).
Saxe (Jules).
Schoenmacker (Théodore-Achille).
Segard (Charles-Henri).
Serneels (Jean-Marin).
Setan (Henri).
Smal (Marcel-Jean-Célestin).
Smal (Rémi-Henri-Désiré).
Soleau (Marcel).
Sorriaux (Camille).
Sottiaux (René).
Souppez (Auguste-Germain).
Souris (Jules).
Soyez (Oscar-Joseph).
Steuperaert (Julien-Joseph).
Stievenard (Edmond-Louis).
Stievenard (Kléber).
Tanchon (Marcel).
Tanière (Charles-Joseph).
Tassou (Emile).
Tassou (Léonce).
Taupin (Constan-Désiré-Eloi).
Tavernier (Gaston-Octave).
Teffri (Marcel-Henri).
Tellier (Julien).
Theron (Emile).
Theys (Sévère).
Thomas (Désiré).
Tiberghien (Armand-Edouard-Joseph).
Tilmant (Léon).
Tolman (Albert-Emile).
Wyckaert (Jérôme-Auguste).

Département du Pas-de-Calais.

Caridroit (Jean-Léonce).
Caron (Joseph-Henri-François).
Caron (Victor-Henri).
Damiens (Henri-Joseph).
Fagnez (Jean-Eugène).
Lanselle (Henri-Joseph).

Décret du 3 novembre 1948 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 novembre 1948, pris en conseil des ministres, sur proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 26 octobre 1948 portant que la promotion comprise au présent décret est faite en conformité des lois et décrets en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Andrade (Marcel-David-Jules), président de l'union nationale des combattants du 8e arrondissement de Paris; 53 ans 7 mois de services civils et militaires. Officier de la Légion d'honneur depuis le 28 décembre 1921.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Date de l'examen pour le diplôme d'Etat de pédicure.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi n° 46-857 du 30 avril 1946 tendant à réglementer l'exercice des professions de masseur, gymnaste médical et pédicure;

Vu l'arrêté du 23 avril 1948 fixant les conditions de l'examen pour le diplôme d'Etat de pédicure, et spécialement l'article 4;

Vu la demande de la fédération nationale des syndicats de pédicures médicaux;

Sur la proposition du directeur général de l'hygiène publique et des hôpitaux,

Arrête:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions des articles 1er et 4 de l'arrêté du 23 avril 1948, la deuxième session de l'examen pour le diplôme d'Etat de pédicure aura lieu à Paris les 29 et 30 novembre 1948;

Art. 2. — L'inspecteur général, directeur départemental de la santé à Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 octobre 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT WIRTH.

Inspection de la population.

Par arrêté en date du 8 octobre 1948, ont été promus les fonctionnaires du cadre de l'inspection de la population dont les noms suivent:

I. — INSPECTEURS DIVISIONNAIRES ADJOINTS

A la 2e classe du grade, au traitement annuel de base de 247.500 F.

(A compter du 1er avril 1948.)

MM. Bornet (Bas-Rhin).
Charles (Côte-d'Or).
Delattre (Somme).
Desjobert (Ille-et-Vilaine).
Dresse (Loiret).
Marchal (Bouches-du-Rhône).
Salles (Haute-Garonne).
Maurin (en service détaché).
Pinaud (en service détaché).
Randon (en service détaché).

(A compter du 1er juillet 1948.)

M. Rousselet (Meurthe-et-Moselle).

II. — INSPECTEURS PRINCIPAUX

A la 1re classe du grade, au traitement annuel de 195.000 F.

(A compter du 1er janvier 1948.)

MM. Bourgues (Isère).
Donzeau (Haute-Vienne).
Guenier (Puy-de-Dôme).
Ouvrier (Bouches-du-Rhône).
Parade (Aude).
Pièce (Seine-et-Oise).
Riu (Nièvre).

(A compter du 1er juin 1948.)

M. Lamotte (Maine-et-Loire).

A la 2e classe du grade, au traitement de base annuel de 180.000 F.

(A compter du 1er avril 1948.)

MM. Agie (Doubs).
Aufrère (Cher).
Augière (Savoie).
Aulissier (Sarthe).
Mlle Barat (Hérault).
Mme Barus (Corrèze).
MM. Berger (Isère).
Blaive (Pas-de-Calais).
Bommart (Bas-Rhin).
Bouissy (Var).
Mlle Briandet (Côte-d'Or).
MM. Cadiergues (Vaucluse).
Capdevielle (Ariège).
Mlles Cartou (Côtes-du-Nord).
Cassagnou (Gers).
MM. Cazoles (Landes).
Charlot (Loir-et-Cher).
Chatin (Charente-Maritime).
Chaplain (Seine-Inférieure).
Mlle Choquet (Oise).
MM. Christophe (Meuse).
Clermont (Loiret).
Courcou (Cantal).
Dalmagne (Creuse).
Demon (Aisne).
Escande (Pyrénées-Orientales).
Espaze (Belfort).
Farges (Lot-et-Garonne).
de Fenoyl (Corse).
Fournie (Hautes-Pyrénées).
Frandon (Gard).
Frick (Haut-Rhin).
Gaillère (Dordogne).
Gagnerie (Gironde).
Mmes Girodet (en congé de longue durée).
Gouin (Tarn).
M. Gouyric (Drôme).
Mme Gueganic (Vendée).
MM. Hugon (Indre-et-Loire).
Labriet (Haute-Saône).
Laudinet (Allier).
Lefebvre (Haute-Garonne).
Lemenorel (Alpes-Maritimes).
Mlle Léonard (Saône-et-Loire).
MM. Lhomme (Eure-et-Loir).
Logier (Hautes-Alpes).
Manier (Finistère).
Marnet (Ille-et-Vilaine).
Mlle Manduit (Eure).
MM. Moles (Lot).
Montagne (Haute-Marne).
Monnot (Yonne).
Morin (Loire-Inférieure).
Plégat (Pas-de-Calais).
Peyrat (Basses-Pyrénées).
Poli (Ardennes).
Pontal (Loire).
Mlle Rousset (Ardèche).
MM. Serre (Deux-Sèvres).
Saint-Fort Ichon (Tarn-et-Garonne).
Sourdillat (Seine-et-Marne).
Mlle Touchon (Haute-Loire).
M. Vernhes (Lozère).
Mlle Vialettes (Aveyron).
Mme Villaneau (Charente).
MM. Yver (Morbihan).
Barry (en service détaché).
Lassèrre (en service détaché).
Maraval (en service détaché).
Weber (en service détaché).

(A compter du 1er juillet 1948.)

Mmes Gérin (Haute-Savoie).
Mairey-Leyris (Mayenne).

III. — INSPECTEURS

A la 1re classe du grade au traitement de base annuel de 150.000 F.

(A compter du 1er avril 1948.)

MM. Bellion (Ille-et-Vilaine).
Besson (Doubs).
Bougon (Seine-et-Oise).
Dupont (Seine-et-Marne).
Duval (Seine-Inférieure).
Hériard (Haute-Vienne).
Manie (Puy-de-Dôme).
Maroille (Vienne).

A la 2e classe du grade au traitement de base annuel de 135.000 F.

(A compter du 1er avril 1948.)

M. Allard (Indre-et-Loire).
Mmes Angelici (Aube).
Auffret (Finistère).
Mlles Baneau (Seine-et-Oise).
Baquet (Gironde).
MM. Baron (Hautes-Pyrénées).
Béchet (Calvados).
Benazeth (Lot).
Bentz (Moselle).
Mlle Bernard (Vaucluse).
M. Berranger (Loire-Inférieure).
Mlle Boizard (Pas-de-Calais).
Mme Bonnet (Rhône).
MM. Bouchet (Sarthe).
Brouillard (Loire-Inférieure).
Carlini (Bouches-du-Rhône).
MM. Chassagne (Puy-de-Dôme).
Clément (Eure).
Mlles Corda (Meuse).
Cottret (Indre-et-Loire).
MM. Daban (Var).
Daugin (Loir-et-Cher).
Mme Dalmagne (Creuse).
MM. Delépine (Somme).
Dicharry (Rhône).
Dubois (Nord).
Mme Duffron (Gers).
M. Dufour (Nord).
Mlles Dussert (Alpes-Maritimes).
Favart (Bouches-du-Rhône).
Galtier (Haute-Loire).
Garrigues (Aude).
MM. Gauthier (Jura).
Gintrand (Indre).
Mme Granon (Allier).
Mlle Guéry (Meurthe-et-Moselle).
MM. Hodencq (Pas-de-Calais).
Jouannard (Orne).
Labadie (Puy-de-Dôme).
Lagorio (Alpes-Maritimes).
Lambert (Basses-Pyrénées).
Mlle Le Bris (Seine).
Mme Legentil (Seine-et-Marne).
Mlle Lemaître (Deux-Sèvres).
M. Lollierie (Manche).
Mme Massoulard (Meurthe-et-Moselle).
MM. Mauchausse (Rhône).
Moinier (Meurthe-et-Moselle).
Mme Noireau (Calvados).
M. Pariat (Marne).
Mme Pinson (Morbihan).
MM. Piveteau (Vendée).
Pohié (Pas-de-Calais).
Mlle Poyrault (Seine-et-Oise).
Mme Pozzo di Borgo (Côte-d'Or).
Mlles Richaud (Doubs).
Rinckenbach (Alpes-Maritimes).
MM. Roques (Lot-et-Garonne).
Royer (Mayenne).
Schubert (Vosges).
Mlle Ségur (Vienne).
MM. Sienne (Haute-Savoie).
Sirot (Loiret).
Siroux (Maine-et-Loire).
Mlle Subra (Seine-et-Oise).
MM. Teil (Seine-et-Oise).
Vassas (Bouches-du-Rhône).
Mlle Vervey (Charente-Maritime).
MM. Vezinet (Rhône).
Dillman (en service détaché).
Lenglet (hors cadre).
Mme Vinay (en service détaché).

(A compter du 1er juillet 1948.)

Mme Drugeon (en service détaché).

IV. — INSPECTEURS ADJOINTS

A la 1re classe du grade au traitement de base annuel de 105.000 F

(A compter du 1er avril 1948.)

Mme Bernier (Haute-Garonne).

A la 2e classe du grade au traitement annuel de base de 96.000 F.

(A compter du 1er juillet 1948.)

M. Willaime (Ardennes).

A la 3e classe du grade au traitement annnuel de base de 87.000 F.

(A compter du 1er avril 1948.)

M. Chapouton (Drôme).
Mlle Doumenc (Aveyron).
MM. Dumoulin (Loiret).
Lapébie (Landes).
Lavaux (Haute-Marne).
Mechain (Cher).
Menestrier (Eure-et-Loir).
Moysan (Maine-et-Loire).

Par arrêté en date du 25 octobre 1948, pris en application de l'article 123 de la loi du 19 octobre 1948 relative au statut général des fonctionnaires, M. Gérard-Marchant, réintégré dans ses fonctions d'inspecteur de la population par arrêté du 24 août 1948 et affecté dans le département de l'Aisne, a été radié des cadres de l'inspection de la population à compter du 24 août 1948.

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Décret du 3 novembre 1948 portant nominations dans l'ordre du Mérite maritime.

Par décret en date du 3 novembre 1948, sont nommés au grade de chevalier dans l'ordre du Mérite maritime:

MM.

Ancelle (Paul), administrateur en chef de 2e classe de l'inscription maritime.

Bertin (Oscar), armateur.

Birot (Jacques), directeur des chantiers navals de Caen-Blainville-sur-Orne.

De Ganny (Etienne), président du Yacht-Club de France.

Graignic (Louis), officier d'administration de 1re classe de l'inscription maritime.

Krabitz (Arthur), chef monteur à la Société générale de construction mécanique.

Malherbe (Pierre), directeur de la Société des cargos fruitiers du Maroc.

Prior (Ernest), agent administratif principal de 2e classe de l'inscription maritime.

Ravel (Charles), administrateur civil de 2e classe, chef du bureau du cabinet au ministère de la marine marchande.

Violin (Paul), opticien de la marine.

Le présent décret prendra effet pour compter du 23 décembre 1947.

Fonctionnement de la régie d'avances instituée à l'office scientifique et technique des pêches maritimes pour le fonctionnement du navire « Président-Théodore-Tissier ».

Le ministre de la marine marchande et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'article 7 (alinéa 1er) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes, par l'effet duquel est provisoirement maintenu en application l'acte dit loi n° 1024 du 18 novembre 1942 portant réorganisation de l'office scientifique et technique des pêches maritimes;

Vu le décret n° 47-2031 du 15 octobre 1947 portant réorganisation de l'office scientifique et technique des pêches maritimes, notamment son article 8;

Vu le décret du 29 août 1934 instituant une régie d'avances à l'office scientifique et technique des pêches maritimes modifié par le décret n° 48-1611 du 18 octobre 1948;

Vu l'arrêté du 12 janvier 1920, modifié par les arrêtés des 5 septembre 1927 et 16 septembre 1937 portant règlement sur la comptabilité de l'office,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le montant maximum des avances susceptibles d'être accordées au commandant du navire *Président-Théodore-Tissier* en application de l'article 1er du décret du 29 août 1934, modifié par le décret n° 48-1611 du 18 octobre 1948 est fixé à 1.500.000 F.

Ces avances sont destinées au service de la solde, des indemnités et accessoires de solde de l'équipage, à l'achat des vivres qui lui sont nécessaires, ainsi qu'au payement des dépenses de matériel inférieures à 15.000 F.

Art. 2. — Le commandant du navire, régisseur, est assujetti à un cautionnement dont le montant est fixé à 150.000 F. Ce cautionnement peut être soit réalisé en numéraire ou en rentes sur l'Etat, soit remplacé par la garantie résultant de l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Le régisseur percevra une indemnité de caisse d'un montant annuel de 3.000 F.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 octobre 1948.

Le ministre de la marine marchande,
ANDRÉ COLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Ministère de la justice.

Suspensions temporaires de fonctions.

Par arrêt rendu le 25 octobre 1948, la cour d'appel de Douai, première chambre civile, statuant disciplinairement, a prononcé contre Me Pacome (Charles-Bénoni-Louis), avoué près le tribunal civil d'Avesnes, demeurant en cette ville, la peine de la suspension pendant trois mois, par application des articles 2, alinéa 2, de l'ordonnance du 28 juin 1945, et 84, 6, du décret du 30 avril 1946.

Par arrêt rendu le 25 octobre 1948, la cour d'appel de Douai, première chambre civile, statuant disciplinairement, a prononcé contre Me Tribou (Pierre - Henri - Gérard - François), avoué près le tribunal civil de première instance d'Avesnes, demeurant en cette ville, la peine de la suspension pendant huit jours, par application des articles 2, alinéa 2, de l'ordonnance du 28 juin 1945, et 84, C, du décret du 30 avril 1946.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Avis de concours pour l'emploi de secrétaire des débats du Conseil de la République.

Un concours pour le recrutement de secrétaires des débats du Conseil de la République, chargés de la rédaction des comptes rendus analytiques des séances, aura lieu le samedi 27 novembre 1948.

Les candidats qui désireraient prendre part à ce concours devront faire parvenir, avant le 21 novembre 1948, au secrétariat général de la présidence du Conseil de la République, leur demande accompagnée des pièces suivantes:

1° Un extrait récent de leur acte de naissance;

2° Un extrait récent de leur casier judiciaire;

3° Un certificat de bonne vie et mœurs;

4° Une note manuscrite indiquant leur situation de famille;

5° Une copie de leurs titres universitaires;

6° Une note manuscrite indiquant leurs autres titres, leurs travaux et emplois antérieurs;

7° Un certificat médical délivré par le médecin chef du Conseil de la République qui recevra à son cabinet, 15 *bis*, rue de Vaugirard: *a*) les candidats de Paris, tous les jours de quinze heures trente à seize heures trente (à l'exception des samedis, dimanches et lundis); *b*) les candidats de province, le vendredi 26 novembre, de quinze heures trente à dix-huit heures trente;

8° Une pièce établissant qu'ils ont satisfait définitivement aux lois de recrutement (état signalétique et des services ou certificat de réforme).

Les candidats devront être Français et âgés de vingt ans au moins et de trente ans au plus au 27 novembre 1948, cette limite d'âge étant augmentée d'une durée égale à celle de leurs services militaires légaux et de guerre, plus un an par enfant à charge. Ils devront, en outre, être pourvus d'un diplôme de licence ou de l'un des diplômes figurant à l'article 3 du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 (école normale supérieure, école polytechnique, école des sciences politiques, hautes études commerciales, etc.).

De plus, ils devront déclarer sur l'honneur qu'ils ne tombent pas sous le coup des dispositions des ordonnances du 27 juin 1944 sur l'épuration administrative et du 26 août 1944 sur l'indignité nationale ou, qu'en tout état de cause, ils n'ont pas été frappés par l'un ou l'autre de ces textes.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidats qui se présenteront au secrétariat général de la présidence du Conseil de la République, palais du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard (métro Odéon), tous les jours de quinze heures trente à dix-huit heures trente.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis n° 339 de l'office des changes modifiant l'avis n° 336, en ce qui concerne les avoirs à l'étranger déclarés tardivement mais avant le 3 février 1948.

Aux termes du paragraphe II, A, de l'avis n° 336 de l'office des changes, publié le 29 juin 1948 au *Journal officiel*, les pénalités dues par les personnes qui ont déclaré leurs avoirs à l'étranger après l'expiration du délai légal mais avant le 3 février 1948, sont assises, qu'il s'agisse de la taxe de 25 p. 100 ou d'une amende transactionnelle, sur la valeur de ces avoirs à la date de réception de la déclaration.

Il est apparu que, pour les valeurs mobilières, la recherche des cours de bourse à l'étranger à des dates variables et parfois anciennes comportait de sérieuses difficultés et exigeait souvent de longs délais. Aussi est-il décidé d'asseoir, dans le cas envisagé, la taxe de 25 p. 100 ou l'amende transactionnelle sur la contrevaleur en francs, d'après les cours de change pratiqués par le fonds de stabilisation à la date de réception de la déclaration tardive, de la valeur en devises des titres à régulariser, dans le pays où ils étaient conservés, cette valeur en devises étant appréciée à la date du 31 décembre 1944. Pour les valeurs qui ne figurent pas à cette date sur les cotes du pays où elles étaient conservées, on se basera sur les cours pratiqués dans le pays d'émission; pour les valeurs qui n'ont pas été cotées le 31 décembre 1944, on retiendra le dernier cours antérieur.

Exceptionnellement, s'il s'agit de titres qui sont entrés depuis le 31 décembre 1944 dans le patrimoine du déclarant (ou du *de cujus* s'il s'agit d'une déclaration faite par les héritiers d'une personne qui aurait dû elle-même déclarer ses avoirs à l'étranger), la valeur en devises des avoirs ainsi déclarés sera appréciée, pour l'assiette de la taxe spéciale ou de l'amende transactionnelle, au 31 décembre de l'année précédant celle de la déclaration.

Les règles fixées au paragraphe II, A, de l'avis n° 336 pourront néanmoins être appliquées, sur la demande expresse des intéressés, lorsque ceux-ci établiront que la valeur globale à attribuer à l'ensemble des titres compris dans leurs déclarations tardives antérieures au 3 février 1948 serait moins élevée si elle était déterminée conformément à ces règles.

Il n'est rien changé aux dispositions actuellement en vigueur en ce qui concerne les avoirs à l'étranger autres que les valeurs mobilières, ni en ce qui concerne les avoirs à l'étranger, quelle qu'en soit la nature, qui n'ont pas été déclarés avant le 3 février 1948, ni en ce qui concerne les avoirs en France qui ont fait l'objet d'une infraction à l'ordonnance du 7 octobre 1944 (étant observé pour cette dernière catégorie d'avoirs que l'évaluation des titres déposés tardivement, mais avant le 3 février 1948, a généralement été faite au moment du dépôt, en vue de l'envoi à l'office des changes d'une demande de régularisation).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis relatif à une bourse de voyage des compositeurs de musique.

Une allocation de 30.000 F, dite Bourse de voyage, est attribuée pour l'année 1948 à un compositeur de musique.

Les candidats devront adresser leur demande d'inscription à la direction des spectacles et de la musique (bureau de la musique), 53, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

Ils y joindront:

1° Une pièce (extrait d'acte de naissance, carte d'identité) constatant qu'ils sont de nationalité française et qu'ils n'ont pas dépassé au 1er janvier de la présente année l'âge de trente-deux ans, sous réserve de l'application des dispositions de l'arrêté du 24 octobre 1945, ainsi conçues:

« Les candidats qui pourront justifier d'avoir été empêchés de concourir à une ou plusieurs reprises pour l'attribution de la bourse de voyage, par suite de circonstances découlant de l'état de guerre, seront autorisés, au delà de la limite d'âge, à participer à un nombre égal de concours supplémentaires »;

2° Une notice contenant des renseignements précis et détaillés sur leurs titres artistiques, sur les œuvres publiées ou jouées, avec indication des éditeurs, des concerts ou des théâtres.

Les inscriptions seront reçues pendant un délai de vingt jours à partir de la date de l'insertion au *Journal officiel*.

Les candidatures qui se produiraient après ce délai ne seraient reçues que sous toute réserve et ne pourraient être examinées que si elles parvenaient à l'administration avant la date fixée pour la réunion de la commission.

Avis relatif à l'ouverture d'un concours musical au titre de la fondation Cressent.

Il est ouvert au titre de la fondation Cressent un concours de composition musicale symphonique pour l'attribution d'un prix de 150.000 F.

Ce concours est ouvert dès maintenant et les manuscrits, dans les conditions d'anonymat déterminées par le règlement, seront reçus à la direction des spectacles et de la musique, 53, rue Saint-Dominique, Paris (7e), du 1er au 31 octobre 1949.

Pour obtenir communication du règlement, les candidats devront s'adresser à l'adresse indiquée ci-dessus.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Situation au 31 juillet 1948.

ACTIF

Agence comptable centrale du Trésor	1.502.786.810 »
Disponibilités à vue	39.940.957 31
Avances au Trésor public	18.427.842.207 60
Billets et monnaies	414.624.350 25
Bons du Trésor	221.688.463 »
Portefeuille	443.989.919 »
*Avances aux trésoreries coloniales	3.125.363 71
*Avances à des établissements publics	18.057.306 73
Avances aux communes (loi du 30 avril 1946, décret du 24 octobre 1946)	5.000.000 »
Avances à des organismes publics (loi du 30 avril 1946, décret du 24 octobre 1946)	381.200.000 »
Avances aux territoires d'outre-mer (loi du 30 avril 1946, décret du 24 octobre 1946)	2.933.241.750 30
Avances aux banques	2.194.774.927 »
Avances à trente jours sur bons du Trésor	417.197.000 »
Avances sur fonds propres aux entreprises privées (loi du 30 avril 1946, décret du 24 octobre 1946)	382.332.167 »
Prises de participations sur fonds propres (loi du 30 avril 1946, décret du 24 octobre 1946)	6.249.200 »
Offices des changes des territoires d'outre-mer « comptes dotation ».	1.833.900.000 »
Débiteurs divers	996.042.110 10
Comptes d'ordre « débiteurs »	1.973.902.649 48
Opérations pour compte du F. I. D. E. S. autres que subventions:	
a) Avances	230.560.920 »
b) Prises de participations	98.711.000 »
c) Divers	10.737.000 »
	32.547.907.191 48

PASSIF

Dotation	1.000.000.000 »
Fonds de réserve	100.000.000 »
Billets émis en Afrique équatoriale française et au Cameroun (1)	5.932.086.582 »
Billets émis à la Réunion (1)	867.846.311 »
Billets émis à Saint-Pierre et Miquelon (1)	165.388.801 »
Billets émis à la Martinique	995.515.375 »
Billets émis à la Guadeloupe	985.343.570 »
Billets émis à la Guyane	170.335.855 »
Monnaies divisionnaires de la Guadeloupe	1.470.566 »
*Dépôts de trésoreries coloniales	85.784.798 77
*Dépôts publics divers	358.798.958 96
Dépôts de banques en comptes courants	13.731.462.609 »
Autres comptes courants créditeurs	106.518.211 »
Fonds d'investissements pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer	3.306.721.184 90
Créditeurs divers	1.288.670.290 34
Comptes d'ordre « créditeurs »	3.102.952.158 51
F. I. D. E. S. (son compte d'opérations autres que subventions)	349.011.920 »
	32.547.907.191 48

(1) Montant des billets émis exprimé en francs C. F. A.:

En Afrique équatoriale française et au Cameroun	3.489.462.695 »
A la Réunion	510.497.830 »
A Saint-Pierre et Miquelon	97.287.530 »

Certifié conforme aux écritures:
Le directeur général,
A. POSTEL-VINAY,

Les censeurs,
J. PRIEM, H. HIZOT, H. GILET, R. WETZEL.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

SOCIETE MAROCAINE
DE
DISTRIBUTION D'EAU, DE GAZ ET D'ELECTRICITE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75.787.500 F
SIÈGE SOCIAL: 45, RUE CORTAMBERT, PARIS (16e)
R. C.: Seine 53813.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4 1/4 0/0 1946, la société a procédé à l'amortissement du 15 novembre 1948 (2e amortissement) par voie de rachat en Bourse.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Il n'y a pas d'obligations restant à rembourser.

SCHNEIDER ET Ce
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
AU CAPITAL DE 250 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 42, RUE D'ANJOU, A PARIS
Registre du commerce: Seine, 112622.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F Schneider et Ce, sont informés que la société, usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 588 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 25 novembre 1948.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le gérant.

United States of Brazil 5 per cent, Loan of 1903
PLAN P

Liste numérrique des obligations amorties, remboursables à partir du 1er novembre 1948.

5 bonds of £ 1.000 original nominal amount.

00005 00301 00420 00610 00958

10 bonds of £ 500 original nominal amount.

02004 02256 02520 02873 03102
03511 03909 04352 04809 05332

143 bonds of £ 100 original nominal amount.

05648 05850 06280 06623 06894 07149 07482
07792 08085 08389 08621 08882 09340 09490
09780 10230 10441 10785 10971 11367 11720
11922 12294 12481 12892 13332 13585 13822
14133 14576 14780 15018 15190 15408 15756
16049 16229 16663 16941 17278 17597 17815
18159 18426 18788 19084 19521 19717 19975
20275 20673 20846 21265 21420 21768 22117
22418 22725 23076 23234 23626 23830 24182
24498 24708 24963 25060 25371 25615 25968
26012 26013 26507 26923 26932 27510 27541
28126 28330 28421 28724 29070 29071 29413
29625 29932 29938 30522 30871 31146 31415
31810 31921 31980 31987 32820 32973 33321
33489 33727 34016 34808 34924 35164 35833
36176 36690 36891 37622 37813 38824 39126
39590 40083 40425 41016 41125 41922 42930
43170 43207 44218 44674 45272 45338 45890
46523 47065 47873 47420 47825 48271 48622
48967 49366 49541 50133 50685 51067 51612
51674 52281 52292

Ces obligations seront reçues à l'encaissement coupon mai 1949 attaché, aux guichets de MM. de Rothschild frères, 21, rue Laffitte, à Paris, qui en assureront le remboursement dès réception du crédit de Londres, à raison de 80 0/0 de leur valeur nominale d'origine.

Etablissements ROMEYER
Imprimerie, librairie, papeterie.
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL:
7, RUE GÉNÉRAL-LECLERC, EPINAL (VOSGES)

Obligations hypothécaires de 1.000 F 5 0/0 1931.

Obligations sorties au tirage du 15 octobre 1948.

31 83 86 90 117 119 120 154 173 186 234 241 243 245 277 278 301 306 403 479 556 570 600

Ces obligations sont remboursables à partir du 1er janvier 1949, à 994,75 F net, coupons au 1er juillet 1949 et suivants attachés.

Liste des obligations non encore remboursées.

Tirage du 3 avril 1940.

155

Remboursables à 995,275 F, coupons au 1er juillet 1942 et suivants attachés.

Tirage du 20 septembre 1943.

204

Remboursable à 994,75 F à partir du 1er janvier 1944, coupons au 1er juillet et suivants attachés.

Tirage du 3 septembre 1945.

9 149 250 279

Remboursables à partir du 1er janvier 1946 à 994,75 F, coupons au 1er juillet 1946 et suivants attachés.

Tirage du 28 septembre 1946.

26 210 223 261 363 424 437 562

Remboursables à partir du 1er janvier 1947, à 995,75 F net, coupons au 1er juillet 1947 et suivants attachés.

Tirage du 15 octobre 1947.

15 17 22 29 35 53 65 77 82 109 132 160 164 170-197 231 256 258 262 263 274 303 304 318 326 385 387 404 433 485 559 589 590 596

Remboursables à partir du 1er janvier 1948 à 994,75 F net, coupons au 1er juillet 1948 et suivants attachés.

Grands Moulins de Rouen
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 12.750.000 F
SIÈGE SOCIAL: 1, RUE PRÉFONTAINE,
ROUEN (SEINE-INFÉRIEURE)
Registre du commerce: Rouen, B 1119.

Obligations de 5.000 F 4 1/4 0/0 1943

TIRAGE DU 1er OCTOBRE 1948

Premier tirage.

Soixante obligations remboursables à partir du 20 novembre 1948.

4 7 33 34 76 123 130 141
233 271 284 287 324 348 433 439
451 457 497 500 519 546 559 562
667 704 724 754 757 758 761 762
773 792 803 807 828 845 850 877
881 890 909 910 924 927 935 1.004
1.027 1.033 1.047 1.062 1.064 1.076 1.089 1.093
1.141 1.145 1.156 1.167.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 19 novembre 1943, page 2984.*)

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS.

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1944
DE LA
Société L'Energie industrielle.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1944) de la société L'Energie industrielle, société anonyme au capital de 500 millions de francs dont le siège est à Paris, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er mars 1949. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement 1946.

33 à 36 — 38 à 40 — 131 à 133 — 139 et 140 — 1.244 — 1.246 — 1.248 — 1.546 à 1.550 — 1.564 à 1.570 — 2.021 à 2.030 — 2.751 — 3.651 à 3.660 — 3.771 — 3.772 — 3.775 — 3.777 à 3.780 — 4.911 à 4.913 — 4.915 à 4.920 — 5.101 à 5.110 — 5.294 — 5.295 — 5.300 — 5.997 — 6.842 à 6.847 — 7.053 à 7.055 — 7.961 à 7.967 — 8.428 à 8.430 — 9.321 à 9.327 — 10.233 — 10.234 — 10.236 à 10.240 — 10.407 — 10.408 — 11.816 à 11.820 — 12.181 à 12.189 — 12.361 — 12.362 — 12.366 à 12.370 — 13.231 à 13.240 — 13.251 à 13.260 — 14.081 à 14.084 — 14.087 à 14.090 — 14.261 à 14.265 — 14.268 à 14.270 — 15.671 à 15.680 — 16.371 à 16.380 — 17.073 — 17.074 — 17.080 — 19.013 — 19.014.

Société anonyme des Verreries de Carmaux

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 54 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
21, RUE DE LA VILLE-L'ÉVÊQUE, PARIS (8e)
Registre du commerce : Seine n° 260763.

Obligations 4 1/2 0/0 de 5.000 F (émission 1947).

Deuxième amortissement du 1er janvier 1949.

Les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 de 5.000 F (émission 1947) sont informés que la Société des verreries de Carmaux, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ces obligations, a procédé aux rachats en Bourse de la quantité d'obligations nécessaires pour l'amortissement du 1er janvier 1949.

En conséquence, le tirage au sort prévu pour le 15 novembre 1948 se trouve supprimé.

Numéros des obligations sorties au tirage antérieur et restant à rembourser.

7.495 à 7.501 — 7.510 à 7.515

GOUVERNEMENT GENERAL DE L'ALGERIE

EMPRUNT ALGÉRIEN 5 °/₀ 1933

(Lois des 5 avril 1920, 23 juillet 1921, 30 mars 1922, 20 avril 1932, 31 mars et 22 juillet 1932.)

Liste des obligations sorties au 30e tirage d'amortissement du 20 août 1948.

OBLIGATIONS DE 1.000 F

2.351 à 2.381 — 2.386 à 2.388 — 4.814 à 4.817 — 4.821 à 4.850 — 4.901 à 4.912 — 4.915 à 4.918 — 4.923 et 4.924 — 4.926 et 4.927 — 9.001 à 9.011 — 9.014 — 9.020 à 9.031 — 9.046 à 9.049 — 11.351 à 11.400 — 14.805 à 14.850 — 17.751 à 17.759 — 17.763 à 17.767 — 17.794 à 17.796 — 17.799 et 17.800 — 21.001 à 21.029 — 21.032 à 21.036 — 21.039 à 21.050 — 21.452 à 21.461 — 21.463 à 21.471 — 21.474 à 21.485 — 21.488 à 21.496 — 21.499 et 21.500 — 22.551 à 22.599 — 29.601 à 29.650 — 30.901 à 30.931 — 30.936 et 30.937 — 30.942 à 30.950 — 31.501 à 31.536 — 31.546 à 31.550 — 31.801 à 31.814 — 31.816 et 31.817 — 31.822 à 31.840 — 31.845 et 31.846 — 31.848 à 31.850 — 32.351 à 32.369 — 32.376 à 32.387 — 32.393 à 32.400 — 32.951 à 32.982 — 32.996 à 33.000 — 34.051 à 34.087 — 34.089 à 34.095 — 34.351 à 34.400 — 35.236 à 35.250 — 35.851 à 35.863 — 35.866 à 35.900 — 36.951 à 37.000 — 40.551 à 40.600 — 42.160 — 42.174 à 42.179 — 42.194 à 42.197 — 42.199 et 42.200 — 42.651 à 42.654 — 42.657 — 42.660 à 42.664 — 42.666 à 42.682 — 42.687 à 42.700 — 44.651 à 44.669 — 44.677 à 44.682 — 44.684 à 44.700 — 45.861 à 45.870 — 45.874 et 45.875 — 45.878 à 45.880 — 45.896 à 45.900 — 46.301 à 46.304 — 46.329 à 46.346 — 46.348 à 46.350 — 46.851 à 46.853 — 46.855 à 46.900 — 47.751 à 47.780 — 47.787 et 47.788 — 47.790 à 47.800 — 49.251 à 49.258 — 49.260 à 49.275 — 49.286 à 49.300 — 56.851 à 56.866 — 56.868 à 56.880 — 56.882 à 56.887 — 56.890 à 56.900 — 62.301 à 62.350 — 63.201 à 63.242 — 63.245 — 63.248 à 63.250 — 65.263 à 65.265 — 65.298 à 65.300 — 66.353 à 66.372 — 66.374 et 6.375 — 66.381 à 66.394 — 67.601 à 67.649 — 67.652 à 67.700 — 68.101 à 68.147 — 70.451 à 70.500 — 74.505 et 74.506 — 74.526 à 74.550 — 75.451 à 75.487 — 75.601 — 75.608 à 75.618 — 75.625 et 75.626 — 75.639 à 75.643 — 75.646 et 75.647 — 83.901 à 83.950 — 100.951 à 100.979 — 104.056 à 104.059 — 106.701 à 106.703 — 106.705 à 106.712 — 106.715 à 106.717 — 106.723 à 106.732 — 106.735 à 106.740 — 106.743 à 106.750 — 107.954 à 107.960 — 107.962 à 107.966 — 107.979 à 108.000 — 110.101 — 110.104 à 110.127 — 110.145 à 110.150 — 110.551 à 110.594 — 114.153 à 114.163 — 114.167 à 114.200 — 116.601 à 116.618 — 116.621 à 116.625 — 116.627 et 116.628 — 116.633 à 116.638 — 116.640 à 116.643 — 118.551 — 118.564 à 118.588 — 118.590 à 118.600 — 123.552 à 123.565 — 123.571 à 123.592 — 123.594 et 123.595 — 123.597 à 123.600 — 126.857 à 126.867 — 126.870 à 126.900 — 128.401 à 128.422 — 128.425 à 128.427 — 128.430 à 128.450 — 131.501 à 131.504 — 131.510 à 131.520 — 131.528 à 131.550 — 133.651 à 133.700 — 136.101 à 136.147 — 136.150 — 136.551 à 136.565 — 136.570 à 136.600 — 137.404 à 137.408 — 317.434 à 137.441 — 137.446 à 137.450 — 137.651 à 137.654 — 137.665 à 137.698 — 140.415 et 140.416 — 140.431 à 140.450 — 141.401 — 141.415 à 141.419 — 141.421 à 141.441 — 141.652 à 141.700 — 142.601 — 142.607 à 142.626 — 142.628 à 142.650 — 144.301 à 144.305 — 144.311 à 144.350 — 148.101 à 148.125 — 148.138 à 148.148 — 148.150.

150.001 à 150.020 — 150.022 à 150.625 — 150.028 à 150.039 — 150.041 à 150.046 — 154.251 à 154.279 — 154.282 à 154.300 — 159.251 à 159.279 — 159.284 à 159.300 — 159.701 à 159.705 — 159.707 à 159.709 — 159.715 à 159.750 — 161.551 et 161.552 — 161.554 à 161.572 — 171.309 à 171.316 — 171.319 à 171.350 — 176.403 à 176.450 — 177.401 à 177.416 — 177.418 à 177.428 — 177.430 à 177.434 — 177.437 à 177.450 — 183.101 — 183.106 à 183.110 — 183.112 à 183.139 — 186.401 à 186.414 — 186.421 à 186.450 — 190.951 à 190.976 — 190.978 à 190.981 — 190.987 à 191.000 — 191.751 à 191.765 — 191.767 à 191.800 — 194.306 à 194.311 — 194.314 à 194.316 — 194.319 et 194.320 — 194.322 à 194.350 — 194.451 à 194.500 — 201.051 — 201.053 à 201.084 — 201.092 à 201.094 — 202.801 à 202.808 — 202.811 — 202.821 à 202.845 — 202.848 à 202.850 — 206.801 à 206.808 — 206.819 à 206.838 — 206.841 à 206.846 — 206.848 à 206.850 — 215.851 à 215.900 — 217.301 à 217.350 — 221.301 à 221.350 — 224.651 à 224.700 — 225.701 à 225.715 — 225.718 à 225.750 — 226.701 et 216.702 — 226.705 à 226.732 — 226.734 à 226.750 — 228.751 — 228.760 à 228.800 — 229.151 et 229.152 — 229.154 à 229.161 — 229.170 — 229.172 à 229.200 — 229.601 — 229.617 à 229.644 — 229.647 à 229.650 — 233.401 à 233.427 — 233.436 à 233.450 — 233.653 à 233.686 — 233.696 à 233.700 — 235.851 à 235.861 — 235.865 à 235.900 — 237.501 à 237.506 — 237.508 à 237.523 — 237.529 à 237.550 — 239.351 à 239.364 — 239.366 à 239.400 — 240.251 à 240.293 — 240.298 à 240.300 — 241.601 — 241.611 à 241.646 — 241.648 à 241.650 — 247.251 à 247.258 — 247.260 à 247.292 — 247.801 à 247.826 — 247.832 à 247.843 — 247.845 à 247.850 — 249.801 à 249.817 — 249.819 à 249.835 — 249.837 à 249.850 — 261.951 à 261.962 — 261.985 à 261.988 — 268.451 à 268.481 — 268.483 à 268.500 — 272.301 et 272.302 — 272.312 à 272.314 — 272.319 à 272.350 — 272.551 à 272.580 — 272.582 à 272.600 — 272.701 à 272.733 — 272.735 — 272.737 à 272.750 — 274.151 et 274.152 — 274.158 à 274.200 — 274.951 à 274.955 — 274.958 à 274.966 — 274.971 à 274.981 — 274.996 à 275.000 — 275.051 à 275.058 — 275.061 à 275.065 — 275.069 à 275.086 — 275.088 à 275.100 — 277.101 à 277.150 — 283.151 à 283.166 — 283.174 à 283.196 — 283.200 — 283.301 à 283.350 — 287.157 et 287.158 — 287.189 à 287.200 — 303.401 à 303.442 — 303.444 — 305.201 à 305.239 — 305.241 à 305.249 — 306.901 à 306.946 — 308.451 à 308.500.

310.405 à 310.450 — 310.651 à 310.686 — 310.688 à 310.700 — 315.751 à 315.800 — 317.004 à 317.012 — 317.018 à 317.050 — 321.001 à 321.019 — 321.035 à 321.041 — 321.045 à 321.050 — 321.551 à 321.600 — 323.769 à 323.771 — 323.773 à 323.795 — 323.951 à 323.970 — 323.974 et 323.975 — 323.977 à 323.983 — 323.988 à 324.000 — 333.301 à 333.314 — 333.320 à 333.325 — 340.651 à 340.686 — 340.692 à 340.700 — 348.151 à 348.200 — 352.901 à 352.920 — 352.923 à 352.939 — 352.941 à 352.950 — 355.601 à 355.650 — 359.851 à 359 900 — 365.351 à 365.391 365.397 à 365.400 — 366.751 à 366.788 — 366.791 à 366.799 — 368.701 à 368.725 — 368.730 à 368.750 — 369.801 à 369.850 — 370.451 à 370.473 — 370.479 à 370.500 — 372.101 à 372.150 — 375.651 à 375.700 — 376.451 à 376.200 — 380.151 et 380.152 — 380.154 à 380.200 — 381.651 à 381.653 — 381.656 à 381.700 — 382.372 à 382.378 — 382.395 et 382.396 — 382.398 à 382.400 — 383.702 à 383.733 — 383.738 à 383.750 — 384.251 à 384.300 — 393.551 à 393.600 — 394.001 à 394.018 — 394.021 à 394.023 — 394.026 à 394.039 — 394.042 — 394.047 à 394.050 — 394.851 à 394.872 — 394.887 à 394.900 — 397.551 à 397.561 — 397.563 à 397.565 — 397.567 à 397.574 — 397.577 à 397.600 — 400.851 à 400.900 — 400.951 à 400.956 — 400.962 à 400.968 — 400.973 à 400.975 — 400.977 à 400.980 — 400.982 à 401.000 — 405.501 — 405.509 à 405.550 — 410.905 à 410.919 — 410.922 à 410.933 — 410.941 — 411.601 à 411.650 — 411.901 à 411.909 — 411.912 à 411.916 — 411.939 à 411.950 — 412.951 à 412.965 — 412.974 à 413.000 — 416.751 — 416.753 à 416.783 — 416.786 à 416.800 — 416.851 à 416.885 — 416.890 à 416.900 — 418.301 à 418.350 — 419.051 à 419.065 — 419.068 à 419.078 — 419.081 et 419.085 — 419.088 à 419.100 — 419.351 à 419.400 — 419.551 à 419.582 — 419.585 à 419.600 — 423.501 à 423.541 — 423.550 — 425.351 à 425.379 — 425.381 à 425.396 — 425.398 à 425.400 — 428.151 à 428.200 — 430.001 à 430.026 — 430.028 à 430.050 — 431.151 à 431.157 — 431.160 à 431.168 — 431.176 à 431.190 — 431.192 à 431.200.

OBLIGATIONS DE 5.000 F

431.966 à 431.975 — 435.127 à 435.135 — 435.248 à 435.253 — 436.059 à 436.065 — 436.506 à 436.515 — 437.546 à 437.548 — 437.551 à 437.555 — 437.886 à 437.895 — 439.696 à 439.701 — 440.326 à 440.335 — 442.250 à 442.254 — 442.258 et 442.259 — 442.263 à 442.265 — 442.697 à 442.705 — 443.196 à 443.205 — 443.436 à 443.439 — 443.442 à 443.445 — 443.866 à 443.868 — 443.874 et 443.875 — 444.186 à 444.194 — 444.296 à 444.305 — 444.846 à 444.849 — 444.852 à 444.855 — 445.136 à 445.139 — 445.141 à 445.143 — 445.145 — 446.176 à 446.185 — 447.506 à 447.515 — 447.856 à 447.863 — 447.865 — 448.136 à 448.145 — 448.176 à 448.184 — 448.196 à 448.201 — 448.204 et 448.205 — 449.016 à 449.025 — 449.513 à 449.515 — 449.816 à 449.855 — 449.896 à 449.904 — 451.077 à 451.080 — 451.083 à 451.085 — 451.416 — 451.419 à 451.425 — 451.566 à 451.575 — 452.306 à 452.315 — 452.976 à 452.985 — 453.156 à 453.160 — 454.066 à 454.075 — 454.566 à 454.575 — 455.206 — 455.210 à 455.215 — 455.346 à 455.349 — 455.352 à 455.355 — 455.476 à 455.485 — 456.016 — 456.021 à 456.025 — 456.386 à 456.394 — 456.396 — 456.399 à 456.403 — 456.947 à 456.951 — 456.954 et 456.955 — 457.306 à 457.314 — 457.346 — 457.348 à 457.350 — 457.353 — 457.376 à 457.383 — 457.385 — 457.606 à 457.615 — 457.726 à 457.728 — 457.731 — 457.734 et 457.735 — 458.147 à 458.155 — 458.156 à 458.165 — 458.336 à 458.338 — 458.926 à 458.935 — 458.976 et 458.977 — 460.029 à 460.035 — 460.316 à 460.325 — 460.377 à 460.378 — 460.381 à 460.385 — 461.536 et 461.537 — 461.539 à 461.545 — 462.636 à 462.645 — 462.647 et 462.648 — 462.655 — 462.696 à 462.702 — 462.704 et 462.705 — 462.706 et 462.707 — 462.709 à 462.714 — 462.796 et 462.797 — 462.799 à 462.805 — 464.142 — 465.126 à 465.135 — 465.276 à 465.281 — 465.285 — 465.508 à 465.515 — 465.679 à 465.683 — 466.196 à 466.202 — 466.211 — 466.215 — 466.986 à 466.990 — 466.993 à 466.995 — 467.156 à 467.165 — 468.136 à 468.143 — 468.266 à 468.272 — 468.275 — 468.916 à 468.924 — 469.076 à 469.085 — 469.486 à 469.493 — 469.756 à 469.765 — 471.420 à 471.425 — 471.817 à 471.820 — 472.246 à 472.255 — 472.606 à 472.615 — 472.786 à 472.795 — 472.886 à 472.891 — 474.596 et 474.597 — 474.599 à 474.605 — 475.667 et 475.668 — 475.671 et 475.672 — 475.675 — 476.306 à 476.311 — 477.706 à 477.715 — 478.486 à 478.495 — 478.566 et 478.567 — 478.571 à 478.575 — 478.686 à 478.695 — 479.106 à 479.115 — 479.416 à 479.423 — 479.872 à 479.875 — 479.996 à 479.998.

480.000 à 480.002 — 480.005 — 480.446 — 480.449 à 480.455 — 481.626 à 481.635 — 481.771 à 481.785 — 482.167 à 482.175 — 483.436 à 483.440 — 483.443 à 483.445 — 484.196 à 484.200 — 484.203 et 484.204 — 484.306 à 484.315 — 484.326 à 484.328 — 484.335 — 484.896 et 484.897 — 484.902 à 484.905 — 485.046 à 485.048 — 485.053 à 485.055 — 485.276 à 485.280 — 485.716 à 485.725 — 486.236 à 486.244 — 486.306 — 486.310 à 486.315 — 486.576 à 486.585 — 486.876 à 486.885 — 487.106 à 487.115 — 487.276 à 487.283 — 488.076 — 488.078 — 488.081 et 488.082 — 488.085 — 489.596 à 489.602 — 489.726 à 489.730 — 490.616 à 490.625 — 491.916 à 491.925 — 492.456 à 492.465 — 493.690 à 493.695 — 494.636 à 494.645 — 495.413 à 495.415 — 496.116 à 496.175 — 497.356 à 497.365 — 497.636 et 497.637 — 497.640 à 497.645 — 497.738 à 497.741 — 497.766 à 497.768 — 497.770 à 497.775 — 498.146 et 498.147 — 498.152 à 498.155 — 498.306 — 498.308 à 498.315 — 498.776 à 498.783 — 498.785 — 499.046 à 499.055 — 499.136 à 499.145 — 499.356 à 499.365 — 499.556

à 499.565 — 500.196 à 500.205 — 500.266 — 500.268 — 500.270 à 500.275 — 500.476 à 500.485 — 500.696 à 500.705 — 500.776 à 500.778 — 500.781 à 500.785 — 501.296 à 501.301 — 501.303 à 501.305 — 501.726 et 501.727 — 501.730 à 501.734 — 502.726 à 502.728 — 502.731 et 502.732 — 503.026 à 503.035 — 503.129 à 503.135 — 503.836 à 503.839 — 503.842 à 503.845 — 504.386 à 504.391 — 504.393 à 504.395 — 504.816 — 504.824 et 504.825 — 505.176 à 505.182 — 505.774 et 505.775 — 507.636 à 507.645 — 507.716 à 507.725 — 508.306 à 508.315 — 508.416 à 508.425 — 508.906 à 508.915 — 509.196 à 509.205 — 509.356 à 509.365 — 509.696 à 509.705 — 510.146 à 510.155 — 510.166 à 510.175 — 510.326 à 510.335 — 510.606 à 510.615 — 510.946 à 510.955 — 511.066 à 511.075 — 511.176 à 511.185 — 511.706 à 511.715 — 513.336 à 513.345 — 513.616 à 513.625 — 514.026 à 514.035 — 514.946 à 514.955 — 515.156 à 515.165 — 516.266 à 516.275 — 516.736 à 516.735 — 517.416 à 517.425

La présente liste porte à 325.222 le nombre des obligations sorties depuis l'origine des tirages et réduit à 524.778 le nombre des titres restant à rembourser jusqu'à l'amortissement définitif de l'emprunt.

Le remboursement des obligations et le payement des coupons auront lieu à dater du 1er octobre 1948 aux caisses des établissements ci-après:

Comptoir national d'escompte de Paris;
Banque de Paris et des Pays-Bas;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France;
Crédit algérien;
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie;
Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts;
Banque industrielle de l'Afrique du Nord;
Crédit lyonnais;
Caisse de la trésorerie générale.

La liste des obligations amorties et non remboursées ne pouvant, en raison des circonstances, être établie actuellement, sera publiée ultérieurement.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

CONFISCATIONS DE PATRIMOINES

(Loi n° 47-520 du 21 mars 1947, art. 19.)

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e chambre civique, en date du 12 juin 1946, le nommé Rothmys de Saint-Hilaire (Marie-Constant-Emmanuel-Gilbert), dit de Marmande, né le 15 janvier 1875 à Vanves (Morbihan), journaliste, sans domicile connu, a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens réduite à deux mille francs, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 2e chambre civique, en date du 5 juin 1946, la nommée Aitouadda (Fabienne), née le 31 décembre 1925 à Paris (5e), sténodactylographe, demeurant 16 *ter*, avenue Bosquet (7e), a été condamnée par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens réduite à mille francs, dix ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e chambre civique, en date du 3 juin 1946, la nommée Saillet (Angèle), née le 30 novembre 1913 à Warnicourt (Ardennes), ménagère, demeurant à Paris (15e), 20, rue Lutdis, a été condamnée par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens, vingt ans d'interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 3e chambre civique, en date du 13 juin 1946, le nommé Grenon (André-Hector), né le 24 juin 1898 à Amiens (Somme), cuisinier, demeurant à Saint-Denis (Seine), 36, rue du Port, a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation totale des biens, interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 6e chambre civique, en date du 12 juin 1946, le nommé Farjon (Antoine), né le 21 janvier 1923 à Gambais (Seine-et-Oise), demeurant 2 *bis*, rue Dejardin, et 8, rue du Haras, à Angers, a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation totale des biens, interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, deuxième chambre civique, en date du 12 juin 1946, la nommée Boucheron (Albertine-Yvonne), femme Toulongout, née le 2 mai 1894 à Paris (8e), demeurant 112, rue de Turenne, à Paris, a été condamnée, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens réduite à mille francs, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, cinquième chambre civique, en date du 13 juin 1946, la nommée Jahnoud (Edith), femme Morel, née le 2 décembre 1892 à Berlin (Allemagne), demeurant 32, rue de la Félicité, à Paris, a été condamnée, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, troisième chambre civique, en date du 13 juin 1946, le nommé Crevasco (Jean), né le 26 août 1913 à Nice (Alpes-Maritimes), sans domicile connu, a été condamné, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens, interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, troisième chambre civique, en date du 13 juin 1946, le nommé Dajean (André), né le 25 novembre 1911 à Nevers (Nièvre), demeurant à Paris, 63, avenue de Wagram, a été condamné, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens, interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, troisième chambre civique, en date du 15 juin 1946, la nommée Maris (Simone-Olga), femme Derenne, née le 21 février 1904 à Marseille (Bouches-du-Rhône), sans domicile connu, a été condamnée, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation totale des biens, interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, troisième chambre civique, en date du 15 juin 1946, la nommée Aurian (Marie), femme Legendre, née le 7 novembre 1904 au Nizan (Gironde), sténo, demeurant à Paris, 13, rue des Deux-Boules, a été condamnée à la peine de la dégradation nationale, confiscation totale des biens, interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, troisième chambre civique, en date du 14 juin 1946, la nommée Chevalier (Justine), née le 2 février 1886 à Dijon (Côte-d'Or), sans domicile connu, a été condamnée, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation totale des biens, interdiction de séjour, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 15 juin 1946, le nommé Bastien (Roger), né le 12 novembre 1913, à Epinay (Seine), magasinier, demeurant 6, rue Jean-Jaurès, à Saint-Denis, a été condamné, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 15 juin 1946, la nommée Bernier (Renée), femme Bastien, née le 8 décembre 1901, à Versailles (Seine-et-Oise), demeurant 6, rue Jean-Jaurès, à Saint-Denis, a été condamnée, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 5e chambre civique, en date du 15 juin 1946, la nommée Toque (Emilie-Henriette), née le 17 novembre 1911, à Granville (Manche), demeurant 163, boulevard du Montparnasse, à Paris (6e), a été condamnée, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 6e chambre civique, en date du 18 juin 1946, le nommé Meih (Lionel), né le 2 janvier 1925, à Meaux-la-Chapelle (Seine-et-Oise), tourneur, demeurant 33, allée des Aldes, à Pavillons-sous-Bois, a été condamné, par contumace, à la peine de quinze ans de dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 6e chambre civique, en date du 18 juin 1946, la nommée Gemin (Suzanne), née le 23 novembre 1899, à Saint-Denis (Seine), sténodactylo, demeurant 27, rue de Chateaudun, à Paris (9e), a été condamnée, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens présents, vingt ans d'interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, 6e chambre civique, en date du 17 juin 1946, le nommé Beramger (Maurice), né le 3 juin 1897, à Fontenay-sous-Bois (Seine), représentant, demeurant 9 *bis*, rue Fernando, à Nanterre (Seine), a été condamné, par contumace, à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens présents, vingt ans d'interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, cinquième chambre civique, en date du 20 juin 1946, la nommée Merrien (Yvonne), femme Rocton, née le 16 avril 1923 à Fouesnant (Finistère), sans domicile connu, a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, cinquième chambre civique, en date du 20 juin 1946, le nommé Simine (Alexis), né le 25 février 1901 à Vialka (Russie), demeurant 8, rue Cambronne, à Paris (15e), a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation réduite à mille francs, dix ans d'interdiction de séjour pour indignité nationale.

Par arrêt de la cour de justice de la Seine, sixième chambre civique, en date du 19 juin 1946, le nommé Thoman (Daniel), né le 25 février 1912 à Brest (Finistère), tailleur, demeurant 3, rue des Trois-Frères, à Paris (18e), a été condamné par contumace à la peine de la dégradation nationale, confiscation des biens présents, vingt ans d'interdiction de séjour pour indignité nationale.

AVIS DIVERS

Société Centrale d'Approvisionnements

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A MAISONS-ALFORT (SEINE)

R. C.: Seine 257551 B; Douai 18231.

Avis de convocation.

MM. les actionnaires de la Société centrale d'approvisionnements, siège social à Levallois-Perret, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, 69, rue des Wetz, à Douai, pour le jeudi 25 novembre 1918, à onze heures.

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration;
2° Rapport du commissaire aux comptes;
3° Examen et approbation, s'il y a lieu, des comptes et du bilan de l'exercice 1917-1918;
4° Quitus aux administrateurs;
5° Répartition des bénéfices de l'exercice;
6° Renouvellement partiel du conseil d'administration;
7° Jetons de présence du conseil d'administration;
8° Rémunération du commissaire aux comptes;
9° Approbation des opérations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, modifiée par la loi du 4 mars 1913.

Le président,
B. PRUVOST.

CONCESSIONS DIVERSES

PREFECTURE DU GARD

AVIS

Demande de Permis d'Exploitation

Par une pétition sur timbre en date du 30 mai 1917, M. Henry Pagezy, agissant en qualité de directeur général de la société minière et métallurgique de Penarroya dont le siège social est à Paris, 12, place Vendôme, sollicite un permis d'exploitation de plomb argentifère, zinc, fer et métaux connexes dans le périmètre ci-après:

Au Nord-Ouest, le sommet de côte 658 et de coordonnées 1 g 82, 4 minutes, 49 g 4,8 minutes;

Au Nord-Est, le sommet de côte 318 et de coordonnées 1 g 88,9 minutes, 49 g 2,9 minutes;

Au Sud-Est, extrémité Sud de l'axe du pont de chemin de fer traversant le Gardon-d'Anduze, à Anduze, coordonnées 1 g 83 minutes, 48 g 95,6 minutes;

Au Sud-Ouest, extrémité Nord de l'axe du pont de chemin de fer traversant le Gardon-d'Anduze, à Rouveirac, coordonnées 1 g 79 minutes, 48 g 96,7 minutes.

Lesdites limites renferment une étendue superficielle de trois mille quatre cent quarante-quatre hectares (3.444 ha).

Ce permis d'exploitation serait institué pour une durée de trois ans.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 20 décembre 1918 au 20 janvier 1919.

Pendant sa durée, la pétition et ses annexes seront déposées à la préfecture du Gard, à Nîmes, où le public pourra en prendre connaissance en vue des observations ou demandes en concurrence auxquelles la présente demande pourrait donner lieu.

Le préfet du Gard, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 21 avril 1810 modifiée, sur les mines, minières et carrières;

Vu la loi du 28 juin 1927 instituant le permis d'exploitation des mines;

Vu le décret du 29 avril 1928 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 28 juin 1927,

Arrête:

Le présent avis restera affiché pendant une durée de deux mois du 20 novembre 1918 au 20 janvier 1919 dans les communes de Saint-Paul-la-Coste, Saint-Jean-du-Pin, Mialet, Saint-Sébastien, Generargues, Corbes, Anduze, sur le territoire desquelles porte le périmètre demandé ainsi qu'à Nîmes et à Alès, chefs-lieux du département et de l'arrondissement.

Il sera en outre adressé au préfet de la Seine qui est prié de le faire afficher pendant le même délai à la mairie du 1er arrondissement où est situé le siège social de la société pétitionnaire.

Il sera, un mois avant l'ouverture de l'enquête, inséré dans un journal du département et au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Nîmes, le 15 octobre 1918.

Pour le préfet:
Le secrétaire général,
P. GLEYZE.

PUBLICITÉ

CONCERNANT LES DÉPARTEMENTS

du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

SIGNIFICATIONS PUBLIQUES

La Société coopérative agricole d'achats et de ventes en commun de Picardie, demeurant à Amiens (Somme), 21, place Longueville, représentée par Me Decker, avocat à Thionville, actionne M. Schmitz, négociant en pommes de terre, actuellement sans domicile ni résidence connus pour déclarer le défendeur en état de faillite et requiert déclarer M. Schmitz en état de faillite et de le condamner aux dépens.

La Société coopérative assigne M. Schmitz aux débats oraux qui auront lieu le 10 janvier 1919, à quatorze heures, devant le tribunal de première instance de Thionville, chambre du conseil, avec sommation de constituer avocat admis près ledit tribunal.

La présente publication vaut signification publique.

Greffe du tribunal de première instance.

Thionville, le 27 octobre 1918.

Le greffier
du tribunal de première instance.

Mme Friedrich (Erna), née Weber, demeurant à Sierck-les-Bains, 22, Grand'Rue, représentée par Me Ditsch, avocat à Thionville, actionne son époux Friedrich (Henri), actuellement sans domicile ni résidence connus, pour excès, sévices et injures graves, et requiert de prononcer le divorce et de le condamner aux dépens.

Mme Friedrich (Erna) assigne M. Friedrich (Henri) aux débats oraux qui auront lieu le 10 janvier 1919, à quatorze heures, devant le tribunal de première instance de Thionville, avec sommation de constituer avocat admis près ledit tribunal.

La présente publication vaut signification publique.

Greffe du tribunal de première instance

Thionville, le 27 octobre 1918.

Le greffier
du tribunal de première instance.

AVIS

Dans la faillite ouverte sur les biens des établissements Thomas et Kirchner, société à responsabilité limitée, parfumerie en gros, à Mulhouse, rue des Roses, 3, par jugement du tribunal de première instance, chambre commerciale de Mulhouse, en date du 28 mai 1918, l'état des créances produites a été déposé au greffe du tribunal cantonal de Mulhouse, chambre 30.

Les créanciers peuvent consulter cet état au greffe du tribunal cantonal de Mulhouse, chambre 30, et formuler dans la huitaine leurs contre-dits ou réclamations, n° 3/18.

Tribunal cantonal de Mulhouse.

Demandes de changement de nom

Le docteur Maurice Sureau, domicilié à Paris, 11, rue Portalis, agissant en qualité de représentant légal de la mineure Dano (Denise), née à Paris (4e) le 2 juin 1937, a déposé une requête auprès du garde des sceaux afin que ladite mineure soit autorisée à substituer au nom de Dano celui de Sureau sous lequel elle est connue.

Le docteur Jean Cohn, de nationalité française, né à Calarasi (Roumanie) le 11 juillet 1911, demeurant à Paris (5e), 16, rue Cujas, adresse une requête au garde des sceaux tendant à être autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Collin.

M. Goutmanovitch (Isaac), demeurant 70, avenue de Paris, à Vincennes (Seine), né à Paris le 11 décembre 1917, sollicite du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lambert (Isaac).

M. Alain-Jean-René-Léon Maze-Sencier, ancien officier parachutiste, demeurant à Paris, 21, rue Barbet-de-Jouy, né le 17 avril 1922 à Bosc-Guérard, Saint-Adrien (Seine-Inférieure), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de Brouville, qui est celui de sa mère, et sous lequel il a combattu en Europe et en Asie de 1943 à 1946.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

5 octobre 1918. Déclaration à la préfecture de Versailles. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES LAÏQUES PUBLIQUES DE SEINE-ET-OISE. But: protection de l'école publique. Siège social: 19, rue Georges-Clemenceau, à Versailles.

6 octobre 1918. Déclaration à la préfecture de l'Oise. ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES MAISONS FAMILIALES DE L'OISE. But: aider les associations des maisons familiales de l'Oise dans l'organisation de l'apprentissage agricole et de l'enseignement ménager rural. Siège social: M. Bernard Cayeux, président, la Chapelle-aux-Pots.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.